

Français
Express

Annuaire des Nations Unies
Annuaire Express



**YEARBOOK OF
THE
UNITED NATIONS**

2013

Volume 67

VOLUME 67
2013

Français

Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES 2013

Volume 67

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|
| Prologue | v |
| Table des matières | vii |
| À propos de l'Annuaire 2013 | xi |
| L'Annuaire en ligne | xii |
| Abréviations courantes dans l'Annuaire | xiii |
| Notes explicatives des documents | xiv |
| Rapport du Secrétaire-Général sur l'activité de l'Organisation | 3 |

Première partie : Questions politiques et de sécurité

I. Paix et sécurité internationales **35**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 35: Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 35 ; Prévention des conflits, 39 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 43 ; Questions relatives à la protection, 45 ; Missions politiques spéciales, 49. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALE, 52 : Terrorisme international, 52. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 60 : Examen approfondi du maintien de la paix, 65 ; Opérations menées en 2013, 65 ; Registre des opérations menées en 2013, 66 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 68.

II. Afrique **84**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 85. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 100 : République démocratique du Congo, 106 ; Burundi, 124 ; République centrafricaine, 128 ; République centrafricaine et Tchad 144 ; Rwanda, 145. AFRIQUE DE L'OUEST, 146 : Questions régionales, 146 ; Côte d'Ivoire, 157 ; Liberia, 170 ; Sierra Leone, 180 ; Guinée-Bissau, 184 ; Mali, 192 ; Cameroun–Nigeria, 205 ; Guinée, 206 ; Mauritanie, 207. Corne de l'Afrique, 207 : Soudan–Soudan du Sud, 207 ; Soudan du Sud, 236 ; Tchad, 246 ;

Somalie, 247 ; Érythrée, 269. AFRIQUE DU NORD, 273 : Libye, 273 ; Sahara occidental, 280. AUTRES QUESTIONS, 286 : Maurice– Royaume-Uni, 286.

III. Amériques 287

AMERIQUE CENTRALE, 287 : Guatemala, 287 ; Golfe de Fonseca zone de paix, 288. HAÏTI, 288 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 288 ; MINUSTAH, 294. AUTRES QUESTIONS, 296 : Cuba–États -Unis, 296.

IV. Asie et Pacifique 298

AFGHANISTAN, 298 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 299 ; MANUA, 320 ; Force internationale d'assistance à la sécurité, 320 ; Sanctions, 325. IRAQ, 327 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 327 ; MANUI, 331 ; Mécanisme successeur du Fond de développement, 331 ; Compte- séquestre-Iraq des Nations Unies, 332. IRAQ–KOWEIT, 332 : Médiation des Nations Unies sur les questions bilatérales, 332 ; Fond et Commission d'indemnisation des Nations Unies, 336. TIMOR-LESTE, 336 : Financement des opérations des Nations Unies, 336. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 338 : Non-prolifération, 338. IRAN, 346 : Non-prolifération, 346. YEMEN, 349 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 349 ; Les enfants et le conflit armé, 351. AUTRES QUESTIONS, 352 : Cambodge, 352 ; Birmanie, 353 ; Les Philippines, 354 ; Émirats Arabes Unis–Iran, 354.

V. Europe et Méditerranée 355

BOSNIE-HERZEGOVINE, 355 : Mise en œuvre de l'Accord de paix, 356. KOSOVO, 361 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 361 ; EULEX, 362 ; MINUK, 362 ; KFOR, 364. L'EX-REPUBLIQUE DE MACEDOINE, 364. GEORGIE, 365 : MONUG, 366. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 367. CHYPRE, 368 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 368 ; UNFICYP, 369. AUTRES QUESTIONS, 375 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 375. Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM, 376.

VI. Moyen-Orient 377

PROCESSUS DE PAIX, 378 : Actions diplomatiques, 378 ; Territoire palestinien occupé, 379. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 403 : Aspects généraux, 403 ; Assistance aux Palestiniens, 407. LIBAN, 421 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 421 ; Mise en œuvre de la résolution 1559(2004), 422 ; Mise en œuvre de la résolution 1701(2006) et activités de la FINUL, 423 ; Tribunal spécial pour le Liban, 431. REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, 431 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 432 ; Utilisation d'armes chimiques, 441 ; Le Golan syrien, 451 ; ONUST, 461.

VII. Désarmement 462

MECANISME DES NATIONS UNIES, 462. ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 466. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 468 : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 477 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 479 ; Interdiction

du recours aux armes nucléaires, 480 ; Approche humanitaire de la question du désarmement nucléaire, 481. NON-PROLIFERATION, 481 : Traité sur la non-prolifération, 481; Missiles, 488 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 488 ; Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 491; Garanties de l'AIEA, 494 ; Déchets radioactifs, 496 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 498. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 502 : Armes bactériologiques (biologiques), 502 ; Armes chimiques, 504. ARMES CONVENTIONNELLES, 507 : Traité sur le commerce des armes, 507 ; Armes légères, 509 ; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 517 ; Armes à sous-munitions, 519 ; Mines antipersonnel, 519 ; Désarmement concret, 521 ; Transparence, 521. AUTRES QUESTIONS LIEES AU DESARMEMENT, 525 : Prévention d'une course à l'armement dans l'espace extra-atmosphérique, 525 ; Prévention d'une course à l'armement sur les fonds marins et le plancher océanique, 528 ; Respect des normes environnementales, 528; Science, technologie et désarmement, 529. ÉTUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 529. DESARMEMENT REGIONAL, 529 : Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 535.

VIII. Autres questions politiques et de sécurité

540

ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 540 : Appui aux démocraties, 540. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES 540 : Atlantique Sud, 540 ; Océan Indien, DECOLONISATION, 542 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 542 ; Porto Rico, 549 ; Territoires en cours d'examen, 549 ; Autres questions, 562. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 567 : Sous-comité scientifique et technique, 567 ; Coordination du système des Nations Unies, 572. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 574. SECURITE DE L'INFORMATION, 576. INFORMATION PUBLIQUE, 578 : Comité de l'information, 578.

Deuxième partie : Droits de l'homme

I. Promotion des droits de l'homme

591

MECANISME des Nations Unies, 591 : Conseil des droits de l'homme, 591 ; Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 595 ; Autres aspects, 596. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 597 : Convention contre la discrimination raciale, 599 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocoles facultatifs, 599 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 600 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et protocole facultatif, 601 ; Convention contre la torture, 601 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 602 ; Convention sur les travailleurs migrants, 611 ; Convention sur les droits des personnes handicapées, 612 ; Convention pour la protection des personnes contre les disparitions forcées, 612 ; Convention sur le génocide, 613 ; Aspects généraux, 613. AUTRES ACTIVITES, 615 : Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'homme, 613 ; Éducation aux droits de l'homme, 623 ; Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 625 ; Commémoration du soixante-cinquième anniversaire de la Déclaration Universelle, 626 ; Suivi de la Conférence Mondiale de 1993, 626.

II. Protection des droits de l'homme

627

PROCEDURES SPECIALES, 627. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 628 : Racisme et discrimination raciale, 628 ; Défenseurs des droits de l'homme, 635 ; Représailles pour coopération avec des organes de défense des droits de l'homme, 640 ; Protection des migrants, 640 ; Discrimination à l'encontre des minorités, 645 ; Liberté de religion ou de croyance, 649 ; Droit à l'autodétermination, 655 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 659 ; Autres questions, 670. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 682 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 682 ; Droit au développement, 683 ; Forum social, 698 ; Extrême pauvreté, 699 ; Droit à l'alimentation, 699 ; Droit à un logement convenable, 704 ; Droit à la santé, 704 ; Droits culturels, 707 ; Droit à l'éducation, 711 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 711 ; L'esclavage et les problèmes qui y sont liés, 712 ; Les femmes, 714 ; Les enfants 717 ; Les personnes âgées, 722 ; Les personnes déplacées dans leur propre pays, 723 ; Les personnes handicapées, 727 ; Les personnes autochtones, 727.

III. Situation des pays en matière de droits de l'homme

ASPECTS GENERAUX, 732. AFRIQUE, 733 : République Centrafricaine, 733 ; Côte d'Ivoire, 734 ; République démocratique du Congo, 735 ; Érythrée, 736 ; Guinée, 737 ; Libye, 738 ; Mali, 738 ; Somalie, 739 ; Soudan, 741 ; Soudan du Sud, 741. Amériques, 742 : Bolivie, 742 ; Colombie, 742 ; Guatemala, 742 ; Haïti, 743. ASIE, 743 : Afghanistan, 743 ; Cambodge, 744 ; République populaire démocratique de Corée, 745 ; Iran, 748 ; Myanmar, 752 ; Sri Lanka, 755 ; Yémen, 756. EUROPE ET MEDITERRANEE, 756 : Belarus, 756 ; Chypre, 757. MOYEN-ORIENT, 757 : République arabe syrienne, 757 ; Territoires occupés par Israël, 763.

732

Troisième partie : Questions économiques et sociales

I. Politique de développement et coopération économique internationale

769

RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES, 770 : tendances économiques et sociales, 770 ; Développement et coopération économique internationale, 771 ; Développement durable, 779 ; Éradication de la pauvreté, 794 ; Science, technologie et innovation au service du développement, 800 ; Technologies de l'information et de la communication, 806. POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 816 : comité des politiques de développement, 816 ; Administration publique, 818 GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE, 820 : Pays les moins avancés, 820 ; Petits États insulaires en développement, 828 ; Pays en développement sans littoral, 832.

II. Activités opérationnelles de développement

836

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME, 836. COOPERATION TECHNIQUE, 842 : Conseil exécutif du PNUD/FNUAP/UNOPS, 842 ; PNUD, 842 ; FNUAP, 852 ; UNOPS, 853 ; Questions communes, 855. AUTRES ACTIVITES DE COOPERATION, 858 : Bureau des Nations Unies pour

les partenariats, 858 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 859.

III. Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique 862

ASSISTANCE HUMANITAIRE, 862 : Coordination, 862 ; Mobilisation des ressources, 867 ; Action humanitaire, 874. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, 880 : Coopération internationale, 880 ; Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 885 ; Déminage, 892. PROGRAMMES SPECIAUX d'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 895 : Redressement économique et développement de l'Afrique, 895 ; Autres activités d'assistance économique, 906 ; Haïti, 906.

IV. Commerce international, financement et transports 908

COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 908 : Système commercial multilatéral, 908 ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 911 ; Produits de base, 915 ; Mesures économiques coercitives, 919. SYSTEME FINANCIER INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 920 : État de la dette des pays en voie de développement, 923 ; Financement du développement, 928 ; Autres questions, 937. Transport, 940 : Transport maritime, 940 ; Transport de marchandises dangereuses, 941.

V. Activités économiques et sociales régionales 945

COOPERATION REGIONALE, 945. AFRIQUE, 945 : Tendances économiques, 946 ; Activités, 946 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 951. ASIE ET PACIFIQUE, 954 : Tendances économiques, 954 ; Activités, 955 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 959. EUROPE, 963 : Tendances économiques, 963 ; Activités, 963 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 964. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 973 : Tendances économiques, 973 ; Activités, 973. ASIE OCCIDENTALE, 977 : Tendances économiques, 977 ; Activités, 977.

VI. Énergie, ressources naturelles et cartographie 979

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 979 : Énergie, 979 ; Ressources naturelles, 983. CARTOGRAPHIE, 984.

VII. ENVIRONNEMENT ET ÉTABLISSEMENTS HUMAINS 986

ENVIRONNEMENT, 986 : Programme des Nation Unies pour l'environnement, 986 ; Fonds pour l'environnement mondial, 994 ; Conventions et mécanismes internationaux, 994 ; Sujets relatifs à l'environnement, 1004 ; Autres questions, 1009. ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, 1013 : ONU-Habitat, 1013 ; Suivi de la Conférence des Nations Unies de 1996 sur les établissements humains (Habitat II), 1016.

VIII. Population 1020

POPULATION ET DEVELOPPEMENT, 1020 : Suivi de la Conférence de 1994 sur la population et le développement, 1020 ; Commission de la population et du développement, 1022.

MIGRATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT, 1024. FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1027. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1032.

IX. Politique sociale, développement culturel et développement des ressources humaines 1035

POLITIQUE SOCIALE, 1035 : Développement social, 1035 ; Vieillesse de la population, 1047 ; Personnes handicapées, 1053 ; Jeunes, 1058 ; Famille, 1061. DEVELOPPEMENT CULTUREL, 1065 : Culture de la paix, 1065 ; Sport au service du développement et de la paix, 1072 ; Culture et développement, 1075. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1078 : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1082 ; Éducation, 1084.

X. Femmes 1087

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1087 : Principaux domaines de préoccupation, 1091. MECANISMES DES NATIONS UNIES, 1125 : Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1125 ; Commission de la condition de la femme, 1127 ; ONU-Femmes, 1130.

XI. Enfants 1137

SUIVI DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2002 CONSACREE AUX ENFANTS, 1137. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT, 1138. FOND DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, 1139.

XII. Réfugiés et personnes déplacées 1149

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1149 : Politique du programme, 1149 ; Protection et assistance aux réfugiés, 1154 ; Activités régionales, 1158 ; Évolution de la politique et coopération, 1166 ; Questions financières, 1168.

XIII. Santé, alimentation et nutrition 1171

SANTE, 1171 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1171 ; Maladies non-transmissibles, 1174 ; Tabac, 1175 ; Eau et assainissement, 1176 ; Paludisme, 1177 ; Santé publique mondiale, 1181 ; Sécurité routière, 1184. ALIMENTATION, AGRICULTURE ET NUTRITION, 1185 : Aide alimentaire, 1185 ; Sécurité alimentaire, 1186 ; Nutrition, 1193.

XIV. Système international de contrôle des drogues et de prévention du crime. 1195

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME, 1195. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES, 1197 : Commission sur les stupéfiants, 1197 ; Conventions, 1212. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1218 : Commission sur la prévention du crime et justice pénale, 1218 ; Suivi du douzième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, 1218 ; Tendances de la criminalité dans le monde et question émergentes, 1220 ; Intégration et coordination, 1230 ; Règles et normes des Nations Unies, 1255.

XV. Statistiques **1260**

COMMISSION DE STATISTIQUES, 1260 : Statistiques démographiques et sociales, 1260 ; Statistiques économiques, 1263 ; Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement, 1265 ; Autres activités, 1265.

Quatrième partie : Questions juridiques

I. Cour internationale de Justice **1271**

TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1271 : Procédures contentieuses, 1271. AUTRES QUESTIONS, 1280 : Fond d'affectation spéciale destiné à aider les États dans le règlement de leurs différends, 1280.

II. Tribunaux internationaux et cour **1281**

TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1281 : Chambres, 1282 ; Bureau du procureur, 1284 ; Greffe, 1285 ; Financement, 1285. TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1287 : Chambres, 1287 ; Bureau du procureur, 1288 ; Greffe, 1288 ; Financement, 1289. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1291 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1291 ; Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles, 1292. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1297 : Chambres, 1299.

III. Questions juridiques internationales **1304**

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1304 : Commission du droit international, 1304 ; Relations politiques internationales et droit international, 1311 ; Terrorisme international, 1331 ; Relations diplomatiques, 1335 ; Traités et accords, 1336. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1337 : Commission pour le droit commercial international, 1337. AUTRES QUESTIONS, 1348 : État de droit aux niveaux national et international, 1348 ; Renforcement du rôle des Nations Unies, 1350 ; Relations avec le pays hôte, 1356.

IV. Droits de la mer **1359**

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1359. INSTITUTIONS CREEES PAR LA CONVENTION, 1374 : Autorité internationale des fonds marins, 1374 ; Tribunal international du droit de la mer, 1375 ; Commission des limites du plateau continental, 1376. AUTRES EVOLUTION RELATIVES A LA CONVENTION, 1377 : Évaluation de l'état du milieu marin mondial, 1377 ; Ressources biologiques marines, 1377 ; Processus consultatif des Nations unies informel et ouvert à tous, 1378 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1378.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

I. Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles

QUESTIONS SUR LA RESTRUCTURATION, 1403 : Programme des réformes, 1403. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1407 : Assemblée générale, 1407 ; Conseil de sécurité, 1411 ; Conseil économique et social, 1412. COORDINATION, SURVEILLANCE ET

COOPERATION, 1417 : Mécanismes institutionnels, 1417; Autres questions, 1418. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1419 : Coopération, 1419 ; Participation au travail des Nations Unies, 1429.

II. Financement et activités de programmation des Nations Unies

SITUATION FINANCIERE, 1433. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1434 : Budget pour 2012–2013, 1434 ; Esquisse budgétaire 2014–2015, 1445. CONTRIBUTIONS, 1462 : Évaluations, 1462. COMPTABILITE ET AUDIT, 1464 : Pratiques de gestion financière, 1466 ; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1467. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1467.

III. Questions administratives et relatives au personnel 1470

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1470 : Réforme et contrôle de la gestion, 1470 ; Gestion des conférences, 1476 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1484 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1487. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1491 : Conditions d'emploi, 1491; Gestion des ressources humaines, 1498 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1507 ; Autres questions relatives au personnel, 1512 ; Protection du personnel contre l'exploitation et les abus sexuels, 1519 ; Administration de la justice, 1520 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1524.

Appendices

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Liste des membres de l'organisation des Nations Unies | 1527 |
| II. Charte des Nations Unies et Statut de la Cour Internationale de Justice | 1529 |
| III. Structure des Nations Unies | 1544 |
| IV. Programmes des organes principaux des Nations Unies | 1557 |
| V. Centres et services d'information des Nations Unies | 1567 |
| VI. Organisations intergouvernementales associées aux Nations Unies | 1569 |

Index

| | |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|
| Index thématique | 1573 |
| Index des résolutions et décisions | 1608 |
| Index des déclarations présidentielles du Conseil de sécurité | 1611 |

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

[A/68/1]

Chapitre I

Introduction

1. S'étant métamorphosé depuis qu'a été conçue l'idée d'une organisation des Nations Unies voici 70 ans, le monde évolue de plus en plus vite. Il doit affronter des défis d'un genre nouveau cependant que s'ouvrent à lui de nouvelles perspectives. Dans un monde où tout se tient de plus en plus, tel problème qui intéresse les uns intéresse aussi les autres. Mais toute solution aussi. Plus que jamais, l'information, les idées, la technologie, l'argent et l'homme de même que la criminalité, la pollution, les armes, les drogues et la maladie transcendent les frontières. À portée de main, la technologie est porteuse à la fois de progrès et de bouleversements. Les moyens qui étaient autrefois l'apanage de l'État sont de plus en plus entre les mains d'entités privées ou d'individus. Cette évolution est venue révolutionner le vécu de milliards de personnes, transformer les modes de développement et l'essence même de la sécurité. Les problèmes auxquels nous devons faire face tout autant que leurs solutions sont d'un genre tout à fait nouveau.

2. Fondamentalement, cette mutation est venue améliorer la condition humaine. Mais trop nombreux sont ceux qui, dans leur vie quotidienne, ignorent encore tout progrès ou espoir. Dans les pays nantis comme dans les pays pauvres, chacun redoute la pauvreté, le chômage, les inégalités, la dégradation de l'environnement et l'incurie des institutions. La plus forte génération de jeunes gens que le monde ait jamais connue a soif de débouchés et d'emplois, veut avoir voix au chapitre dans les décisions qui la concernent et réclame des institutions et des dirigeants attentifs à ses besoins. Cette jeunesse veut avoir la certitude que les institutions nationales et internationales lui sont acquises et sont capables de saisir les occasions qu'offre un monde en mutation.

3. Que l'Organisation doive s'adapter à ces réalités nouvelles pour pouvoir continuer d'influer positivement sur la vie de chacun les États Membres ne l'ignorent pas. Cependant, les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies restent aussi intangibles que le jour de leur consécration. Plus que jamais, le monde a besoin d'une organisation universelle d'États Membres unis par la quête des quatre grands buts résultant de notre texte fondateur : la paix, les droits de l'homme, la justice et le progrès économique et social.

4. Au cours de l'année écoulée, l'activité de l'Organisation s'est clairement inscrite dans cette logique à long terme. Les consultations consacrées au cadre de développement de l'après-2015 ont été l'occasion d'entendre des voix du monde entier et d'appréhender dans leur interdépendance les problèmes sociaux, économiques et environnementaux et l'impératif qu'il y a à se mettre au service de l'humanité et de la planète. Dans la déclaration de la réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international qu'elle a adoptée le 24 septembre 2012, l'Assemblée générale affirme l'importance de l'état de droit dans la triple vocation de l'Organisation. Les catastrophes naturelles qui, pour la troisième année consécutive, ont causé plus de 100 milliards de dollars de dégâts, y compris ceux que l'ouragan Sandy a infligés au Siège de l'Organisation, donnent à réfléchir quant à ce que l'avenir nous réserve si nous ne prenons pas au sérieux les changements climatiques. Dans le Sahel, des millions d'habitants ont continué de subir les effets délétères de la criminalité transnationale organisée, de la rareté et de l'instabilité politique. Les États Membres s'en sont remis à l'Organisation pour voir arrêter une stratégie qui permette d'éliminer ces multiples sources d'instabilité et de rassembler, dans leur grande diversité, les acteurs nationaux, régionaux et internationaux dont le concours est indispensable à toute intervention efficace. En République

démocratique du Congo, on voudrait, à la faveur d'un nouvel accord-cadre et de l'action conjointe de l'ONU, de la Banque mondiale et de tous les pays de la région, s'attaquer aux causes profondes de la violence récurrente et apporter la paix, la justice et le développement aux Congolais si longtemps meurtris.

5. Hélas, la mort de près de 100 000 Syriens et le déplacement de millions d'autres viennent peser sur notre conscience à tous et nous rappeler sinistrement que le salaire de la guerre c'est non seulement les pertes en vies humaines mais aussi la ruine de l'économie et des infrastructures, la destruction de sites historiques, la dislocation de fragiles liens sociaux et la déstabilisation, sans doute durablement ressentie, de toute une région. Je nourris l'espoir que nous trouverons bientôt une solution qui permettra aux Syriens d'entamer la longue entreprise de relèvement et de reconstruction. Généralement parlant, les États Membres et ceux qui en ont les moyens doivent agir plus rapidement et plus résolument pour prévenir ou lutter contre la répression et la violence, face auxquelles nous ne pouvons nous permettre de devenir insensibles. Les Nations Unies se sont donné un plan d'action censé leur permettre de mieux réagir en présence de violations graves des droits de l'homme, en tirant les leçons d'échecs passés.

6. Nous venons de marquer le dixième anniversaire de l'attentat à la bombe perpétré contre le bureau de l'ONU à Bagdad et sommes bien conscients que ce monde en mutation est, à bien des égards, gros de dangers pour notre personnel. Cette année, plus de 75 collègues sont tombés au service de l'Organisation. Celle-ci est résolue à rester partout où l'on a besoin d'elle, étant fidèle aux valeurs et principes de la Charte, aux mandats qu'elle tient des États Membres et aux espoirs et attentes que des millions de personnes dans le monde ont placés en elle. Mais, ce faisant, force lui est d'être responsable et de bien mesurer les risques de son entreprise.

7. Je rends compte ici de ce que l'Organisation fait face à tant de problèmes, en m'arrêtant sur les huit domaines d'intervention retenus par l'Assemblée générale dans le cadre stratégique de l'exercice biennal. À la faveur de mon Programme d'action quinquennal et du dialogue que j'entretiens avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes délibérants, je me suis attelé à l'exécution de mon mandat en m'intéressant spécialement aux domaines où, en agissant ensemble, nous pourrions faire toute la différence.

Chapitre II

Activité de l'Organisation

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable

8. Dans 1 000 jours, la plus vaste et heureuse campagne contre la pauvreté de l'histoire, celle des objectifs du Millénaire pour le développement, prendra fin. À l'approche de cette échéance, chacun redouble d'efforts pour atteindre les huit objectifs en question. Mais loin de la fin, nous devons voir dans l'an 2015 le début d'une ère nouvelle, qui sera celle où nous éliminerons la misère noire, protégerons l'environnement et offrirons à chacun la chance de s'épanouir économiquement. Nous devons faire fond sur les acquis des objectifs du Millénaire pour le développement, persévérer dans l'effort pour atteindre ceux qui ne le sont pas encore, suppléer à toutes lacunes et remédier aux problèmes nouveaux et en gestation. Dans cette optique, l'Organisation aide les États Membres à articuler autour de l'axe du développement durable un programme de développement pour l'après-2015, audacieux et d'ambition planétaire. Sachant que les changements climatiques peuvent remettre en cause nos objectifs de développement, nous soutenons également les négociations sur le climat dans le but de voir se conclure, d'ici à 2015, un accord mondial juridiquement contraignant en la matière.

1. Accélérer la marche vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

9. Des milliards de personnes doivent aux objectifs du Millénaire de mieux vivre. Clairement libellés et faciles à comprendre, ils ont permis de dégager des priorités mondiales et nationales et de susciter l'action sur le terrain, les États, la communauté internationale, la société civile, le secteur privé et les particuliers ayant, dans l'unité, mobilisé les nouvelles technologies, la science et le partenariat au service de cette ambition. Par suite, la pauvreté recule dans le monde, l'eau devient plus accessible, 40 millions d'enfants de plus vont à l'école primaire, plus de 5 millions d'enfants qui, condamnés autrement, survivent chaque année, plus de 1,1 million de personnes qui auraient été emportées par le paludisme sont en vie et environ 8 millions de sidéens dans les pays à revenu faible ou intermédiaire survivent désormais grâce à un traitement antirétroviral.

10. Mais certains objectifs sont loin d'être atteints, les progrès étant très inégaux concernant certains autres. À moins que nous n'agissions résolument, près d'un milliard de personnes seront encore vouées à la misère noire en 2015. Des mères mourront scandaleusement en couches et des enfants contracteront des maladies évitables auxquelles ils succomberont. L'assainissement, objectif pour lequel nous accusons le plus de retard, continuera de poser problème au quotidien à des milliards de personnes. Il reste beaucoup à faire pour que tous les enfants puissent terminer le cycle d'enseignement primaire. Cinquante-sept millions ne sont pas scolarisés et, comme nous l'a rappelé Malala Yousafzai avec tant d'emphase, nombreuses sont les filles qui doivent franchir des obstacles presque insurmontables pour s'instruire. La croissance économique ne profite pas à tous et l'emploi fait cruellement défaut. Plus que tous, ce sont les jeunes qui en font les frais : 73 millions d'entre eux sont sans emploi et de nombreux autres gagnent un salaire de misère dans de mauvaises conditions de travail. Même si l'objectif de réduction de la faim dans le monde est désormais à notre portée, une personne sur huit n'a toujours pas assez à manger et les progrès sont lents, voire au point mort dans bien des régions. Cependant, la consommation et la production mondiales dépassent la capacité de la terre : à l'heure actuelle, nous consommons 150 % de la capacité régénératrice de la Terre, contre 65 % en 1990.

11. À l'évidence, nous devons aussi repenser les relations entre objectifs et à l'intérieur d'un même objectif. Échouer à atteindre certaines cibles, c'est compromettre les chances d'en atteindre d'autres. Mesurer les progrès à larges traits, c'est se dissimuler des inégalités majeures qui vont en s'accroissant à l'intérieur de tel ou tel pays et entre tel ou tel pays, les couches les plus vulnérables de la société étant trop souvent laissées pour compte. Ne pas réaliser l'égalité des sexes, c'est remettre en cause la réalisation d'autres objectifs tributaires de l'autonomisation des femmes et de l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et à la prise de décisions. Manquer d'installations d'assainissement adéquates, c'est s'exposer gravement à la maladie comme est hélas venue le prouver l'épidémie de choléra en Haïti. Ne pas préserver et protéger ses ressources naturelles, c'est hypothéquer la réalisation des objectifs du Millénaire d'intérêt social, économique et environnemental, et laisser gagner du terrain la pauvreté, la dégradation des ressources, la déforestation, la désertification et l'appauvrissement de la diversité biologique. Géographiquement parlant, ce sont l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne qui continuent de détenir les records de mortalité maternelle et postinfantile, l'écart entre ces deux régions et le reste du monde s'étant creusé. Enfin, encore que des signes récents laissent penser que le tableau n'est peut-être pas aussi sombre que nous le craignons, une grande partie des pays vulnérables et en proie à des conflits n'ont encore atteint aucun objectif du Millénaire. Alors même que nous redoublons d'efforts pour atteindre ces objectifs, le programme de développement pour l'après-2015 doit être l'occasion d'entreprendre de combler toutes lacunes et de remédier aux inégalités qui sapent toute l'entreprise.

12. L'an dernier, j'ai entrepris diversement d'appeler l'attention sur les objectifs plombés par des retards ou à-coups manifestes et de mobiliser des acteurs, souvent très divers, pour agir. En septembre 2012, j'ai

lancé l'initiative « L'éducation avant tout » dans le but d'inciter la communauté internationale à élever l'éducation au rang de priorité absolue. Nous avons déjà obtenu des engagements d'un montant supérieur à 1,5 milliard de dollars. En janvier 2013, j'ai nommé mon premier Envoyé pour la jeunesse, lui donnant pour mission de promouvoir et défendre la cause des jeunes et de les écouter. La campagne « Toutes les femmes, tous les enfants » a donné lieu à des initiatives qui tendent à mettre fin à la mort évitable d'enfants et à élargir considérablement l'accès à la planification familiale. Le « Défi Faim zéro » voudrait permettre à chacun de jouir du droit à l'alimentation dans l'avenir, l'initiative « Renforcer la nutrition » voulant généraliser la nutrition de la mère et de l'enfant. L'Assemblée générale a lancé une campagne en faveur de l'assainissement à l'occasion de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau en 2013, le système des Nations Unies s'étant remobilisé au service de l'Appel à l'action en faveur de l'assainissement. Nous avons aussi redoublé d'efforts aux niveaux national et international pour réunir des données de nature à nous permettre de mieux mesurer l'évolution des objectifs du Millénaire pour le développement et soulignons combien il importe de concrétiser les engagements pris et de cultiver une tradition de responsabilité et de contrôle.

13. Le monde a changé depuis l'adoption des objectifs du Millénaire. La taille de l'économie mondiale a plus que doublé, la croissance étant pour l'essentiel le fait des pays du Sud. Ayant augmenté, la population mondiale est devenue plus urbaine, plus mobile et mieux connectée. En 2050, elle devrait être de 9,6 milliards de personnes, dont 86 % vivront dans les pays dits aujourd'hui en développement. La population des pays développés vieillit tandis qu'en 2015 la moitié des habitants des pays en développement auront moins de 28 ans, la moitié de ceux des pays les plus pauvres, moins de 20 ans. La société civile et l'activisme politique gagnent du terrain. Les jeunes et les réseaux numériques s'imposent dans les mouvements en faveur de la démocratie et de la dignité dans le monde, qui réclament un emploi décent, l'égalité et la fin de la corruption. Ces mouvements exercent une influence politique considérable dans les pays où les inégalités se sont creusées malgré la croissance économique et le recul de la pauvreté. Les mutations économiques et démographiques de ces 10 dernières années ont eu un impact non moins considérable sur l'environnement. À preuve, l'explosion de la demande d'eau, de denrées alimentaires et autres produits de base et la plus forte consommation d'énergie, source de gaz carbonique. En outre, on comprend mieux les conséquences des changements climatiques, y compris les pertes que pourraient occasionner les catastrophes naturelles à venir. Enfin, l'aide internationale commence à changer radicalement de physionomie. L'aide publique au développement a baissé de 4 % entre 2011 et 2012. Elle restera une source d'assistance et un moteur non négligeable pour les pays les moins avancés, mais d'autres sources de financement divers viendront prendre une place de plus en plus importante dans le futur programme de développement.

2. Programme de développement pour l'après-2015

14. Le programme de développement pour l'après-2015 offre une occasion inédite de relever les défis nouveaux et d'aller au devant de ceux que l'avenir nous réserve tout en œuvrant plus efficacement à atteindre nos objectifs actuels. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en juin 2012, les États ont redit leur attachement au développement durable dans ses trois dimensions interdépendantes : le développement économique (y compris la fin de l'extrême pauvreté), l'intégration sociale et la viabilité de l'environnement. Ils sont convenus de faire fond sur les acquis des objectifs du Millénaire pour le développement en arrêtant un ensemble d'objectifs de développement durable d'envergure mondiale applicables dans tous les pays. Le groupe de travail ouvert de 30 membres que l'Assemblée générale a chargé de cette mission s'y est attelé. Les États Membres réfléchiront également à une stratégie de financement du développement durable et à comment mieux partager les technologies.

15. En juillet 2012, j'ai chargé un groupe de 27 éminentes personnalités issues de gouvernements, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé, d'aider les États Membres à arrêter un programme de développement pour l'après-2015 en formulant des recommandations audacieuses mais pratiques de nature à permettre de relever les défis planétaires du XXI^e siècle en faisant fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement, d'éliminer la pauvreté et de favoriser le développement durable. Cinq principes majeurs forment la clef de voûte des recommandations du groupe. Le nouveau programme doit s'adresser à tout le monde. Il doit s'ordonner autour du développement durable, ayant pour finalité de stimuler la prospérité tout en s'attaquant aux menaces que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement font peser sur l'humanité. Il doit ériger la création d'emplois en priorité. Il doit regarder la paix, la sécurité et l'élimination de la violence comme essentielles. Enfin, sa mise en œuvre appelle un nouveau partenariat mondial. Ce programme d'ambition universelle exige de repenser fondamentalement le mode de fonctionnement de l'économie et l'organisation de la société, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud. Mon rapport intitulé « Accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement pour l'après-2015 », dont les États Membres seront saisis en septembre 2013, s'inspire des recommandations du groupe, ainsi que d'autres idées issues notamment des milieux scientifiques et techniques et du monde de l'entreprise, de consultations nationales, régionales et mondiales diverses et des vues du système des Nations Unies. C'est dire en peu de mots combien il importe d'arrêter pour l'après-2015 un programme unique et cohérent, adossé aux principes des droits de l'homme, de l'égalité et de la viabilité, qui s'appliquerait à tous les pays sans méconnaître la situation et les priorités régionales, nationales et locales.

16. Les consultations consacrées au programme de développement pour l'après-2015 sont ouvertes à tous. Elles ont rapporté la preuve que, partout dans le monde, le citoyen veut un programme de développement mondial adossé à des principes d'action nationaux, de nature à lui donner les moyens de se bâtir l'avenir qu'il se conçoit; qu'il veut des dirigeants occupés à créer les conditions de l'avènement d'un monde plus juste et plus sûr et qu'il veut vivre le progrès dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement.

17. J'attends avec intérêt la réunion que l'Assemblée générale consacrerait aux objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2013, où tous ces éléments commenceront à converger. Je vois là l'occasion de repenser fondamentalement le développement international. Il faudra absolument que chacun observe le principe de responsabilité et assume ses obligations vis-à-vis de l'autre et comprenne que tous n'ont pas les mêmes moyens de s'adapter à la nouvelle donne.

3. Changements climatiques : le temps d'agir

18. Arracher les gens à la pauvreté et protéger la planète et ses ressources sont deux faces de la même monnaie. Les pauvres et les plus vulnérables sont ceux qui en pâtissent le plus, mais nul n'est à l'abri des effets des changements climatiques. Les 10 dernières années ont été les plus chaudes de l'histoire de l'humanité. Les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient. Le tribut en vies humaines, en moyens d'existence, infrastructures et ressources détruits s'alourdit. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat proposera dans son cinquième rapport d'évaluation de nouvelles données pour nous permettre de mieux appréhender les causes humaines du réchauffement de la planète.

19. Au cours de l'année écoulée, les États Membres ont reconnu une fois de plus qu'il fallait agir d'urgence. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ils ont réaffirmé que les changements climatiques constituaient l'un des plus grands défis de notre époque. À la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à

Doha, ils ont donné le coup d'envoi d'une nouvelle période d'engagements en vertu du Protocole de Kyoto et arrêté un calendrier définitif en vue de l'adoption d'un accord universel sur le climat en 2015. Les pays développés se sont de nouveau engagés à tenir la promesse qu'ils avaient faite d'aider les pays en développement à financer à long terme l'action climatique. Sachant le rôle moteur que jouent les dirigeants politiques, je note que nombreux sont ceux qui ont répondu favorablement à l'appel que j'ai lancé de les réunir en 2014, le but étant de susciter la volonté politique nécessaire à la conclusion de cet accord universel sur le climat. La réunion de haut niveau prévue en 2014 sera l'occasion pour ces dirigeants de faire la preuve de leur volonté politique, de susciter des ambitions et de mobiliser l'action sur le terrain en faveur de la réduction des émissions et du renforcement de la résilience.

20. Parallèlement, mon initiative Énergie durable pour tous, partenariat regroupant gouvernements, secteur privé et société civile, vise à garantir l'accès de tous à l'énergie et à doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici à 2030. Pour l'heure, nous avons récolté des dizaines de milliards de dollars et plus de 75 pays développés ont adhéré à l'initiative. Y ont souscrit de petits États insulaires, des pays émergents comme des pays développés, entre autres parties. De nouveaux responsables en ont pris les rênes, des pôles régionaux et thématiques ont vu le jour et nous allons de l'avant.

21. Jamais il n'y a eu de raisons plus impérieuses et plus palpables d'agir face aux changements climatiques. Mis en œuvre, les moyens d'intervention existants donnent des résultats concrets. Quelque 118 pays dans le monde, dont plus de la moitié sont en développement, se sont donné des politiques ou des objectifs en matière d'énergie renouvelable. L'adhésion de plus en plus large du public et des milieux politiques à l'idée de l'action concrète aidant, les accords internationaux trouvent application et inspirent les choix de principe sur le terrain. Les investissements dans les énergies propres ont dépassé les 1 000 milliards de dollars. Mais il faut faire encore plus. Je tire fierté de ce que la remise en état du bâtiment du Secrétariat à New York ait été pensée pour réduire de 50 % la consommation d'énergie de l'Organisation et de ce que, à la faveur de l'initiative ONU « Du bleu au vert », nous entreprenons de réduire l'empreinte carbone des opérations de paix. Pour relever le défi des changements climatiques et du développement durable, il faudra concilier élimination de la pauvreté, développement économique et protection de l'environnement.

4. Conclusion

22. Dans les deux années à venir, il nous faudra répondre présents à divers grands rendez-vous et échéances qui, pris ensemble, nous offriront l'insigne occasion de nous insuffler le nouvel élan politique nécessaire pour nous attaquer concrètement à ces questions dans leur interdépendance. En 2013, outre la réunion spéciale qu'ils consacreront aux objectifs du Millénaire pour le développement, les États Membres se réuniront à l'occasion du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, de la réunion de haut niveau sur les handicaps et le développement et de la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, le but en étant de convenir d'un mécanisme de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. En 2014 se tiendront la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Conférence décennale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. J'inviterai également les dirigeants du monde entier à un grand sommet sur les changements climatiques. Ces rencontres accoucheront en 2015 d'un accord sur un nouveau programme de développement et d'un calendrier dans la perspective de l'adoption d'un instrument général contraignant sur les changements climatiques. L'ONU aidera les États Membres à saisir pleinement

l'occasion de chaque rencontre en sorte de dégager à terme des solutions radicales à la mesure de l'ampleur des défis à relever.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

23. L'année écoulée a bien permis d'éprouver la complexité des conflits modernes et la difficulté qu'il y avait à y apporter, dans la cohérence, des solutions internationales efficaces. Des pays comme l'Afghanistan, Haïti, le Mali et les pays du Sahel, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Yémen sont en proie à un faisceau de facteurs d'instabilité agissant les uns sur les autres, qui ont pour nom sectarisme, criminalité, extrémisme, exclusion, corruption, pressions sur les ressources, la population et l'environnement, faiblesse et légitimité douteuse de l'État, violations généralisées des droits de l'homme, voisinage instable, usage d'engins explosifs contre des civils, porosité des frontières favorisant la circulation illicite d'armes, de drogues et de personnes. Alliés aux progrès technologiques, ces facteurs sont venus renforcer la puissance de groupes armés et d'éléments criminels et extrémistes en leur donnant plus de moyens de sévir, notamment en recourant à des tactiques asymétriques. Généralement bien équipés et financés, ces groupes armés qui font fi des frontières, comme jamais auparavant, sont parfois mus par quelque idéologie. Certains de ces terrains où ils évoluent posent des problèmes sensiblement plus complexes que par le passé.

24. Au cours de l'année écoulée, les civils ont plus que souffert, surtout lorsque divisée, la communauté internationale n'a pas la volonté politique collective d'agir, comme en République arabe syrienne. Le cadre normatif de la protection des civils, notamment les notions de « responsabilité de protéger » et de « protection responsable », continue d'alimenter des débats parfois purement stériles. J'ai invité l'Organisation à réfléchir à la manière de se donner véritablement les moyens de faire face à toutes crises et de défendre les droits de l'homme dans le sillage des conclusions du Groupe d'examen interne de l'action des Nations Unies à Sri Lanka. Nous sommes convenus de réaffirmer l'ambition de notre responsabilité collective, de renouer le dialogue avec les États Membres, de nous doter au Siège de mécanismes d'intervention plus efficaces et de renforcer non seulement notre présence dans les pays, mais aussi notre capacité d'action dans le domaine des droits de l'homme et la gestion de l'information. Je demande aux États Membres de se tenir prêts à jouer le rôle qui leur incombe et de s'armer de la volonté d'agir dans l'unité pour mettre fin aux violations inqualifiables du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous ne pouvons permettre de laisser l'exercice des pires violences sur la personne de civils se banaliser au point d'en perdre notre force d'indignation et notre volonté d'agir.

25. De plus en plus nombreux et divers sont les acteurs qui veulent concourir à la solution de ces problèmes. L'Organisation des Nations Unies œuvre désormais couramment aux côtés d'autres acteurs internationaux et régionaux ou dans le cadre de partenariats officiels avec ces derniers. Cette façon de procéder permet de réussir lorsque les acteurs partagent les mêmes objectifs, jouissent d'évidents avantages comparatifs, se complètent politiquement et agissent dans la coordination. Encore les acteurs internationaux, régionaux et sous-régionaux doivent-ils œuvrer ensemble à mettre en pratique les enseignements tirés du partage efficace des tâches dans des situations complexes.

26. Tout au long de l'année écoulée, les Nations Unies sont intervenues un peu partout dans le monde à la faveur de mécanismes divers : 15 opérations de maintien de la paix, 14 missions politiques spéciales sur le terrain, 10 envoyés spéciaux et conseillers, et diverses équipes de pays des Nations Unies. L'Organisation a redoublé d'efforts pour gagner en efficacité dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris en mettant en œuvre son initiative sur les moyens civils, en instituant un centre de coordination mondial des activités policières, judiciaires et pénitentiaires au lendemain de conflits et dans d'autres situations de crise, et en mettant en œuvre des politiques internes de transition en matière de maintien de la

paix et de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui à des forces de sécurité nationales.

1. Prévention des conflits et médiation

27. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle de premier plan à l'occasion de diverses entreprises de prévention et de médiation, notamment en renforçant son dispositif d'appui à la médiation, en concluant de nouveaux partenariats plus solides avec la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des États américains et l'Organisation de la coopération islamique, et en s'assurant le solide concours politique des États Membres. Ses bureaux régionaux en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Asie centrale et son équipe de médiateurs de réserve ont permis à l'Organisation de faire promptement face à la montée des tensions. Consciente et regrettant que les femmes restent sous-représentées dans les processus de paix, l'Organisation a également redoublé d'efforts pour donner à des groupes de femmes les moyens de s'investir dans ces processus, chaque fois que possible.

28. En Afrique, j'ai chargé une envoyée spéciale – la première médiatrice de l'Organisation – d'accompagner la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Je me suis rendu dans la région en compagnie du Président de la Banque mondiale pour appeler l'attention sur les impératifs connexes que sont la paix, la stabilité et le développement. Sachant que les pays du Sahel doivent faire face à des problèmes interdépendants d'ordre humanitaire, sécuritaire, de gouvernance et de développement, l'Organisation a arrêté une stratégie intégrée en faveur de la région. Elle a également œuvré aux côtés de l'Union africaine et d'autres partenaires à rétablir l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, au Mali et en République centrafricaine, à la suite des changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus dans ces pays et de l'instabilité qui en a découlé.

29. L'Organisation a prêté un concours étendu sous forme de médiation au Yémen pour aider à opérer dans la paix le transfert de pouvoir négocié et à amorcer le dialogue national. Au Liban, elle a continué d'aider les autorités à sauvegarder la sécurité, la stabilité et l'unité nationale. Aider à faire avancer le processus de paix israélo-palestinien étant resté pour elle une priorité absolue, j'exprime l'espoir de voir la récente reprise des pourparlers directs déboucher sur un règlement pacifique et une solution de deux États. Les efforts qu'elle a déployés de concert avec la Ligue des États arabes pour mettre fin à la violence en République arabe syrienne et ouvrir la voie à une solution politique n'ont guère porté de fruits étant donné l'impasse politique persistant sur le terrain, dans la région et au sein du Conseil de sécurité, et la tragique escalade militaire. Ceux qu'elle a déployés pour atténuer les répercussions du conflit syrien sur la région, et notamment pour aider les pays voisins à faire face à l'afflux de réfugiés, n'ont pas davantage prospéré vu l'ampleur de la crise.

30. En Europe, j'ai continué d'user de mes bons offices pour aider les parties à Chypre à parvenir à un règlement global. J'ai aussi soutenu activement les discussions internationales de Genève sur la Géorgie et le sud du Caucase, aux côtés de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ensemble, nous avons également redoublé d'efforts pour trouver une solution acceptable au problème qui oppose la Grèce à l'ex-République yougoslave de Macédoine au sujet de l'appellation de cette dernière. En Asie centrale, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, l'Organisation a suscité un resserrement de la coopération dans le domaine de la gestion de l'eau. En Amérique du Sud, où des pourparlers de paix se sont amorcés en août 2012 entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie, l'Organisation a aidé la société civile à concourir à l'entreprise par le dialogue.

2. Transitions démocratiques et élections

31. Au cours de l'année écoulée, les acquis difficiles de la démocratie ont été sérieusement menacés çà et là, notamment par l'imposition de restrictions sur la société civile et la remise en cause de l'ordre constitutionnel, fort dramatiquement en Égypte. J'exhorte toutes les parties à œuvrer spécialement à mettre fin à la violence, à favoriser une réconciliation véritablement sans exclusive et à rétablir l'état de droit. On a cependant enregistré des avancées tangibles dans certains pays comme le Myanmar et la Somalie. L'Organisation a accompagné toute une série de transitions politiques.

32. Depuis septembre 2012, l'Organisation aide à préparer et à conduire des élections dans 55 États Membres, à la demande de ceux-ci ou du Conseil de sécurité. En Afghanistan, nous avons aidé la Commission électorale indépendante à réformer le code électoral, à confectionner les listes électorales et à renforcer ses moyens d'action. Nous nous sommes efforcés en particulier d'assurer une participation élargie pour empêcher que les problèmes de sécurité ne viennent priver quelque électeur de son droit de vote, et d'asseoir ainsi la confiance dans la perspective des échéances de 2014 et 2015. En Iraq, l'Organisation a continué de fournir des conseils techniques et d'aider la Haute Commission électorale indépendante à renforcer ses moyens d'action. Par suite, la participation des femmes et des personnes handicapées s'est sensiblement élargie.

33. En Somalie, l'Organisation a aidé à mettre au point la Constitution provisoire et à instituer un nouveau Parlement fédéral, mettant ainsi fin à une transition politique qui aura duré huit ans. Créée en juin 2013, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a pour mandat de fournir un appui politique et stratégique aux autorités somaliennes occupées à asseoir la paix et la sécurité et à bâtir de nouvelles institutions fédérales dans la perspective des élections nationales de 2016. Hélas, certains de nos collègues onusiens ont sacrifié leur vie à cette entreprise et la population somalienne reste scandaleusement en proie à l'instabilité. En août 2012, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a accompagné le passage du Conseil national de transition au Congrès général national élu. Elle a aussi soutenu le processus constitutionnel, l'élection des membres de la constituante, ainsi que la création et la réforme en cours des institutions du nouvel État libyen. En Guinée, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a contribué à dissiper la méfiance qui existait entre le Gouvernement et l'opposition et à rouvrir les pourparlers sur les préparatifs des élections législatives. Au Kenya, à la veille des élections générales de mars 2013, l'Organisation a entretenu le dialogue avec les principaux dirigeants politiques dans le but de promouvoir le respect de l'état de droit. Au Burundi, elle a facilité l'adoption d'une feuille de route sans exclusive dans la perspective de l'élection présidentielle de 2015. Sa solidarité ne s'étant jamais démentie, elle a également favorisé le dialogue politique et la réconciliation nationale au Bangladesh, aux Maldives et au Myanmar.

3. Maintien de la paix

34. De par leur complexité, les conflits modernes posent des difficultés qui touchent au cœur même du maintien de la paix. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a eu à déployer des missions de maintien de la paix dans des régions instables et inhospitalières, en pleines hostilités et en l'absence d'accords politiques, voire sur fond d'opérations de lutte contre le terrorisme. En République arabe syrienne, du fait de l'absence de perspectives de règlement politique et de l'intensification de la violence armée, la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne n'a guère pu s'acquitter de son mandat, qui ne sera pas renouvelé après quatre mois. La situation dans le pays n'a pas manqué d'influer sur d'autres opérations de maintien de la paix dans la région. Tout en continuant de veiller au respect de l'accord de cessez-le-feu conclu en 1974 entre Israël et la République arabe syrienne, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement a ajusté ses opérations et sa posture pour continuer de s'acquitter de

son mandat tout en veillant à exposer le moins possible son personnel aux risques résultant des affrontements qui continuent d'opposer les forces armées nationales à l'opposition armée dans la zone de séparation. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a, quant à elle, redoublé de vigilance dans le sud du pays. En mai 2013, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, chargée notamment d'accompagner le dialogue politique et le processus électoral dans le pays, ainsi que l'extension de l'autorité de l'État, de sécuriser les principales agglomérations et de protéger les civils. En République démocratique du Congo, la prise de Goma, en novembre 2012, par le groupe armé dit Mouvement du 23 mars (M23) a suscité un regain de solidarité régionale et internationale qui a amené 11 pays à signer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le Conseil a autorisé la création, au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, d'une brigade d'intervention ayant pour mission, à titre exceptionnel et sans créer de précédent et sans préjudice des principes convenus du maintien de la paix, de mener des offensives ciblées en vue de neutraliser et de désarmer les groupes armés.

35. Les tâches que le Conseil de sécurité a confiées à l'Organisation dans ses résolutions 2098 (2013) et 2100 (2013) traduisent non pas tant une révolution qu'une évolution en matière de maintien de la paix, en vertu de laquelle les soldats de la paix ne peuvent faire usage de la force qu'en présence d'un processus ou d'un accord politique clair et ce, dans le respect du droit international humanitaire. Au Mali, en République démocratique du Congo et ailleurs, les principes de base du maintien de la paix continueront de jouer, étant entendu qu'en présence d'atrocités, impartialité ne rime pas avec neutralité et que le principe du consentement ne signifie pas laisser des personnes mal intentionnées empêcher les missions des Nations Unies de s'acquitter de leur mandat. En outre, comme elle déploie ses missions dans des contextes nouveaux, l'ONU doit doter celles-ci des moyens de faire face à des menaces nouvelles ou plus graves, y compris d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force, d'un dispositif de commandement et de contrôle de meilleure qualité et d'outils d'information et d'analyse plus pointus.

36. D'autres opérations de maintien de la paix ont eu à faire face à l'insécurité au cours de l'année écoulée. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a continué d'assurer la protection des civils sur fond d'escalade de violences intercommunautaires dans l'État de Jongleï. Malgré ces problèmes, la transition a franchi d'importantes étapes politiques, le recensement national et la révision de la Constitution ayant notamment été menés à terme. Opérées avec le concours de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et la délimitation de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée en mars 2013 sont venues contribuer à améliorer les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a réussi, grâce à l'évolution de la dynamique du conflit, à se concentrer sur les régions les plus hantées par l'insécurité tout en réduisant ses troupes et effectifs de police. Néanmoins, la recrudescence de la violence dans certaines parties du Darfour, y compris la prise pour cible des hommes de l'Opération, a bien montré qu'il fallait donner à celle-ci les moyens de prévenir toutes menaces contre les civils et d'y mettre un terme.

37. Diverses opérations de maintien de la paix ont commencé à recalibrer ou à réduire leurs effectifs. Au terme de 14 ans de présence des Nations Unies au Timor-Leste prescrite par le Conseil de sécurité, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, dernière en date, a achevé son mandat en décembre 2012. L'Organisation et le pays entrent dans une nouvelle phase de leurs relations, l'accent étant mis désormais sur le développement et la poursuite de l'édification des institutions. Par ailleurs, à la faveur du succès de la deuxième élection depuis le conflit, l'Organisation a commencé à réduire les effectifs de la composante militaire de la Mission des Nations Unies au Libéria tout en augmentant sa présence policière afin de renforcer les institutions nationales de maintien de l'ordre. De même, l'Opération des Nations Unies

en Côte d'Ivoire a pu, à la faveur de la consolidation de la paix, retirer un bataillon en 2013. De son côté, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a pu, la sécurité s'étant améliorée, réduire le nombre de ses agents en tenue et recentrer ses efforts sur la consolidation de la stabilité politique et de l'état de droit.

38. En y affectant des conseillers pour les femmes et des conseillers pour la protection de l'enfance et en y privilégiant la formation, l'Organisation a donné à ses missions politiques spéciales et missions de maintien de la paix les moyens de répondre aux besoins particuliers des femmes et de l'enfance. Mes représentants spéciaux ont multiplié les activités de plaidoyer au niveau national, le but étant de voir bâtir des capacités et renforcer la prévention et l'intervention, y compris grâce à des activités de surveillance et à l'établissement de rapports. Grâce au concours de l'Organisation des Nations Unies, les Gouvernements du Myanmar, de la République démocratique du Congo, de la Somalie et du Soudan du Sud se sont donné des plans d'action pour mettre un terme à l'exercice de violences sur la personne d'enfants en temps de conflit.

39. Aspect important de l'entreprise de maintien de la paix, la conclusion de partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales, comme l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation du Traité de sécurité collective, le restera dès lors que des opérations se déploieront sur fond de grande instabilité. L'ONU a continué d'aider l'Union africaine à se donner les moyens de planifier, déployer et gérer ses opérations de paix, y compris par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Quelque 17 700 militaires et policiers de la Mission de l'Union africaine en Somalie déployés dans le pays œuvrent à y promouvoir la paix, soutenus en cela par l'ONU. L'Organisation a également, par ses conseils et son savoir-faire techniques, aidé la Commission de l'Union africaine à constituer la Force africaine en attente et à élaborer des matériaux de formation et d'orientation clefs. On retiendra par ailleurs que l'Union européenne s'est donné un plan d'action dans le but de renforcer son appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et que le Comité directeur Organisation des Nations Unies-Union européenne pour la gestion des crises a repris son souffle.

40. L'Organisation a continué de renforcer ses mécanismes d'appui aux opérations de maintien de la paix, y compris le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix et les normes de capacités générales pour bataillons d'infanterie et officiers d'état-major. Elle a amélioré la gouvernance et le dispositif de gestion de la stratégie globale d'appui aux missions et ses indicateurs de résultats en sorte de pouvoir prêter aux missions en toute diligence et efficacité un appui de meilleure qualité. De 33,8 % en 2008, le taux de vacance des postes de personnel recruté sur le plan international de missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales a été ramené à 12,6 % en mars 2013.

4. Consolidation de la paix

41. Ayant, dans le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix au lendemain de conflits, fait ce constat qu'il y a de multiples sources d'instabilité, qu'il y a un risque élevé de reprise de tout conflit et que la consolidation de la paix est une entreprise de longue haleine, j'y propose une nouvelle hiérarchisation des priorités, soulignant l'importance de l'ouverture, du renforcement des institutions et de la solidarité constante de la communauté internationale. Au cours de l'année écoulée, les sérieux revers essuyés dans plusieurs pays, en particulier en Guinée-Bissau et en République centrafricaine, sont venus montrer combien est ardue la tâche de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ailleurs cependant, la Commission et le Fonds ont réussi à promouvoir la consolidation de la paix : en Sierra Leone, ils ont aidé politiquement et financièrement les partis politiques à concourir effectivement et pacifiquement aux

élections; en Guinée, ils ont financé la mise à la retraite de 3 928 militaires; au Burundi, ils ont aidé à organiser la conférence des partenaires; et au Libéria, ils ont aidé à instituer le premier pôle justice et sécurité. Le Fonds a également permis d'accompagner cette entreprise décisive de transition politique ou de consolidation de la paix au Kirghizistan, au Népal, au Niger, en Somalie et au Yémen. En 2012, il a récolté plus de 80 millions de dollars, chiffre record depuis 2008.

C. Développement de l'Afrique

42. Cette année, l'Afrique a fait des progrès non négligeables en matière de développement. Elle doit son dynamisme économique à la consolidation de la gouvernance économique et politique, à un environnement plus propice aux affaires et à l'afflux de capitaux étrangers, notamment en provenance de nouveaux partenaires de développement du continent. Si on assiste ainsi au recul de la pauvreté et à l'essor d'une classe africaine moyenne, le continent reste en proie à d'énormes difficultés. La croissance économique y fait trop de laissés-pour-compte ou y est mal répartie et, même si beaucoup a été fait pour atteindre certains objectifs du Millénaire pour le développement, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la mortalité maternelle et infantile et le chômage des jeunes y demeurent anormalement élevés. Les entraves à la paix, à la sécurité, à la bonne gouvernance, à l'état de droit et à la santé de l'environnement viennent également assombrir les perspectives de développement durable.

43. L'Organisation a œuvré étroitement avec l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, y compris le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ainsi que les ensembles économiques régionaux et les États Membres du continent à éliminer ces entraves. Elle a prêté son concours à des projets et programmes intéressant les infrastructures, l'eau et l'assainissement, l'énergie, la protection de l'environnement, l'informatique et la télématique, les transports, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que la démocratie et la gouvernance. N'ignorant pas que la paix, la sécurité et le développement économique sont interdépendants, l'Organisation a adopté une approche pluridimensionnelle de cette entreprise. Elle a aussi continué d'aider l'Union africaine à mettre en œuvre le Programme décennal de renforcement des capacités dans les domaines spécifiques de la paix et de la sécurité, de la reconstruction et du développement au lendemain de conflits, des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation. À l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Union africaine en mai 2013, j'ai salué le nouveau discours sur l'Afrique et assuré le continent de la solidarité constante de l'Organisation des Nations Unies.

44. Tout est fait pour qu'il soit pleinement tenu compte des besoins et priorités de l'Afrique à l'occasion de la réflexion sur le programme de développement pour l'après-2015. Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies a œuvré avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à organiser des consultations aux niveaux national, sous-régional et continental, le but étant de voir arrêter une position africaine commune. Le mécanisme de suivi prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/293, dont l'Organisation assurera le secrétariat, la mise en place en étant en bonne voie, permettra de faire le bilan de l'exécution des engagements souscrits en faveur du développement de l'Afrique.

D. Promotion et protection des droits de l'homme

45. L'année 2013 marquant le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, j'invite toutes les parties intéressées à renouveler l'engagement qu'ils ont pris de s'acquitter de leurs obligations et à ériger les droits de l'homme en finalité première de l'Organisation dans tout ce qu'elle fait. Partout dans le monde, le citoyen a, au cours de l'année écoulée, à nouveau proclamé sa foi dans les

droits fondamentaux de l'homme et fait entendre sa voix pour exiger le respect de la liberté d'expression, la justice, la fin de l'impunité, de la corruption et de la mal gouvernance, ainsi que des conditions de vie et un emploi décent et ce, en manifestant dans la paix, en se prévalant des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et en se prêtant aux consultations sur le programme de développement pour l'après-2015. J'exhorte les États Membres à écouter ces revendications et à entreprendre de s'acquitter des obligations à eux faites en matière de droits de l'homme. Nous sommes d'autant plus aptes à entendre la voix du citoyen que la dixième ratification et l'entrée en vigueur tant attendues du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui organise une procédure de saisine par voie de communications de particuliers, sont désormais acquises. Intervenu 37 ans après l'entrée en vigueur de son pendant se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, cet événement est à marquer d'une pierre blanche. Cependant, il y a eu bien des ombres au tableau pendant l'année 2012 : se sont multipliées les pressions et entreprises sur les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion des groupements de la société civile, défenseurs des droits de l'homme, migrants et minorités.

46. L'année dernière, les États Membres ont aussi renouvelé des engagements majeurs et réaffirmé des principes fondamentaux. Lors du dialogue interactif informel que l'Assemblée générale a consacré au thème « responsabilité de protéger : réagir de manière prompt et décisive » en septembre 2012 ainsi que dans la résolution 22/22, adoptée par le Conseil des droits de l'homme en mars 2013 sur la prévention du génocide, ils ont reconnu l'obligation faite à l'État de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit en septembre 2012, les États Membres se sont également engagés à ne pas laisser tolérer l'impunité du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que des violations du droit international humanitaire et violations graves du droit des droits de l'homme. Le renforcement du régime intergouvernemental conventionnel des droits de l'homme suit son cours. L'application effective des instruments des droits de l'homme de l'ONU restant essentielle pour promouvoir ces droits et en prévenir la violation, j'exhorte les États Membres à veiller au bon fonctionnement et à l'intégrité du régime conventionnel de la matière.

47. Je déplore qu'en dépit de tous ces engagements nous ayons déçu trop de monde. Le Mali, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Syrie et d'autres pays ont été le théâtre de violations graves et généralisées des droits de l'homme. Les organes de l'Organisation se sont efforcés de fournir aux États Membres les informations propres à leur permettre d'agir en toute célérité en dépêchant sur place des commissions d'enquête et autres missions d'établissement des faits. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a dépêché plusieurs missions au Mali et dans les pays voisins pour constater la situation des droits de l'homme et a fait, dans un rapport, le bilan des victimes du conflit syrien entre mars 2011 et avril 2013. En 2012, elle a fait au Conseil de sécurité plus d'exposés que jamais auparavant. Le Conseil des droits de l'homme a reconduit le mandat de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne pour la troisième fois et a créé une mission d'établissement des faits chargée d'étudier les effets des colonies de peuplement israéliennes sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'une commission d'enquête sur la République populaire démocratique de Corée. Il a également institué de nouveaux mandats au titre des procédures spéciales sur le Bélarus, l'Érythrée et le Mali et a convenu d'initiatives pour protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme. Les représailles exercées contre les personnes qui se prévalent des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et les restrictions imposées à l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels restent un sujet de vive préoccupation.

48. Les organismes des Nations Unies ont quant à eux entrepris d'institutionnaliser les droits de l'homme dans toutes nos activités et d'astreindre nos personnels et ceux à qui nous venons en aide aux

normes les plus strictes en la matière. J'invite toutes les parties prenantes à asseoir les objectifs de l'après-2015 sur les normes et principes internationaux des droits de l'homme et j'exhorte les États Membres à veiller à ce que tous les choix de principe arrêtés dans le système des Nations Unies obéissent aux droits de l'homme. L'Organisation a entrepris de renforcer les capacités et attributions des bureaux de coordonnateurs résidents et des équipes de pays en matière de droits de l'homme. Elle a fait connaître aux États Membres la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'Organisation des Nations Unies à des forces de sécurité extérieures au système et l'a mise en application à diverses occasions. En décembre 2012, j'ai institué une nouvelle politique de vérification du respect des droits de l'homme par le personnel de l'Organisation des Nations Unies, édictant les principes et la procédure à suivre par le Secrétariat pour vérifier systématiquement que tout fonctionnaire n'a jamais violé le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

E. Efficace coordination des opérations d'assistance humanitaire

49. L'année dernière encore, des catastrophes d'origine naturelle ou humaine aux conséquences humanitaires dévastatrices qui ont mis à rude épreuve les capacités d'intervention des acteurs nationaux et internationaux sont venues nous rappeler de nouveau combien il importe de rester fidèle aux principes humanitaires, d'accéder promptement aux populations sinistrées et de mieux pourvoir à la protection des civils. Certains conflits armés internes se sont intensifiés, contraignant des millions de personnes à se déplacer. Voici une vingtaine d'années qu'il n'y a eu autant de déplacés dans le monde. Particulièrement graves sont les conséquences humanitaires des combats en République arabe syrienne. On a dénombré plus de 300 catastrophes naturelles (cyclones, inondations, sécheresse, tremblements de terre, etc.), qui ont causé environ 9 300 morts, 106 millions de sinistrés et 138 milliards de dollars de dommages matériels. Pour la troisième année consécutive, le bilan de ces catastrophes a dépassé 100 milliards de dollars.

50. En 2012, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont lancé des appels pour recueillir 8,7 milliards de dollars dans le but de venir en aide à 51 millions de personnes dans 16 pays. Ils ont, à la faveur d'appels éclair et d'appels globaux, récolté 5,3 milliards de dollars (correspondant à 63 % des besoins), soit autant de fonds qu'en 2011, mais nettement moins qu'en 2009 et 2010, années au cours desquelles ils avaient réuni 7,0 milliards et 7,2 milliards de dollars, respectivement. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a reçu 427 millions de dollars de dons en 2012.

51. Certaines lourdes tendances mondiales, comme la croissance démographique, l'urbanisation, la croissance économique inégale, la montée des inégalités, les transitions politiques trop soudaines ou trop lentes ou encore les changements climatiques, donnent à penser que le fardeau humanitaire ne cessera de s'alourdir. Les effets des catastrophes sur le développement national et régional ainsi que sur la croissance économique ont d'ores et déjà conduit nombre de gouvernements à se doter de moyens plus conséquents de gestion des catastrophes. Les populations sinistrées ont en outre de plus en plus recours à l'outil technologique pour nommer leurs besoins et s'assurer le concours de leurs collectivités, de leurs voisins ou de l'État. Les acteurs humanitaires peuvent, grâce à la technologie, intervenir plus promptement et plus économiquement et établir des cartes des risques dans le sens d'une coordination et d'une planification meilleures de l'aide. Il s'agira d'encourager l'innovation dans ce secteur, les organisations humanitaires devant mettre les atouts de la technologie au service de leur entreprise.

52. Les États Membres et les acteurs humanitaires restent encore plus aptes à intervenir en cas de crise qu'à les prévenir ou à s'y préparer. Cela étant, l'Organisation a fait de la résilience le maître mot du programme humanitaire de 2012 en amenant les organisations à vocation humanitaire et les organismes d'aide au développement à se rapprocher les uns des autres pour mieux gérer les risques et surmonter les vulnérabilités sous-jacentes. Il s'agira également de renforcer les synergies entre réduction des risques de

catastrophe, y compris la préparation et l'atténuation des changements climatiques d'une part et adaptation à leurs effets d'autre part.

53. Compte tenu de l'inconstance de la situation humanitaire, force nous est de continuer d'adapter et d'actualiser le système humanitaire international pour le rendre moins cloisonné et exclusif en mobilisant et en rapprochant tous ceux qui peuvent et veulent concourir à la préparation aux situations d'urgence, aux interventions, à la résilience et au relèvement sous leurs différents aspects. Nous devons privilégier davantage le constat sur le terrain, l'innovation, les partenariats, le renforcement des capacités, au niveau local en particulier, et nous rapprocher encore plus des pays touchés. Les préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2015 ou 2016, qui sera l'occasion de faire le bilan de l'évolution dans ce domaine et de convenir des moyens d'adapter l'action humanitaire aux défis à venir, suivent leur cours.

F. Promotion de la justice internationale et du droit international

54. L'année écoulée est à marquer d'une pierre blanche s'agissant de la promotion de la justice internationale et du droit international. Il résulte de la déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international adoptée en septembre 2012 qu'en vertu de l'état de droit, toutes les personnes, institutions et entités, publiques ou privées, y compris l'État lui-même, sont tenues de respecter les lois justes et équitables et ont droit sans distinction à l'égale protection de la loi, l'état de droit étant la pierre angulaire de l'action de l'Organisation dans les trois principaux domaines d'intervention que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

55. L'année passée, l'Organisation a apporté son concours dans le domaine de l'état de droit à plus de 150 États Membres. Par l'action des tribunaux spéciaux et des tribunaux placés sous l'égide des Nations Unies, elle a continué d'œuvrer puissamment à amener les auteurs de crimes internationaux graves à en répondre. Le Tribunal spécial pour le Liban a mis en accusation quatre personnes qui seraient impliquées dans l'attentat dans lequel l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri et 22 autres personnes ont trouvé la mort et émis des mandats d'arrêt contre eux. Les efforts déployés pour retrouver et arrêter les quatre accusés n'ayant à ce jour pas abouti, le Tribunal spécial a décidé d'ouvrir contre eux une procédure par défaut. Le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ouvrira ses portes dès la fermeture du Tribunal spécial. Saisies d'un second procès contre deux des quatre principaux dirigeants encore en vie du régime des Khmers rouges, les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens sont en proie à de sérieux problèmes de financement de nature à remettre en cause le cours de l'instance. Le Gouvernement cambodgien et les États Membres doivent impérativement honorer les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis d'elles. Les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda étant sur le point d'achever leurs travaux, le Mécanisme international appelé à exercer leurs fonctions résiduelles a ouvert ses portes à Arusha en juillet 2012 et à La Haye en juillet 2013. Pour répondre pleinement à sa vocation réconciliatrice, la justice internationale doit être non seulement strictement impartiale mais aussi être regardée comme telle.

56. L'Organisation des Nations Unies a continué de coopérer avec la Cour pénale internationale en vertu de l'accord régissant les relations entre les deux entités. J'ai invité les États Membres à ratifier le Statut de Rome et ses amendements et œuvré étroitement avec l'Union africaine à encourager tous ses membres à voir dans la Cour pénale internationale la pièce maîtresse du système de justice pénale internationale. À l'heure actuelle, sont parties au Statut de Rome 122 États, dont 5 ont ratifié l'amendement relatif au crime d'agression. Au cours de la période considérée, le Procureur a ouvert une enquête sur les crimes de guerre commis au Mali, huitième pays dont la Cour est saisie de la situation. Il a consulté les opérations et bureaux des Nations Unies au Mali, qui l'ont saisi d'informations préliminaires. En juin,

l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a conclu un mémorandum d'accord plénier avec la Cour. L'Organisation a apporté un appui logistique et autre à la Cour dans la mesure autorisée par le mandat de telle ou telle opération ou tel ou tel bureau.

G. Désarmement

57. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires restent des priorités majeures. Pourtant, il n'y a ni négociation en cours sur le désarmement ni traité relatif aux matières fissiles, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'étant, quant à lui, toujours pas entré en vigueur. Les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont beau mettre en avant les aspects humanitaires du désarmement, la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient prévue pour 2012 n'a pas eu lieu. De plus, la République populaire démocratique de Corée a annoncé avoir procédé à son troisième essai nucléaire en février 2013. Les pourparlers concernant la nécessité pour la République islamique d'Iran de s'acquitter des obligations mises à sa charge par les résolutions du Conseil de sécurité sur la question se poursuivent.

58. L'impasse de la Conférence du désarmement est pour nous le plus sérieux problème. L'Organisation ne peut pas véritablement asseoir la légalité dans le domaine du désarmement alors que l'unique instance multilatérale de négociation au monde échoue à convenir d'un programme de travail. Je continue d'exhorter ses membres à sortir de cette impasse pour ne pas voir entamer encore l'aptitude de la Conférence à s'acquitter de son mandat. L'Assemblée générale a chargé un groupe de travail à composition non limitée, qui s'est réuni en 2013, de réfléchir aux moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Un groupe d'experts gouvernementaux se penchera bientôt sur un projet de traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Sans doute les travaux de ces groupes viendront-ils insuffler un nouvel élan à la Conférence.

59. Je reste vivement préoccupé par les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne au sujet desquelles j'ai chargé une mission des Nations Unies d'enquêter. Le Gouvernement syrien ayant souscrit aux modalités essentielles à la conduite de la mission, celle-ci s'est rendue en République arabe syrienne pour enquêter sur les allégations, y compris celles concernant Khan al-Assal. D'autres allégations et les lieux correspondants ont également été évoqués à l'occasion des discussions. J'ai aussi souligné qu'il incombait au Gouvernement syrien de garantir la sûreté et la sécurité de toutes les armes chimiques et matériels connexes.

60. La non-réglementation du commerce des armes classiques a des effets désastreux : répressions violentes, conflits armés, criminalité ou violence généralisée et leur cortège de souffrances humaines. Succès diplomatique inoubliable, l'Assemblée générale a, le 2 avril 2013, approuvé à une très large majorité le Traité sur le commerce des armes, qui, venant rendre plus difficile le détournement des armes vers le marché illicite, contribuera puissamment à prévenir les violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

61. L'Organisation des Nations Unies répond aux États Membres qui demandent assistance aux fins de l'application des traités sur le désarmement. Ses centres régionaux pour la paix et le désarmement concourent à renforcer les capacités dans le but de prévenir le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et aident les États Membres et les principales parties prenantes à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prolifération des armes de destruction massive et leur acquisition par des agents non étatiques.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

62. Les événements de l'année écoulée sont venus mettre encore en évidence les effets délétères de la criminalité organisée et du trafic de drogues sur la paix, la sécurité et le développement et tout le mal que l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires éprouvent à lutter efficacement contre ces menaces. En Afrique de l'Ouest, en Asie centrale et en Amérique latine, où ces menaces recouvrent désormais des formes tout à fait nouvelles, on en mesure de mieux en mieux l'impact. D'autres régions, comme l'Europe, n'en sont pas épargnées, qui restent en proie aux problèmes résultant de la demande, de l'offre, de la production et du trafic de drogues.

63. Les États Membres demandent de plus en plus à l'Organisation des Nations Unies de jouer les premiers rôles dans la lutte contre ces fléaux. L'Organisation a ainsi, au cours de l'année écoulée, entrepris diversement de se donner les moyens de mieux lutter contre la drogue et la criminalité en adoptant une démarche intégrée équilibrée, tout en aidant les États Membres à répondre aux impératifs de la justice, de la protection des droits de l'homme, du développement, de la santé, de la paix et de la sécurité. Elle a entrepris notamment de prévenir les trafics illicites, de renforcer la coopération transfrontalière ou de lutter contre les trafics empruntant les ports maritimes, ports secs et itinéraires aériens et de procéder à l'évaluation des menaces régionales comme fondement de programmes de développement attentifs à la criminalité dans les régions concernées.

64. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016 sera l'occasion de réfléchir à de nouveaux moyens de lutter contre la problématique grandissante du trafic de drogues. Pourtant, nous ne devons pas attendre 2016 pour agir. Si la politique internationale de lutte contre la drogue relève toujours de la compétence des États Membres, l'Organisation des Nations Unies peut être le lieu de veiller à conserver à ces questions la place qu'elles méritent à l'occasion des débats sur la matière. Il ressort du reste des consultations sur l'après-2015 que la sécurité et la justice sont une préoccupation majeure non seulement pour les pouvoirs publics mais aussi pour le citoyen dans nombre de pays à revenu intermédiaire.

65. L'ONU n'a cessé d'aider les États Membres à renforcer leurs moyens d'intervention, notamment en ratifiant et en mettant en œuvre des instruments juridiques internationaux, dont les 18 instruments de lutte contre le terrorisme ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui compte désormais 166 États parties. L'année passée, 10 nouveaux États et territoires sont devenus parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. L'Organisation a continué d'aider les États Membres à mettre en œuvre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En septembre 2012, j'ai présidé une réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire axée sur le renforcement du cadre juridique, à laquelle ont participé plus de 130 États Membres, l'objectif étant de les aider à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme nucléaire et de renforcement de la sécurité nucléaire. Les entités des Nations Unies se sont aussi attelées à prévenir l'utilisation d'Internet à des fins terroristes en réfléchissant à la manière dont l'Organisation pourrait prêter aux États Membres son concours juridique et technique et en matière de confection de contre-discours. Face à l'ampleur des menaces actuelles et nouvelles de portée planétaire que sont la criminalité organisée, le trafic de drogues et le terrorisme, force est d'agir dans la concertation et d'arrêter une réponse intégrée et pluridisciplinaire embrassant la sécurité, le développement, la gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit.

Chapitre III

Renforcement de l'Organisation

66. Le monde évoluant rapidement comme on l'a vu plus haut, l'Organisation des Nations Unies doit répondre à des sollicitations toujours plus nombreuses alors même qu'elle en a de moins en moins les moyens. Force lui est donc de s'adapter pour tenir ce pari. C'est pourquoi je ne cesse d'œuvrer en priorité à faire d'elle une organisation moderne, comptable de son action partout dans le monde, qui brille par la qualité de ses prestations tout en étant attentive aux dépenses d'appui administratif, sait rationaliser et simplifier ses procédures et exploiter à fond tout le potentiel des partenariats et des technologies de l'information et des communications.

67. Le personnel est – et restera à jamais – le plus précieux atout de l'Organisation, laquelle doit pouvoir former et mobiliser à tout moment les fonctionnaires les plus qualifiés et les plus aptes à répondre à l'appel ici ou là. Le dispositif de mobilité et d'organisation des carrières dont j'ai saisi les États Membres tend à permettre à l'Organisation de développer les compétences et aptitudes de ses fonctionnaires et à mieux gérer les ressources humaines de sa vocation mondiale. Ayant accueilli favorablement ma proposition en la matière, les États Membres m'ont demandé un complément d'information que je leur présenterai à la soixante-huitième session. Je compte vivement que l'Assemblée générale se prononcera sur ce sujet dans le courant de l'année 2013. De plus, pour doter le personnel des connaissances et compétences les plus pointues, j'ai entrepris de regrouper sous un même toit enseignement, formation et partage du savoir et j'envisage de centraliser les services de gestion de la connaissance. Je continue également d'œuvrer à asseoir une tradition du résultat dans l'Organisation, notamment en mettant en application le principe de gestion axée sur les résultats que j'ai présenté à l'Assemblée générale en 2013, en soutenant l'initiative de gestion globale des risques et en encourageant les mesures tendant à voir mieux appliquer les recommandations des organes de tutelle.

68. L'Organisation s'est également donné pour mission première de gérer en bon père de famille les ressources humaines, financières et matérielles à elle confiées par les États Membres. Au cours de l'année écoulée, elle a continué de chercher à améliorer et unifier la gestion de ces ressources en privilégiant les solutions offertes par le progiciel de gestion intégré dans le cadre du projet Umoja qui, en mettant instantanément à disposition toutes informations utiles dans la transparence, viendra permettre de gagner en rapidité et en qualité dans la prise de décisions administratives. Ce système a officiellement vu le jour en juillet 2013, date de sa mise en service par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban. Parallèlement, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, l'Organisation teste une formule de prestation en commun de services aux opérations de maintien de la paix sur le terrain, dont elle espère tirer de précieux enseignements pour le reste du Secrétariat.

69. Afin d'asseoir les principes de transparence et de responsabilité dans l'utilisation de toutes ressources, mais aussi de donner aux États Membres accès à des informations propres à leur permettre de mieux exercer leur droit de regard et de prendre des décisions éclairées, l'Organisation a, depuis le 1^{er} juillet 2013, institué les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) dans les opérations de maintien de la paix, normes sur la base desquelles seront établies, à compter des exercices budgétaires 2013-2014, les états financiers des missions de maintien de la paix et ceux du reste du Secrétariat à partir de 2014.

70. Partout au sein de l'Organisation, nous imaginons des moyens de tirer le meilleur parti possible des technologies de l'information et des communications à l'occasion de nos activités de fond ou de l'exploitation de nos systèmes de gestion et d'administration, initiatives qui, ensemble, s'entendent du « Secrétariat numérique ». Nous faisons appel à de nouvelles technologies peu coûteuses pour faciliter

l'échange d'informations, la collaboration et la communication interne. Grâce aux médias sociaux qui nous permettent de nous faire entendre par le plus grand nombre moyennant un coût modique plusieurs millions de personnes peuvent désormais nous suivre sur nos principales plateformes dans l'exercice de nos activités et ce, dans les six langues officielles de l'Organisation. Nous avons par ailleurs beaucoup progressé en matière de diffusion numérique de supports de connaissances sur les Nations Unies.

71. Je n'ignore pas que l'Organisation s'expose d'autant plus aux cyberattaques qu'elle fait de plus en plus usage des technologies de l'information et des communications. Nous avons certes renforcé la sécurité de nos informations et systèmes, mais nous ne saurions nous arrêter là. Je tiens à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données de l'Organisation, de même que nos systèmes de stockage, de traitement et de transmission de l'information.

72. Le plan-cadre d'équipement est par ailleurs venu moderniser les traditions du service onusien en offrant dorénavant aux fonctionnaires et délégations, dans le bâtiment rénové du Secrétariat et celui des conférences, des espaces de travail ouverts et modernes, les bureaux paysagers et les nouvelles technologies moins énergivores favorisant la communication et la collaboration tout en réduisant l'empreinte carbone de l'Organisation. À la demande de l'Assemblée générale, nous avons en outre entrepris une réflexion sur les locaux dont le Siège aura besoin à long terme à New York.

73. En 2012, l'Organisation a continué de renforcer son système de gestion de la sécurité afin de pouvoir mener à bien ses programmes et activités, en particulier dans des régions à haut risque. À cette fin, elle a entrepris de renforcer ses moyens d'intervention en cas de crise, de réorganiser la formation à la gestion des mesures de sécurité, de moderniser ses outils d'analyse des menaces et risques sécuritaires, d'arrêter des choix de principe et lignes directrices pratiques, et de se rapprocher des gouvernements hôtes et des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Partenariats

74. Pours s'acquitter de ses mandats toujours plus nombreux et plus complexes et répondre pleinement à sa vocation, l'Organisation a besoin de ressources humaines, opérationnelles et financières plus conséquentes. Le secteur privé, les œuvres philanthropiques et la société civile ayant pris une énorme ampleur, raffiné leur art et étendu leur influence partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement, nous nous devons de chercher à multiplier en toute efficacité les partenariats au service de nos objectifs. Pour hâter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et nous doter d'un dispositif de nature à nous permettre de relever les défis mondiaux du développement à venir, force nous est de nous donner les moyens de nos ambitions. J'ai ainsi saisi l'Assemblée générale d'une proposition tendant à voir instituer un mécanisme de promotion des partenariats des Nations Unies, qui se veut le cadre porteur dans lequel viendraient se multiplier les partenariats dans la responsabilité, la cohérence et l'efficacité. Pour que l'Organisation des Nations Unies conserve sa raison d'être à l'heure où le secteur privé, le monde de la philanthropie et la société civile en plein essor s'imposent par leur activité et leurs ressources dans le domaine du bien public universel, il est indispensable de donner à l'Organisation les moyens de nouer des partenariats stratégiques.

75. Au cours de l'année écoulée, nous avons continué de mettre à profit des initiatives de multipartenariats, comme « Toutes les femmes, tous les enfants » et « Énergie durable pour tous », pour atteindre des objectifs majeurs. Dans les domaines en question, les Principes d'autonomisation des femmes et le Programme des chefs d'entreprise pour la protection du climat sont les programmes d'action menés avec la participation d'entreprises des plus grandes au monde. Ces initiatives, auxquelles sont parties des acteurs de tous les secteurs concernés, tirent parti des avantages comparatifs et des compétences propres à

chacun pour changer toutes sortes de comportements, le champ et l'impact en étant d'autant plus grands que les bienfaits en profitent au plus grand nombre. Venant compléter l'aide au développement classique, les partenariats de cette nature prennent en outre appui sur l'accroissement du volume de l'aide publique au développement et des autres ressources financières. Cependant, il s'agit désormais de dépasser la seule perspective financière au profit d'une logique qui, embrassant d'autres éléments tels que l'innovation, la technologie, la recherche et les moyens humains, permettrait d'aller de l'avant dans la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de se donner un modèle pour la réalisation du programme de développement pour l'après-2015.

76. Pour servir l'idée d'entreprise citoyenne, l'Organisation a continué de faire fond sur son Pacte mondial avec le monde des entreprises, qui rassemble dans 140 pays plus de 7 500 sociétés qui, s'étant engagées à respecter des principes universels, ont les moyens d'aider l'Organisation des Nations Unies à se rapprocher sensiblement de ses objectifs, notamment ceux liés aux priorités de développement pour l'après-2015.

Chapitre IV

Conclusion

77. Ayant rendu compte de ce que l'ONU fait depuis un an pour atteindre les huit priorités que les États Membres lui ont tracées en s'adaptant constamment aux réalités d'un monde en pleine mutation et en réfléchissant à un programme pour l'après-2015 qui réponde aux attentes de la planète et de ses habitants, je continuerai de veiller sur tout ce que l'Organisation entreprend pour s'acquitter des différents mandats à elle assignés et de m'employer à anticiper l'avenir et à préparer l'Organisation à ses missions futures. Je compte sur les États Membres pour faire de même et je sais pouvoir compter sur leur coopération à cette fin.

Annexe

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2013) : tableaux statistiques

Objectif 1

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1.1

Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)^{a, b}
(En pourcentage)

| | 1990 | 1999 | 2005 | 2010 |
|------------------------------------------|------|------|------|------|
| Régions en développement | 46,7 | 36,5 | 26,9 | 22,0 |
| Afrique du Nord | 5,2 | 5,0 | 2,6 | 1,4 |
| Afrique subsaharienne | 56,5 | 57,9 | 52,3 | 48,4 |
| Amérique latine et Caraïbes | 12,2 | 11,9 | 8,7 | 5,5 |
| Caraïbes | 24,9 | 27,0 | 29,1 | 28,1 |
| Amérique latine | 11,7 | 11,2 | 7,8 | 4,5 |
| Asie de l'Est | 60,2 | 35,6 | 16,3 | 11,6 |
| Asie du Sud | 51,5 | 43,1 | 37,7 | 29,7 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 52,0 | 36,3 | 29,3 | 21,5 |
| Asie du Sud-Est | 45,3 | 35,5 | 19,0 | 14,3 |
| Asie occidentale | 5,1 | 5,0 | 4,6 | 3,6 |
| Océanie | 42,0 | 34,4 | 43,1 | 35,0 |
| Caucase et Asie centrale | 9,8 | 19,5 | 7,2 | 3,5 |
| Pays les moins avancés | 64,6 | 61,3 | 53,4 | 46,2 |
| Pays en développement sans littoral | 53,2 | 52,2 | 40,9 | 33,0 |
| Petits États insulaires en développement | 29,6 | 29,5 | 32,0 | 29,4 |

^aLes économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^bEstimations de la Banque mondiale (avril 2013).

Indicateur 1.2

Indice d'écart de la pauvreté^{a, b}

(En pourcentage)

| | 1990 | 1999 | 2010 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Régions en développement | 16,1 | 11,9 | 6,8 |
| Afrique du Nord | 0,8 | 0,9 | 0,3 |
| Afrique subsaharienne | 25,3 | 25,9 | 21,0 |
| Amérique latine et Caraïbes | 5,4 | 5,6 | 2,9 |
| Caraïbes | 10,9 | 13,5 | 14,9 |
| Amérique latine | 5,1 | 5,2 | 2,4 |
| Asie de l'Est | 20,7 | 11,1 | 2,8 |
| Asie du Sud | 15,4 | 11,7 | 6,8 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 17,7 | 10,6 | 4,9 |
| Asie du Sud-Est | 14,4 | 9,6 | 2,7 |
| Asie occidentale | 1,1 | 1,0 | 0,9 |
| Océanie | 16,1 | 11,9 | 12,4 |
| Caucase et Asie centrale | 3,0 | 5,4 | 0,9 |
| Pays les moins avancés | 27,0 | 25,6 | 17,8 |
| Pays en développement sans littoral | 23,5 | 20,6 | 11,2 |
| Petits États insulaires en développement | 12,6 | 13,1 | 13,5 |

^aL'indice d'écart de la pauvreté au seuil de 1,25 dollar par jour (en PPA 2005) mesure l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

^bLes économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3

Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

(En pourcentage)

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

Cible 1.B

Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Indicateur 1.4

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée

a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée

(En pourcentage)

| | 2001 | 2012 ^a |
|--------------------------|------|-------------------|
| Monde | 0,8 | 1,9 |
| Régions en développement | 1,4 | 3,8 |
| Afrique du Nord | 1,2 | 1,7 |
| Afrique subsaharienne | 0,8 | 1,5 |

| | 2001 | 2012 ^a |
|------------------------------------------|------|-------------------|
| Amérique latine et Caraïbes | -1,4 | 1,4 |
| Caraïbes | -0,7 | 1,9 |
| Amérique latine | -1,5 | 1,3 |
| Asie de l'Est | 6,0 | 6,5 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 1,8 | 1,8 |
| Asie du Sud | 1,4 | 2,0 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 0,4 | -0,6 |
| Asie du Sud-Est | 1,0 | 3,5 |
| Asie occidentale | -3,0 | 1,5 |
| Océanie | -3,2 | 4,1 |
| Caucase et Asie centrale | 7,5 | 3,8 |
| Régions développées | 1,5 | 1,1 |
| Pays les moins avancés | 3,1 | 1,6 |
| Pays en développement sans littoral | 3,7 | 2,4 |
| Petits États insulaires en développement | -2,1 | 1,3 |

b) PIB par personne occupée
 [En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

| | 1991 | 2001 | 2012 ^a |
|------------------------------------------|--------|--------|-------------------|
| Monde | 16 142 | 18 489 | 23 119 |
| Régions en développement | 6 393 | 8 336 | 13 526 |
| Afrique du Nord | 17 454 | 18 141 | 23 312 |
| Afrique subsaharienne | 4 627 | 4 481 | 5 603 |
| Amérique latine et Caraïbes | 20 286 | 20 627 | 23 686 |
| Caraïbes | 17 765 | 19 805 | 21 976 |
| Amérique latine | 20 485 | 20 686 | 23 799 |
| Asie de l'Est | 3 144 | 6 488 | 15 356 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 20 302 | 29 215 | 41 504 |
| Asie du Sud | 4 123 | 5 361 | 8 901 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 6 664 | 7 195 | 9 106 |
| Asie du Sud-Est | 5 686 | 7 130 | 10 366 |
| Asie occidentale | 31 390 | 36 076 | 42 018 |
| Océanie | 5 252 | 5 279 | 6 302 |
| Caucase et Asie centrale | 10 317 | 7 358 | 14 107 |
| Régions développées | 48 339 | 57 081 | 64 967 |
| Pays les moins avancés | 2 009 | 2 272 | 3 266 |
| Pays en développement sans littoral | 4 326 | 3 654 | 5 430 |
| Petits États insulaires en développement | 18 323 | 22 003 | 27 218 |

^aDonnées préliminaires.

Indicateur 1.5

Ratio emploi/population

a) Total
(En pourcentage)

| | 1991 | 2000 | 2007 | 2012 ^a |
|------------------------------------------|------|------|------|-------------------|
| Monde | 62,2 | 61,2 | 61,3 | 60,3 |
| Régions en développement | 64,1 | 62,8 | 62,5 | 61,6 |
| Afrique du Nord | 41,6 | 40,6 | 42,8 | 42,7 |
| Afrique subsaharienne | 63,0 | 63,0 | 64,1 | 64,3 |
| Amérique latine et Caraïbes | 56,2 | 58,5 | 60,9 | 61,9 |
| Asie de l'Est | 74,5 | 72,9 | 71,6 | 70,1 |
| Asie du Sud | 58,1 | 56,3 | 56,3 | 54,2 |
| Asie du Sud-Est | 68,1 | 66,9 | 66,2 | 67,0 |
| Asie occidentale | 47,6 | 44,4 | 43,2 | 45,3 |
| Océanie | 66,7 | 67,2 | 68,3 | 68,2 |
| Caucase et Asie centrale | 56,5 | 56,6 | 57,3 | 58,9 |
| Régions développées | 56,6 | 55,8 | 56,8 | 55,1 |
| Pays les moins avancés | 70,1 | 69,1 | 69,5 | 69,4 |
| Pays en développement sans littoral | 66,8 | 66,8 | 68,2 | 68,7 |
| Petits États insulaires en développement | 54,7 | 55,4 | 57,4 | 57,9 |

b) Hommes, femmes et jeunes (2012)^a
(En pourcentage)

| | Hommes | Femmes | Jeunes |
|------------------------------------------|--------|--------|--------|
| Monde | 72,7 | 47,9 | 42,4 |
| Régions en développement | 75,3 | 47,7 | 43,1 |
| Afrique du Nord | 67,9 | 18,1 | 23,5 |
| Afrique subsaharienne | 70,9 | 57,8 | 46,5 |
| Amérique latine et Caraïbes | 75,1 | 49,4 | 45,4 |
| Asie de l'Est | 75,6 | 64,3 | 54,5 |
| Asie du Sud | 77,8 | 29,5 | 36,3 |
| Asie du Sud-Est | 78,5 | 55,9 | 45,4 |
| Asie occidentale | 67,9 | 20,4 | 25,3 |
| Océanie | 72,7 | 63,5 | 51,3 |
| Caucase et Asie centrale | 68,2 | 50,3 | 36,8 |
| Régions développées | 61,9 | 48,8 | 38,0 |
| Pays les moins avancés | 78,0 | 61,0 | 53,0 |
| Pays en développement sans littoral | 77,2 | 60,5 | 54,6 |
| Petits États insulaires en développement | 68,4 | 47,6 | 37,2 |

^aDonnées préliminaires.

Indicateur 1.6

Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)

a) Nombre total de personnes occupées disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)
(En millions)

| | 1991 | 2000 | 2012 ^a |
|------------------------------------------|-------|-------|-------------------|
| Monde | 834,5 | 695,3 | 383,8 |
| Régions en développement | 834,0 | 694,1 | 383,8 |
| Afrique du Nord | 1,3 | 0,9 | 0,4 |
| Afrique subsaharienne | 100,5 | 132,0 | 132,2 |
| Amérique latine et Caraïbes | 13,2 | 16,1 | 9,6 |
| Asie de l'Est | 401,1 | 232,2 | 46,3 |
| Asie du Sud | 220,6 | 224,7 | 156,0 |
| Asie du Sud-Est | 92,6 | 80,7 | 34,6 |
| Asie occidentale | 0,9 | 0,6 | 1,0 |
| Océanie | 0,9 | 1,0 | 1,0 |
| Caucase et Asie centrale | 3,0 | 6,0 | 2,8 |
| Régions développées | 0,5 | 1,1 | 0,02 |
| Pays les moins avancés | 134,3 | 159,4 | 138,3 |
| Pays en développement sans littoral | 50,9 | 62,7 | 47,4 |
| Petits États insulaires en développement | 3,0 | 3,2 | 3,2 |

b) Proportion de ces personnes dans la population occupée
(En pourcentage)

| | 1991 | 2000 | 2012 ^a |
|------------------------------------------|------|------|-------------------|
| Monde | 36,9 | 26,6 | 12,3 |
| Régions en développement | 48,2 | 33,7 | 15,1 |
| Afrique du Nord | 4,2 | 2,5 | 0,8 |
| Afrique subsaharienne | 55,0 | 55,9 | 39,6 |
| Amérique latine et Caraïbes | 8,1 | 7,8 | 3,5 |
| Asie de l'Est | 60,4 | 31,7 | 5,7 |
| Asie du Sud | 51,1 | 42,6 | 23,6 |
| Asie du Sud-Est | 47,0 | 33,7 | 11,5 |
| Asie occidentale | 2,4 | 1,3 | 1,6 |
| Océanie | 42,2 | 36,9 | 26,0 |
| Caucase et Asie centrale | 12,4 | 22,4 | 8,3 |
| Régions développées | 0,1 | 0,2 | 0,0 |
| Pays les moins avancés | 65,9 | 61,1 | 37,9 |
| Pays en développement sans littoral | 49,8 | 49,3 | 26,4 |
| Petits États insulaires en développement | 17,9 | 15,8 | 12,6 |

^aDonnées préliminaires.

Indicateur 1.7

Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

a) Hommes et femmes
(En pourcentage)

| | 1991 | 2000 | 2010 | 2012 ^a |
|------------------------------------------|------|------|------|-------------------|
| Monde | 54,6 | 53,1 | 50,2 | 49,2 |
| Régions en développement | 67,7 | 64,3 | 59,6 | 58,2 |
| Afrique du Nord | 37,5 | 32,6 | 34,8 | 34,3 |
| Afrique subsaharienne | 83,1 | 81,7 | 77,6 | 76,8 |
| Amérique latine et Caraïbes | 34,9 | 35,8 | 31,9 | 31,5 |
| Asie de l'Est | 66,9 | 58,9 | 51,6 | 49,3 |
| Asie du Sud | 80,0 | 80,2 | 77,3 | 75,6 |
| Asie du Sud-Est | 68,2 | 65,1 | 61,8 | 60,9 |
| Asie occidentale | 43,4 | 34,7 | 24,8 | 24,1 |
| Océanie | 74,6 | 73,4 | 76,9 | 76,5 |
| Caucase et Asie centrale | 44,7 | 53,2 | 41,0 | 39,6 |
| Régions développées | 11,3 | 11,3 | 10,4 | 10,1 |
| Pays les moins avancés | 86,6 | 85,9 | 81,9 | 81,2 |
| Pays en développement sans littoral | 74,3 | 77,0 | 72,4 | 71,9 |
| Petits États insulaires en développement | 32,3 | 34,8 | 36,3 | 36,4 |

b) Hommes
(En pourcentage)

| | 1991 | 2000 | 2010 | 2012 ^a |
|------------------------------------------|------|------|------|-------------------|
| Monde | 52,2 | 51,3 | 49,3 | 48,4 |
| Régions en développement | 63,5 | 60,9 | 57,1 | 56,0 |
| Afrique du Nord | 33,4 | 29,1 | 30,5 | 30,1 |
| Afrique subsaharienne | 78,3 | 76,3 | 70,8 | 70,0 |
| Amérique latine et Caraïbes | 34,3 | 35,3 | 31,7 | 31,3 |
| Asie de l'Est | 61,0 | 53,9 | 48,2 | 46,4 |
| Asie du Sud | 76,8 | 77,3 | 75,2 | 73,6 |
| Asie du Sud-Est | 63,7 | 61,3 | 58,8 | 58,0 |
| Asie occidentale | 36,3 | 29,5 | 21,0 | 20,5 |
| Océanie | 69,2 | 67,4 | 70,8 | 70,4 |
| Caucase et Asie centrale | 47,3 | 52,5 | 39,7 | 38,4 |
| Régions développées | 11,5 | 11,7 | 11,5 | 11,2 |
| Pays les moins avancés | 83,3 | 81,8 | 76,7 | 76,0 |
| Pays en développement sans littoral | 71,4 | 73,2 | 67,9 | 66,4 |
| Petits États insulaires en développement | 32,1 | 35,6 | 37,5 | 37,7 |

c) Femmes
(En pourcentage)

| | 1991 | 2000 | 2010 | 2012 ^a |
|------------------------------------------|------|------|------|-------------------|
| Monde | 58,2 | 55,8 | 51,5 | 50,4 |
| Régions en développement | 74,6 | 69,8 | 63,5 | 61,8 |
| Afrique du Nord | 54,7 | 46,7 | 50,4 | 49,5 |
| Afrique subsaharienne | 89,5 | 88,4 | 85,9 | 85,1 |
| Amérique latine et Caraïbes | 36,0 | 36,7 | 32,4 | 31,9 |
| Asie de l'Est | 74,1 | 65,0 | 55,7 | 52,9 |
| Asie du Sud | 88,4 | 87,7 | 83,2 | 81,2 |
| Asie du Sud-Est | 74,2 | 70,4 | 66,0 | 64,8 |
| Asie occidentale | 67,8 | 54,2 | 39,6 | 37,2 |
| Océanie | 81,3 | 80,4 | 84,0 | 83,6 |
| Caucase et Asie centrale | 41,3 | 54,1 | 42,6 | 41,1 |
| Régions développées | 10,9 | 10,7 | 9,1 | 8,8 |
| Pays les moins avancés | 90,8 | 91,2 | 88,5 | 87,9 |
| Pays en développement sans littoral | 78,1 | 81,8 | 78,0 | 76,8 |
| Petits États insulaires en développement | 32,6 | 33,5 | 34,6 | 34,5 |

^aEstimations préliminaires.

Cible 1.C

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateur 1.8

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans^{a, b}

a) Total
(En pourcentage)

| | 1990 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|
| Monde | 25 | 16 |
| Afrique du Nord | 10 | 5 |
| Afrique subsaharienne | 29 | 21 |
| Amérique latine et Caraïbes | 7 | 3 |
| Asie de l'Est | 15 | 3 |
| Asie du Sud | 50 | 31 |
| Asie du Sud-Est | 31 | 17 |
| Asie occidentale | 15 | 5 |
| Océanie | 19 | 14 |
| Caucase et Asie centrale | 14 | 4 |
| Régions développées | 1 | 2 |

b) Par sexe (2006-2010)^c
(En pourcentage)

| | <i>Garçons</i> | <i>Filles</i> | <i>Rapport garçons/filles</i> |
|---------------------------------------|----------------|---------------|-------------------------------|
| Régions en développement ^d | 28 | 27 | 1,04 |
| Afrique du Nord | 6 | 4 | 1,50 |
| Afrique subsaharienne | 23 | 19 | 1,21 |
| Amérique latine et Caraïbes | 5 | 4 | 1,25 |
| Asie de l'Est | – | – | – |
| Asie du Sud | 41 | 42 | 0,95 |
| Asie du Sud-Est | – | – | – |
| Asie occidentale | – | – | – |
| Océanie | – | – | – |
| Caucase et Asie centrale | 6 | 5 | 1,20 |

c) Par lieu de résidence (2006-2010)^c
(En pourcentage)

| | <i>Zones rurales</i> | <i>Zones urbaines</i> |
|---------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Régions en développement ^d | 32 | 17 |
| Afrique du Nord | 6 | 5 |
| Afrique subsaharienne | 22 | 15 |
| Amérique latine et Caraïbes | 8 | 3 |
| Asie de l'Est | – | – |
| Asie du Sud | 45 | 33 |
| Asie du Sud-Est | – | – |
| Asie occidentale | 5 | 4 |
| Océanie | – | – |
| Caucase et Asie centrale | 6 | 4 |

d) Par richesse du ménage (2006-2010)^c
(En pourcentage)

| | <i>Quintile le plus pauvre</i> | <i>Quintile le plus riche</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Régions en développement ^d | 38 | 14 |
| Afrique du Nord | 7 | 4 |
| Afrique subsaharienne | 28 | 11 |
| Amérique latine et Caraïbes | – | – |
| Asie de l'Est | – | – |

| | <i>Quintile le plus pauvre</i> | <i>Quintile le plus riche</i> |
|--------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Asie du Sud | 55 | 20 |
| Asie du Sud-Est | – | – |
| Asie occidentale | – | – |
| Océanie | – | – |
| Caucase et Asie centrale | 7 | 4 |

^aLa prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est calculée en fonction des normes de croissance de l'enfant en vigueur à l'Organisation mondiale de la Santé. Cette dernière et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont commencé à harmoniser les données anthropométriques utilisées pour calculer et estimer les moyennes régionales et mondiales et pour analyser les tendances.

^bÉtant donné que les données de base et la méthode d'estimation ont changé, les présentes estimations ne sont pas comparables avec les moyennes figurant dans les rapports précédents.

^cLes données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^dHors Chine.

Indicateur 1.9

Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal (En pourcentage)

| | <i>1990-1992</i> | <i>1999-2001</i> | <i>2007-2009</i> | <i>2010-2012</i> |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Monde | 18,6 | 15,0 | 12,9 | 12,5 |
| Régions en développement | 23,2 | 18,3 | 15,5 | 14,9 |
| Afrique du Nord | 3,8 | 3,3 | 2,7 | 2,7 |
| Afrique subsaharienne | 32,2 | 30,0 | 26,5 | 26,8 |
| Amérique latine et Caraïbes | 14,6 | 11,6 | 8,7 | 8,3 |
| Caraïbes | 28,5 | 21,4 | 18,6 | 17,8 |
| Amérique latine | 13,6 | 11,0 | 8,1 | 7,7 |
| Asie de l'Est | 20,8 | 14,4 | 11,8 | 11,5 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 10,4 | 14,0 | 14,5 | 11,7 |
| Asie du Sud | 26,8 | 21,2 | 18,8 | 17,6 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 26,4 | 21,0 | 18,1 | 17,8 |
| Asie du Sud-Est | 29,6 | 20,0 | 13,2 | 10,9 |
| Asie occidentale | 6,6 | 8,0 | 9,4 | 10,1 |
| Océanie | 13,6 | 15,5 | 11,9 | 12,1 |
| Caucase et Asie centrale | 13,9 | 15,8 | 9,2 | 7,4 |
| Régions développées | 1,8 | 1,5 | 1,2 | 1,3 |
| Pays les moins avancés | 37,3 | 34,6 | 30,5 | 30,6 |
| Pays en développement sans littoral | 34,7 | 34,4 | 28,1 | 27,1 |
| Petits États insulaires en développement | 25,4 | 20,3 | 17,4 | 16,9 |

Objectif 2

Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 2.A

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1

Taux net de scolarisation dans le primaire^a

a) Total

(En pourcentage)

| | 1990 | 2000 | 2005 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|------|------|
| Monde | 81,9 | 84,5 | 89,2 | 91,2 |
| Régions en développement | 79,6 | 82,8 | 88,2 | 90,5 |
| Afrique du Nord | 79,6 | 89,5 | 95,1 | 97,3 |
| Afrique subsaharienne | 52,6 | 60,2 | 70,7 | 77,2 |
| Amérique latine et Caraïbes | 87,6 | 94,2 | 95,7 | 95,3 |
| Caraïbes | 76,5 | 81,6 | 79,7 | 81,4 |
| Amérique latine | 88,6 | 95,2 | 97,0 | 96,4 |
| Asie de l'Est | 97,0 | 96,4 | 96,4 | 98,0 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 97,2 | 96,9 | 96,8 | 97,6 |
| Asie du Sud | 74,2 | 78,4 | 90,2 | 93,0 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 66,2 | 67,1 | 76,8 | 79,2 |
| Asie du Sud-Est | 93,0 | 92,7 | 92,9 | 95,6 |
| Asie occidentale | 83,1 | 85,9 | 90,1 | 92,1 |
| Océanie | 69,5 | – | – | – |
| Caucase et Asie centrale | – | 94,6 | 94,5 | 94,5 |
| Régions développées | 95,9 | 97,3 | 96,7 | 97,3 |
| Pays les moins avancés | 52,7 | 59,1 | 72,8 | 80,8 |
| Pays en développement sans littoral | 55,5 | 64,1 | 72,8 | 82,6 |
| Petits États insulaires en développement | 76,5 | 81,2 | 78,7 | 80,1 |

b) Par sexe

(En pourcentage)

| | 1990 | | 2000 | | 2011 | |
|--------------------------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
| | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles |
| Monde | 86,2 | 77,5 | 87,4 | 81,5 | 92,1 | 90,3 |
| Régions en développement | 84,6 | 74,5 | 86,1 | 79,3 | 91,5 | 89,4 |
| Afrique du Nord | 87,9 | 71,0 | 92,4 | 86,5 | 99,1 | 95,4 |

| | 1990 | | 2000 | | 2011 | |
|------------------------------------------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
| | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles |
| Afrique subsaharienne | 58,0 | 47,2 | 64,2 | 56,2 | 79,2 | 75,2 |
| Amérique latine et Caraïbes | 88,8 | 86,4 | 94,8 | 93,5 | 94,9 | 95,6 |
| Caraïbes | 76,1 | 77,0 | 81,3 | 81,9 | 81,6 | 81,3 |
| Amérique latine | 89,9 | 87,2 | 96,0 | 94,5 | 96,0 | 96,8 |
| Asie de l'Est | 99,8 | 94,1 | 96,3 | 96,6 | 97,9 | 98,0 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 96,9 | 97,6 | 96,9 | 97,0 | 97,5 | 97,7 |
| Asie du Sud | 82,8 | 65,1 | 85,0 | 71,3 | 94,1 | 91,6 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 74,7 | 57,4 | 72,7 | 61,2 | 82,7 | 75,5 |
| Asie du Sud-Est | 94,2 | 91,6 | 93,7 | 91,7 | 95,1 | 96,1 |
| Asie occidentale | 87,6 | 78,4 | 90,8 | 80,7 | 94,5 | 89,6 |
| Océanie | 73,5 | 65,2 | – | – | – | – |
| Caucase et Asie centrale | – | – | 95,0 | 94,2 | 95,1 | 93,9 |
| Régions développées | 96,0 | 95,9 | 97,3 | 97,2 | 97,1 | 97,5 |
| Pays les moins avancés | 59,0 | 46,3 | 62,8 | 55,4 | 82,6 | 78,8 |
| Pays en développement sans littoral | 62,9 | 48,0 | 69,1 | 59,0 | 85,7 | 79,4 |
| Petits États insulaires en développement | 77,1 | 75,8 | 81,9 | 80,5 | 81,1 | 79,0 |

“Rapport entre le nombre d’élèves ayant l’âge d’être scolarisés dans l’enseignement primaire inscrits dans le primaire ou le secondaire, et l’effectif total de ce groupe d’âge.

Indicateur 2.2

Taux de réussite dans le primaire^{a, b}

a) Total

| | 1990 ^b | 2000 ^b | 2011 ^b |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Monde | 80,5 | 82,4 | 90,6 |
| Régions en développement | 77,6 | 80,2 | 89,4 |
| Afrique du Nord | 73,1 | 84,3 | 95,6 |
| Afrique subsaharienne | 52,2 | 53,6 | 69,2 |
| Amérique latine et Caraïbes | 83,5 | 97,0 | 101,5 |
| Caraïbes | 72,7 | 76,7 | 77,7 |
| Amérique latine | 84,2 | 98,6 | 103,2 |
| Asie de l'Est | 107,8 | 100,2 | – |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 95,2 | 98,1 | 99,7 |
| Asie du Sud | 63,0 | 68,3 | – |
| Asie du Sud (hors Inde) | 56,3 | 61,2 | 68,2 |
| Asie du Sud-Est | 85,5 | 90,8 | 100,5 |
| Asie occidentale | 78,8 | 80,2 | 89,2 |

| | 1990 ^b | 2000 ^b | 2011 ^b |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Océanie | 58,3 | 65,1 | – |
| Caucase et Asie centrale | – | 96,6 | 100,2 |
| Régions développées | 97,2 | 97,2 | 99,9 |
| Pays les moins avancés | 40,8 | 45,8 | 63,7 |
| Pays en développement sans littoral | 53,0 | 54,7 | 66,1 |
| Petits États insulaires en développement | 71,0 | 75,8 | 76,8 |

b) Par sexe

| | 1990 ^b | | 2000 ^b | | 2011 ^b | |
|------------------------------------------|-------------------|--------|-------------------|--------|-------------------|--------|
| | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles |
| Monde | 84,6 | 76,2 | 85,2 | 79,4 | 91,3 | 89,8 |
| Régions en développement | 82,5 | 72,4 | 83,4 | 76,8 | 90,3 | 88,4 |
| Afrique du Nord | 81,7 | 64,1 | 87,6 | 80,8 | 96,8 | 94,4 |
| Afrique subsaharienne | 57,6 | 46,6 | 58,4 | 48,7 | 72,6 | 65,8 |
| Amérique latine et Caraïbes | 81,3 | 85,8 | 95,3 | 98,8 | 100,0 | 103,1 |
| Caraïbes | 71,5 | 74,0 | 75,8 | 77,6 | 77,8 | 77,7 |
| Amérique latine | 82,0 | 86,6 | 96,8 | 100,4 | 101,6 | 104,9 |
| Asie de l'Est | – | – | 100,3 | 100,2 | – | – |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 95,2 | 95,2 | 98,2 | 98,0 | 99,9 | 99,6 |
| Asie du Sud | 72,8 | 52,5 | 75,1 | 61,0 | – | – |
| Asie du Sud (hors Inde) | 63,2 | 49,0 | 66,2 | 55,9 | 71,8 | 64,4 |
| Asie du Sud-Est | 86,1 | 84,8 | 91,1 | 90,5 | 99,8 | 101,2 |
| Asie occidentale | 85,1 | 72,3 | 85,7 | 74,5 | 92,4 | 85,8 |
| Océanie | 62,1 | 54,3 | 69,0 | 61,0 | – | – |
| Caucase et Asie centrale | – | – | 94,5 | 92,8 | 100,9 | 99,4 |
| Régions développées | – | – | 97,2 | 97,2 | 99,6 | 100,3 |
| Pays les moins avancés | 47,3 | 34,2 | 50,4 | 41,0 | 66,3 | 61,0 |
| Pays en développement sans littoral | 58,0 | 47,9 | 60,0 | 49,4 | 69,6 | 62,5 |
| Petits États insulaires en développement | 71,0 | 71,1 | 76,0 | 75,6 | 77,8 | 75,9 |

^aLes moyennes régionales n'étant pas disponibles pour le taux de réussite dans l'enseignement primaire, les chiffres figurant dans le tableau sont ceux du taux brut d'admission en dernière année de primaire, qui correspond au rapport entre le nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de primaire, quel que soit leur âge, et le nombre total d'enfants en âge d'entrer en dernière année de primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Montréal (Canada), Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2009), annexe B. Cela explique pourquoi certains chiffres sont supérieurs à 100 %.

^bTaux pour l'année scolaire prenant fin au cours de l'année indiquée.

Indicateur 2.3

Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes

a) Total
(En pourcentage)

| | 1990 ^a | 2000 ^a | 2011 ^a |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Monde | 83,4 | 87,2 | 89,5 |
| Régions en développement | 80,2 | 85,0 | 87,9 |
| Afrique du Nord | 67,5 | 79,4 | 89,2 |
| Afrique subsaharienne | 65,5 ^b | 68,3 | 69,5 |
| Amérique latine et Caraïbes | 93,1 ^b | 96,3 | 97,1 |
| Caraïbes | – | – | 89,8 |
| Amérique latine | 93,3 ^b | 96,6 | 97,6 |
| Asie de l'Est | 94,6 | 98,9 | 99,6 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | – | – | – |
| Asie du Sud | 59,6 | 73,8 | 80,7 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 53,7 ^b | 67,1 | 79,7 |
| Asie du Sud-Est | 94,5 | 96,4 | 97,5 |
| Asie occidentale | 87,7 | 91,6 | 93,8 |
| Océanie | – | 74,8 | 77,2 |
| Caucase et Asie centrale | 99,8 ^b | 99,8 | 99,9 |
| Régions développées | – | – | 99,6 ^b |
| Pays les moins avancés | 55,8 ^b | 64,5 | 71,2 |
| Pays en développement sans littoral | 64,3 | 68,3 | 75,2 |
| Petits États insulaires en développement | – | 88,3 | 87,8 |

b) Par sexe
(En pourcentage)

| | 1990 ^a | | 2000 ^a | | 2011 ^a | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------|-------------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Monde | 87,6 | 79,1 | 90,4 | 83,9 | 92,2 | 86,9 |
| Régions en développement | 85,3 | 75,0 | 88,8 | 81,1 | 91,0 | 84,9 |
| Afrique du Nord | 77,2 | 57,3 | 85,3 | 73,4 | 92,8 | 85,5 |
| Afrique subsaharienne | 72,9 ^b | 58,6 ^b | 75,1 | 61,9 | 75,7 | 63,8 |
| Amérique latine et Caraïbes | 92,8 ^b | 93,4 ^b | 95,9 | 96,7 | 96,8 | 97,3 |
| Caraïbes | – | – | – | – | 90,0 | 89,7 |
| Amérique latine | 92,9 ^b | 93,7 ^b | 96,2 | 97,0 | 97,3 | 97,9 |
| Asie de l'Est | 97,1 | 91,9 | 99,2 | 98,6 | 99,7 | 99,6 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | – | – | – | – | – | – |
| Asie du Sud | 69,8 | 48,7 | 81,3 | 65,6 | 86,8 | 74,9 |

| | 1990 ^a | | 2000 ^a | | 2011 ^a | |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Asie du Sud (hors Inde) | 60,2 ^b | 47,1 ^b | 73,9 | 60,4 | 83,0 | 76,2 |
| Asie du Sud-Est | 95,5 | 93,5 | 96,6 | 96,1 | 97,6 | 97,4 |
| Asie occidentale | 93,8 | 81,3 | 95,5 | 87,7 | 95,9 | 91,6 |
| Océanie | – | – | 76,8 | 72,6 | 74,8 | 79,7 |
| Caucase et Asie centrale | 99,8 ^b | 99,8 ^b | 99,8 | 99,9 | 99,8 | 99,9 |
| Régions développées | – | – | – | – | 99,6 ^b | 99,6 ^b |
| Pays les moins avancés | 64,1 ^b | 47,6 ^b | 71,5 | 58,0 | 75,9 | 66,6 |
| Pays en développement sans littoral | 70,1 | 58,7 | 74,7 | 62,6 | 79,4 | 71,3 |
| Petits États insulaires en développement | – | – | 88,8 | 87,9 | 87,6 | 88,0 |

^aLes moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

^bDes valeurs de remplacement ont été utilisées en partie lorsqu'il manquait des données pour un pays (dans une proportion allant de 33 % à 60 % de la population).

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

a) Enseignement primaire^a

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Monde | 0,88 | 0,92 | 0,97 |
| Régions en développement | 0,86 | 0,92 | 0,97 |
| Afrique du Nord | 0,82 | 0,91 | 0,94 |
| Afrique subsaharienne | 0,83 | 0,85 | 0,93 |
| Amérique latine et Caraïbes | 0,99 | 0,97 | 0,97 |
| Caraïbes | 0,98 | 0,98 | 0,96 |
| Amérique latine | 0,99 | 0,97 | 0,97 |
| Asie de l'Est | 0,91 | 1,02 | 1,04 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 1,00 | 0,99 | 0,99 |
| Asie du Sud | 0,74 | 0,84 | 0,98 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 0,74 | 0,83 | 0,93 |
| Asie du Sud-Est | 0,96 | 0,97 | 0,99 |
| Asie occidentale | 0,85 | 0,86 | 0,93 |
| Océanie | 0,89 | 0,90 | – |
| Caucase et Asie centrale | 0,99 | 0,99 | 0,98 |

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Régions développées | 1,00 | 0,99 | 0,99 |
| Pays les moins avancés | 0,79 | 0,85 | 0,94 |
| Pays en développement sans littoral | 0,82 | 0,84 | 0,94 |
| Petits États insulaires en développement | 0,96 | 0,96 | 0,96 |

b) Enseignement secondaire^a

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Monde | 0,83 | 0,92 | 0,97 |
| Régions en développement | 0,76 | 0,89 | 0,96 |
| Afrique du Nord | 0,76 | 0,95 | 0,98 |
| Afrique subsaharienne | 0,76 | 0,81 | 0,83 |
| Amérique latine et Caraïbes | 1,06 | 1,07 | 1,07 |
| Caraïbes | 1,09 | 1,06 | 1,02 |
| Amérique latine | 1,06 | 1,07 | 1,07 |
| Asie de l'Est | 0,76 | 0,94 | 1,04 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 0,96 | 0,99 | 0,99 |
| Asie du Sud | 0,59 | 0,76 | 0,92 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 0,60 | 0,88 | 0,93 |
| Asie du Sud-Est | 0,90 | 0,97 | 1,01 |
| Asie occidentale | 0,66 | 0,76 | 0,90 |
| Océanie | 0,87 | – | – |
| Caucase et Asie centrale | – | 0,98 | 0,97 |
| Régions développées | 1,01 | 1,01 | 0,99 |
| Pays les moins avancés | 0,58 | 0,80 | 0,86 |
| Pays en développement sans littoral | 0,87 | 0,85 | 0,87 |
| Petits États insulaires en développement | 1,06 | 1,04 | 1,01 |

c) Enseignement supérieur^a

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Monde | 0,90 | 1,00 | 1,08 |
| Régions en développement | 0,69 | 0,85 | 0,98 |
| Afrique du Nord | 0,64 | 0,82 | 1,07 |
| Afrique subsaharienne | 0,48 | 0,66 | 0,61 |
| Amérique latine et Caraïbes | 0,97 | 1,18 | 1,27 |
| Caraïbes | 1,35 | 1,42 | – |
| Amérique latine | 0,93 | 1,17 | 1,25 |
| Asie de l'Est | 0,49 | 0,70 | 1,08 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 0,53 | 0,66 | 0,80 |
| Asie du Sud | 0,49 | 0,67 | 0,77 |

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Asie du Sud (hors Inde) | 0,39 | 0,72 | 0,90 |
| Asie du Sud-Est | 0,92 | 1,03 | 1,06 |
| Asie occidentale | 0,63 | 0,76 | 0,89 |
| Océanie | 0,61 | 0,84 | – |
| Caucase et Asie centrale | – | 0,92 | 1,06 |
| Régions développées | 1,10 | 1,21 | 1,29 |
| Pays les moins avancés | 0,38 | 0,60 | 0,62 |
| Pays en développement sans littoral | 0,85 | 0,83 | 0,78 |
| Petits États insulaires en développement | 1,25 | 1,34 | 1,44 |

^aTaux bruts de scolarisation.

Indicateur 3.2

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole (En pourcentage)

| | 1990 | 2000 | 2005 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|------|
| Monde | 35,3 | 37,6 | 38,4 | 39,6 |
| Régions en développement | 29,1 | 31,8 | 32,6 | 34,2 |
| Afrique du Nord | 19,2 | 18,9 | 18,6 | 19,1 |
| Afrique subsaharienne | 23,7 | 27,8 | 29,7 | 32,5 |
| Amérique latine et Caraïbes | 38,1 | 41,9 | 43,1 | 44,2 |
| Asie de l'Est | 38,1 | 39,7 | 40,8 | 42,1 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 15,3 | 18,4 | 18,0 | 18,3 |
| Asie du Sud | 13,5 | 17,1 | 18,1 | 19,5 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 40,1 | 42,3 | 43,9 | 45,0 |
| Asie du Sud-Est | 34,6 | 36,9 | 36,8 | 38,6 |
| Asie occidentale | 14,9 | 16,9 | 17,6 | 19,1 |
| Océanie | 33,1 | 35,6 | 35,6 | 37,2 |
| Caucase et Asie centrale | 43,1 | 43,2 | 43,8 | 43,9 |
| Régions développées | 44,5 | 46,1 | 46,8 | 47,7 |

Indicateur 3.3

Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national^a (En pourcentage, dans les systèmes monocaméraux et chambres basses uniquement)

| | 1990 | 2000 | 2005 | 2013 |
|--------------------------|------|------|------|------|
| Monde | 12,8 | 13,6 | 15,9 | 20,8 |
| Régions en développement | 11,9 | 12,3 | 14,2 | 19,5 |
| Afrique du Nord | 2,6 | 3,3 | 8,5 | 17,6 |
| Afrique subsaharienne | 9,6 | 12,6 | 14,2 | 21,0 |

| | 1990 | 2000 | 2005 | 2013 |
|------------------------------------------|------|------|------|------|
| Amérique latine et Caraïbes | 11,9 | 15,2 | 19,0 | 24,5 |
| Caraïbes | 22,2 | 20,6 | 26,0 | 30,3 |
| Amérique latine | 8,7 | 13,2 | 16,4 | 22,3 |
| Asie de l'Est | 20,2 | 19,9 | 19,4 | 19,8 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 17,8 | 14,6 | 17,2 | 15,6 |
| Asie du Sud | 5,7 | 6,8 | 8,8 | 18,5 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 6,0 | 5,9 | 9,0 | 20,4 |
| Asie du Sud-Est | 10,4 | 12,3 | 15,5 | 18,0 |
| Asie occidentale | 4,5 | 4,2 | 3,9 | 12,2 |
| Océanie | 1,2 | 3,6 | 3,0 | 3,0 |
| Caucase et Asie centrale | – | 7,0 | 9,9 | 17,7 |
| Régions développées | 16,1 | 16,3 | 19,8 | 23,9 |
| Pays les moins avancés | 8,7 | 9,9 | 13,0 | 21,0 |
| Pays en développement sans littoral | 14,2 | 7,8 | 13,4 | 23,5 |
| Petits États insulaires en développement | 15,2 | 14,0 | 17,9 | 21,9 |

^aAu 31 janvier 2013.

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4.A

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^a

| | 1990 | 2000 | 2012 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Monde | 87 | 73 | 50 |
| Régions en développement | 97 | 80 | 55 |
| Afrique du Nord | 77 | 45 | 23 |
| Afrique subsaharienne | 178 | 153 | 105 |
| Amérique latine et Caraïbes | 53 | 34 | 18 |
| Asie de l'Est | 48 | 35 | 14 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 28 | 30 | 17 |
| Asie du Sud | 116 | 88 | 59 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 119 | 87 | 58 |
| Asie du Sud-Est | 69 | 47 | 28 |
| Asie occidentale | 63 | 42 | 30 |
| Océanie | 73 | 61 | 49 |
| Caucase et Asie centrale | 76 | 61 | 41 |
| Régions développées | 15 | 10 | 6 |
| Pays les moins avancés | 171 | 136 | 95 |

^aNombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

Taux de mortalité infantile^a

| | 1990 | 2000 | 2012 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Monde | 61 | 51 | 36 |
| Régions en développement | 67 | 56 | 40 |
| Afrique du Nord | 59 | 37 | 20 |
| Afrique subsaharienne | 107 | 94 | 68 |
| Amérique latine et Caraïbes | 42 | 28 | 15 |
| Asie de l'Est | 38 | 29 | 12 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 17 | 22 | 14 |
| Asie du Sud | 83 | 65 | 46 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 88 | 66 | 46 |
| Asie du Sud-Est | 48 | 35 | 22 |
| Asie occidentale | 50 | 33 | 23 |
| Océanie | 54 | 47 | 38 |
| Caucase et Asie centrale | 62 | 51 | 35 |
| Régions développées | 12 | 8 | 5 |
| Pays les moins avancés | 107 | 86 | 63 |

^aNombre de décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a
(En pourcentage)

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|--------------------------|------|------|------|
| Monde | 72 | 72 | 84 |
| Régions en développement | 71 | 70 | 83 |
| Afrique du Nord | 84 | 93 | 96 |
| Afrique subsaharienne | 56 | 53 | 74 |
| Amérique latine | 77 | 94 | 94 |
| Caraïbes | 64 | 76 | 76 |
| Asie de l'Est | 98 | 84 | 99 |
| Asie du Sud | 57 | 58 | 77 |
| Asie du Sud-Est | 70 | 80 | 89 |
| Asie occidentale | 79 | 86 | 86 |
| Océanie | 70 | 67 | 64 |
| Caucase et Asie centrale | – | 93 | 95 |
| Régions développées | 84 | 92 | 92 |

^aEnfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

Objectif 5

Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A

Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1

Taux de mortalité maternelle^a

| | 1990 | 2000 | 2010 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Monde | 400 | 320 | 210 |
| Régions en développement | 440 | 350 | 240 |
| Afrique du Nord | 230 | 120 | 78 |
| Afrique subsaharienne | 850 | 740 | 500 |
| Amérique latine et Caraïbes | 140 | 100 | 80 |
| Caraïbes | 280 | 220 | 190 |
| Amérique latine | 130 | 96 | 72 |
| Asie de l'Est | 120 | 61 | 37 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 53 | 64 | 45 |
| Asie du Sud | 590 | 400 | 220 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 590 | 410 | 240 |
| Asie du Sud-Est | 410 | 240 | 150 |
| Asie occidentale | 170 | 110 | 71 |
| Océanie | 320 | 260 | 200 |
| Caucase et Asie centrale | 71 | 62 | 46 |
| Régions développées | 26 | 17 | 16 |

^aNombre de décès maternels pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 5.2

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Monde | 56 | 60 | 67 |
| Régions en développement | 55 | 59 | 66 |
| Afrique du Nord | 47 | 69 | 82 |
| Afrique subsaharienne | 42 | 44 | 48 |
| Amérique latine et Caraïbes ^a | 74 | 82 | 90 |
| Caraïbes | 70 | 70 | 70 |
| Amérique latine | 74 | 83 | 91 |
| Asie de l'Est | 94 | 97 | 100 |
| Asie du Sud | 30 | 36 | 50 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 17 | 18 | 41 |
| Asie du Sud-Est | 42 | 65 | 75 |

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|--------------------------|------|------|------|
| Asie occidentale | 59 | 67 | 74 |
| Océanie | – | – | – |
| Caucase et Asie centrale | 97 | 89 | 97 |
| Régions développées | – | – | – |
| Pays les moins avancés | 31 | 32 | 46 |

^aLes chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

Cible 5.B

Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3

Taux de contraception^{a, b}

(Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, qui utilisent un moyen de contraception)

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Monde | 55,0 | 61,3 | 63,2 |
| Régions en développement | 51,6 | 59,5 | 62,1 |
| Afrique du Nord | 43,3 | 57,7 | 62,8 |
| Afrique subsaharienne | 12,4 | 18,5 | 25,1 |
| Amérique latine et Caraïbes | 61,0 | 69,8 | 72,8 |
| Caraïbes | 54,0 | 58,7 | 60,7 |
| Amérique latine | 61,7 | 70,7 | 73,7 |
| Asie de l'Est | 78,2 | 85,6 | 83,6 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 72,5 | 76,0 | 75,0 |
| Asie du Sud | 39,0 | 48,2 | 56,2 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 30,9 | 46,0 | 51,9 |
| Asie du Sud-Est | 48,3 | 57,2 | 62,9 |
| Asie occidentale | 43,5 | 50,9 | 57,8 |
| Océanie | 28,3 | 31,6 | 36,9 |
| Caucase et Asie centrale | 49,1 | 57,9 | 58,3 |
| Régions développées | 68,4 | 69,9 | 70,1 |
| Pays les moins avancés | 15,9 | 26,3 | 35,9 |
| Pays en développement sans littoral | 21,9 | 28,6 | 37,6 |
| Petits États insulaires en développement | 49,6 | 53,1 | 55,2 |

^aMoyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.

^bDes données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.4

Taux de natalité chez les adolescentes^{a, b}

(Nombre de naissances vivantes pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)

| | 1990 | 2000 | 2010 |
|------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Monde | 59,3 | 51,0 | 48,6 |
| Régions en développement | 64,3 | 55,3 | 52,4 |
| Afrique du Nord | 43,1 | 33,2 | 29,2 |
| Afrique subsaharienne | 125,4 | 121,7 | 117,8 |
| Amérique latine et Caraïbes | 90,6 | 87,5 | 78,9 |
| Caraïbes | 79,8 | 77,8 | 68,4 |
| Amérique latine | 91,5 | 88,2 | 79,7 |
| Asie de l'Est | 15,3 | 5,8 | 6,0 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 4,1 | 3,2 | 2,3 |
| Asie du Sud | 88,4 | 58,5 | 45,6 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 120,8 | 75,7 | 62,0 |
| Asie du Sud-Est | 53,7 | 40,4 | 43,2 |
| Asie occidentale | 62,8 | 50,5 | 48,4 |
| Océanie | 84,0 | 64,5 | 62,2 |
| Caucase et Asie centrale | 44,4 | 28,3 | 32,2 |
| Régions développées | 33,8 | 25,6 | 21,7 |
| Pays les moins avancés | 133,2 | 119,8 | 114,9 |
| Pays en développement sans littoral | 107,8 | 106,5 | 97,7 |
| Petits États insulaires en développement | 77,2 | 72,1 | 63,6 |

^aMoyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.

^bDes données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.5

Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

a) Au moins une visite^a

(En pourcentage)

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Monde | 63 | 71 | 81 |
| Régions en développement | 63 | 71 | 81 |
| Afrique du Nord | 50 | 63 | 79 |
| Afrique subsaharienne | 69 | 72 | 79 |
| Amérique latine et Caraïbes | 74 | 90 | 96 |
| Caraïbes | 85 | 88 | 92 |
| Amérique latine | 73 | 90 | 96 |
| Asie de l'Est | 70 | 89 | 94 |
| Asie du Sud | 53 | 54 | 71 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 27 | 31 | 60 |

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|-----------------------------------------|------|------|------|
| Asie du Sud-Est | 79 | 90 | 93 |
| Asie occidentale | 54 | 63 | 77 |
| Océanie | – | – | – |
| Caucase et Asie centrale | – | – | – |
| Pays les moins avancés | 49 | 56 | 76 |
| Afrique (par sous-régions) ^b | | | |
| Afrique centrale | 77 | 73 | 82 |
| Afrique de l'Est | – | – | 91 |
| Afrique du Nord | 50 | 63 | 79 |
| Afrique australe | 90 | 91 | 95 |
| Afrique de l'Ouest | 59 | 66 | 68 |

b) Au moins quatre visites^a
(En pourcentage)

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Monde | – | 44 | 51 |
| Régions en développement | 37 | 44 | 51 |
| Afrique du Nord | 23 | 37 | 66 |
| Afrique subsaharienne | 52 | 49 | 49 |
| Amérique latine et Caraïbes | 69 | 81 | 88 |
| Caraïbes | 59 | 66 | 72 |
| Amérique latine | 69 | 82 | 89 |
| Asie de l'Est | – | – | – |
| Asie du Sud | 24 | 27 | 36 |
| Asie du Sud (hors Inde) | – | – | – |
| Asie du Sud-Est | 45 | 69 | 77 |
| Asie occidentale | – | – | – |
| Océanie | – | – | – |
| Caucase et Asie centrale | – | – | – |

^aPourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu pendant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel de santé qualifié.

^bSelon la classification de la Commission économique pour l'Afrique.

Indicateur 5.6

Besoins de planification familiale non couverts^{a, b}

(Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, dont les besoins en matière de planification familiale ne sont pas satisfaits)

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|--------------------------|------|------|------|
| Monde | 15,3 | 12,9 | 12,3 |
| Régions en développement | 16,6 | 13,5 | 12,7 |

| | 1990 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Afrique du Nord | 22,6 | 14,0 | 12,0 |
| Afrique subsaharienne | 27,4 | 26,6 | 25,3 |
| Amérique latine et Caraïbes | 17,2 | 12,8 | 10,4 |
| Caraïbes | 19,3 | 18,5 | 17,5 |
| Amérique latine | 17,0 | 12,3 | 9,9 |
| Asie de l'Est | 5,6 | 3,1 | 3,7 |
| Asie du Sud | 21,5 | 17,7 | 15,2 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 25,5 | 20,7 | 18,1 |
| Asie du Sud-Est | 18,8 | 15,6 | 12,8 |
| Asie occidentale | 21,9 | 19,6 | 16,0 |
| Océanie | 27,7 | 27,0 | 25,3 |
| Caucase et Asie centrale | 18,6 | 14,4 | 14,1 |
| Régions développées | 10,5 | 9,9 | 9,9 |
| Pays les moins avancés | 28,7 | 26,7 | 23,6 |
| Pays en développement sans littoral | 26,8 | 26,3 | 23,7 |
| Petits États insulaires en développement | 20,1 | 19,6 | 18,8 |

^aMoyennes calculées à partir des données disponibles au 28 mars 2013.

^bDes données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Objectif 6

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.A

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1

a) Incidence du VIH^{a, b}

(Nombre de nouveaux cas d'infection à VIH pour 100 personnes âgées de 15 à 49 ans)

| | 2001 | 2011 |
|-----------------------------------------|------------------|------------------|
| Monde | 0,08 (0,07:0,08) | 0,06 (0,05:0,07) |
| Régions en développement | 0,09 (0,08:0,10) | 0,06 (0,06:0,07) |
| Afrique du Nord | 0,01 (0,00:0,01) | 0,01 (0,01:0,01) |
| Afrique subsaharienne | 0,61 (0,57:0,65) | 0,37 (0,33:0,41) |
| Amérique latine et Caraïbes | 0,04 (0,03:0,05) | 0,03 (0,02:0,04) |
| Caraïbes | 0,11 (0,09:0,12) | 0,06 (0,04:0,07) |
| Amérique latine | 0,03 (0,02:0,04) | 0,03 (0,02:0,04) |
| Asie de l'Est | 0,01 (0,01:0,01) | 0,01 (0,00:0,02) |
| Asie du Sud | 0,03 (0,02:0,04) | 0,02 (0,01:0,03) |
| Asie du Sud-Est (dont l'Océanie) | 0,03 (0,03:0,04) | 0,03 (0,02:0,04) |
| Asie occidentale | 0,01 (0,00:0,01) | 0,01 (0,00:0,01) |
| Caucase et Asie centrale | 0,03 (0,02:0,04) | 0,06 (0,03:0,11) |
| Régions développées | 0,03 (0,03:0,04) | 0,03 (0,02:0,04) |
| Afrique (par sous-régions) ^c | | |

| | 2001 | 2011 |
|--------------------|------------------|------------------|
| Afrique centrale | 0,55 (0,50:0,61) | 0,33 (0,28:0,39) |
| Afrique de l'Est | 0,37 (0,34:0,39) | 0,26 (0,24:0,29) |
| Afrique du Nord | 0,01 (0,01:0,02) | 0,02 (0,01:0,02) |
| Afrique australe | 1,91 (1,78:2,05) | 1,02 (0,93:1,13) |
| Afrique de l'Ouest | 0,33 (0,30:0,38) | 0,24 (0,19:0,28) |

^aLorsque les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement ont été définis, la prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans a été retenue comme indicateur supplétif de l'incidence du VIH. Toutefois, comme on dispose désormais d'estimations sur l'incidence du VIH chez les 15 à 49 ans pour toutes les régions et pour 60 pays, les données concernant l'incidence du VIH sont présentées ici avec celles de la prévalence chez les 15 à 49 ans.

^bLes limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

^cSelon la classification de la Commission économique pour l'Afrique.

b) Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans^a
(En pourcentage)

| | 1990 | | 2001 | | 2011 | |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| | <i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i> | <i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i> | <i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i> | <i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i> | <i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i> | <i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i> |
| Monde | 0,3 | 43 | 0,8 | 49 | 0,8 | 49 |
| Régions en développement | 0,3 | 48 | 0,9 | 51 | 0,8 | 52 |
| Afrique du Nord | <0,1 | 49 | <0,1 | 33 | 0,1 | 38 |
| Afrique subsaharienne | 2,4 | 53 | 5,6 | 57 | 4,6 | 58 |
| Amérique latine et Caraïbes | 0,3 | 34 | 0,5 | 35 | 0,4 | 35 |
| Caraïbes | 0,9 | 48 | 1,2 | 53 | 1,0 | 52 |
| Amérique latine | 0,2 | 31 | 0,4 | 31 | 0,4 | 32 |
| Asie de l'Est | <0,1 | 24 | <0,1 | 27 | 0,1 | 28 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | <0,1 | 26 | <0,1 | 28 | <0,1 | 29 |
| Asie du Sud | <0,1 | 28 | 0,3 | 35 | 0,2 | 36 |
| Asie du Sud (hors Inde) | <0,1 | 35 | <0,1 | 17 | 0,1 | 19 |
| Asie du Sud-Est (dont l'Océanie) | 0,2 | 15 | 0,4 | 30 | 0,4 | 33 |
| Asie occidentale | <0,1 | 39 | <0,1 | 33 | <0,1 | 41 |
| Océanie | 0,2 | 32 | 0,7 | 46 | 0,6 | 48 |
| Caucase et Asie centrale | <0,1 | 14 | 0,1 | 16 | 0,3 | 20 |
| Régions développées | 0,2 | 16 | 0,4 | 24 | 0,5 | 26 |
| Pays les moins avancés | 1,6 | 52 | 2,3 | 57 | 1,9 | 58 |
| Pays en développement sans littoral | 2,9 | 53 | 4,0 | 57 | 2,8 | 57 |
| Petits États insulaires en développement | 0,7 | 48 | 1,0 | 52 | 0,9 | 52 |

^aLes chiffres indiqués ne correspondent pas à l'indicateur 6.1 *stricto sensu* (qui concerne les 15 à 24 ans), pour lequel on ne dispose de données que pour 35 pays, presque tous d'Afrique subsaharienne.

Indicateur 6.2

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque^a (2007-2012)^b

| | <i>Femmes</i> | | <i>Hommes</i> | |
|--------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i> | <i>Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, en pourcentage</i> | <i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i> | <i>Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, en pourcentage</i> |
| Afrique subsaharienne | 27 | 34,1 | 21 | 54,7 |
| Océanie | – | – | 4 | 25,6 |
| Asie du Sud | 2 | 22,2 | 2 | 37,2 |
| Caucase et Asie centrale | – | – | 1 | 76,2 |

^aPourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (hors mariage et cohabitation) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

^bLes données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Indicateur 6.3

Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida^a (2007-2012)^b

| | <i>Femmes</i> | | <i>Hommes</i> | |
|-------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| | <i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i> | <i>Pourcentage de femmes ayant des connaissances complètes</i> | <i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i> | <i>Pourcentage d'hommes ayant des connaissances complètes</i> |
| Monde | 77 | 21,3 | 59 | 32,8 |
| Afrique subsaharienne | 32 | 28,2 | 27 | 37,0 |
| Asie du Sud | 6 | 17,2 | 3 | 33,7 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 5 | 8,8 | 2 | – |
| Asie du Sud-Est | 6 | 23,1 | 4 | 24,3 |

^aPourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, qui sont capables de citer les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir de rapports qu'avec un partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses répandues localement et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

^bLes données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Indicateur 6.4

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans^a (2007-2012)^b

| | <i>Nombre de pays disposant de données</i> | <i>Taux de scolarisation</i> |
|-----------------------|--------------------------------------------|------------------------------|
| Afrique subsaharienne | 31 | 0,95 |
| Asie du Sud | 2 | 0,72 |

^aRapport entre le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants du même âge dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

^bLes données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Cible 6.B

D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Indicateur 6.5

Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux^a

(En pourcentage)

| | 2010 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|
| Monde ^b | 47 | 54 |
| Régions en développement | 47 | 55 |
| Afrique du Nord | 31 | 36 |
| Afrique subsaharienne | 48 | 56 |
| Amérique latine et Caraïbes | 64 | 68 |
| Caraïbes | 59 | 67 |
| Amérique latine | 64 | 68 |
| Asie de l'Est | 28 | 38 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 4 | 5 |
| Asie du Sud | 32 | 41 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 11 | 14 |
| Asie du Sud-Est et Océanie | 53 | 56 |
| Asie occidentale | 20 | 20 |
| Caucase et Asie centrale | 15 | 19 |
| Pays les moins avancés | 46 | 52 |
| Pays en développement sans littoral | 55 | 66 |
| Petits États insulaires en développement | 57 | 70 |

^aPourcentage de personnes dont la numération de CD4 est inférieure ou égale à 350 cellules/mm qui ont accès à un traitement antirétroviral.

^bNe sont concernés que les pays à revenu faible ou moyen, selon la définition de la Banque mondiale.

Cible 6.C

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie^a

a) Incidence

(Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants)

| | 2010 |
|-----------------------------|------|
| Afrique du Nord | – |
| Afrique subsaharienne | 264 |
| Amérique latine et Caraïbes | 15 |
| Asie de l'Est | 0 |
| Asie du Sud | 33 |

2010

| | |
|------------------------------------------|-----|
| Asie du Sud-Est | 36 |
| Asie occidentale | 24 |
| Océanie | 178 |
| Caucase et Asie centrale | 0 |
| Pays les moins avancés | 214 |
| Pays en développement sans littoral | 218 |
| Petits États insulaires en développement | 96 |

b) Décès
(Nombre de décès pour 100 000 habitants)

2010

| | |
|------------------------------------------|----|
| Afrique du Nord | – |
| Afrique subsaharienne | 88 |
| Amérique latine et Caraïbes | 2 |
| Asie de l'Est | 0 |
| Asie du Sud | 4 |
| Asie du Sud-Est | 6 |
| Asie occidentale | 7 |
| Océanie | 43 |
| Caucase et Asie centrale | 0 |
| Pays les moins avancés | 67 |
| Pays en développement sans littoral | 69 |
| Petits États insulaires en développement | 26 |

^aConcernant les populations à risque dans les pays où le paludisme est endémique.

Indicateur 6.7

Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2008-2012)^a

a) Total^b
(En pourcentage)

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Afrique subsaharienne (39 pays) | 37 ^a |
|---------------------------------|-----------------|

b) Par lieu de résidence^b
(En pourcentage)

| | Zones urbaines | Zones rurales |
|---------------------------------|----------------|---------------|
| Afrique subsaharienne (34 pays) | 36 | 41 |

^aLes données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^bCalculs reposant sur les données disponibles en mars 2013.

Indicateur 6.8

Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2008-2012)^a

a) Total^b
(En pourcentage)

| | |
|---------------------------------|----|
| Afrique subsaharienne (35 pays) | 37 |
|---------------------------------|----|

b) Par lieu de résidence^b
(En pourcentage)

| | <i>Zones urbaines</i> | <i>Zones rurales</i> |
|---------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Afrique subsaharienne (35 pays) | 48 | 39 |

^aLes données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^bCalculs reposant sur les données disponibles en mars 2013.

Indicateur 6.9

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie^a

a) Incidence
(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)

| | <i>1990</i> | | <i>2002</i> | | <i>2011</i> | |
|------------------------------------------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| Monde | 147 | (135:159) | 148 | (139:156) | 125 | (120:130) |
| Régions en développement | 179 | (165:194) | 174 | (164:184) | 147 | (141:153) |
| Afrique du Nord | 64 | (55:73) | 55 | (49:61) | 51 | (45:57) |
| Afrique subsaharienne | 251 | (196:306) | 322 | (268:376) | 264 | (245:284) |
| Amérique latine et Caraïbes | 90 | (76:103) | 57 | (53:61) | 43 | (40:45) |
| Caraïbes | 94 | (68:120) | 91 | (79:104) | 75 | (64:85) |
| Amérique latine | 89 | (75:104) | 54 | (50:59) | 40 | (37:43) |
| Asie de l'Est | 157 | (125:188) | 105 | (92:119) | 81 | (72:90) |
| Asie du Sud | 207 | (178:236) | 206 | (189:223) | 181 | (167:195) |
| Asie du Sud-Est | 246 | (209:282) | 238 | (216:260) | 210 | (192:228) |
| Asie occidentale | 53 | (46:59) | 38 | (35:41) | 26 | (25:34) |
| Océanie | 245 | (171:318) | 265 | (178:353) | 261 | (173:349) |
| Caucase et Asie centrale | 132 | (122:142) | 291 | (267:315) | 116 | (107:125) |
| Régions développées | 29 | (28:31) | 38 | (35:40) | 25 | (23:27) |
| Pays les moins avancés | 288 | (256:321) | 281 | (258:304) | 235 | (222:248) |
| Pays en développement sans littoral | 269 | (230:309) | 314 | (276:352) | 197 | (181:212) |
| Petits États insulaires en développement | 113 | (92:134) | 121 | (105:137) | 112 | (96:127) |

b) Prévalence

(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)

| | 1990 | | 2002 | | 2011 | |
|------------------------------------------|------|-----------|------|-----------|------|-----------|
| Monde | 268 | (243:294) | 246 | (223:271) | 170 | (150:192) |
| Régions en développement | 330 | (299:362) | 292 | (264:320) | 201 | (176:225) |
| Afrique du Nord | 111 | (66:156) | 78 | (47:109) | 74 | (44:103) |
| Afrique subsaharienne | 388 | (249:528) | 380 | (270:490) | 298 | (249:348) |
| Amérique latine et Caraïbes | 147 | (102:192) | 77 | (58:96) | 54 | (40:68) |
| Caraïbes | 156 | (80:232) | 129 | (72:185) | 101 | (56:147) |
| Amérique latine | 146 | (98:195) | 73 | (53:93) | 50 | (36:65) |
| Asie de l'Est | 226 | (209:243) | 168 | (146:190) | 115 | (100:129) |
| Asie du Sud | 451 | (385:516) | 407 | (344:469) | 264 | (194:334) |
| Asie du Sud-Est | 548 | (401:696) | 477 | (357:597) | 329 | (249:408) |
| Asie occidentale | 74 | (46:103) | 52 | (35:68) | 34 | (24:44) |
| Océanie | 518 | (192:843) | 408 | (128:687) | 401 | (116:687) |
| Caucase et Asie centrale | 265 | (185:345) | 585 | (407:762) | 180 | (128:232) |
| Régions développées | 42 | (33:52) | 54 | (37:71) | 32 | (21:42) |
| Pays les moins avancés | 514 | (406:621) | 430 | (357:503) | 332 | (278:386) |
| Pays en développement sans littoral | 360 | (305:414) | 394 | (339:449) | 268 | (215:321) |
| Petits États insulaires en développement | 200 | (131:270) | 177 | (120:234) | 158 | (103:213) |

c) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH)

| | 1990 | | 2002 | | 2011 | |
|------------------------------------------|------|-----------|------|-----------|------|-----------|
| Monde | 24 | (20:28) | 21 | (18:25) | 14 | (12:17) |
| Régions en développement | 30 | (25:35) | 25 | (21:30) | 17 | (14:19) |
| Afrique du Nord | 9 | (2,2:16) | 6,2 | (2,1:10) | 5,2 | (2,8:5) |
| Afrique subsaharienne | 42 | (28:57) | 37 | (25:49) | 27 | (21:32) |
| Amérique latine et Caraïbes | 8,9 | (7,2:11) | 5 | (4,3:5,6) | 3,4 | (2,9:3,9) |
| Caraïbes | 10 | (4:16) | 12 | (5,2:19) | 9 | (4,1:14) |
| Amérique latine | 8,8 | (7:11) | 4,4 | (4:4,9) | 3 | (2,6:3,4) |
| Asie de l'Est | 18 | (16:20) | 7,3 | (6,1:8,5) | 3,6 | (3,3:3,9) |
| Asie du Sud | 42 | (28:55) | 41 | (28:53) | 26 | (18:34) |
| Asie du Sud-Est | 54 | (34:73) | 45 | (29:61) | 28 | (20:37) |
| Asie occidentale | 8 | (4,2:12) | 4,3 | (2,7:5,9) | 2,1 | (1,2:3,1) |
| Océanie | 58 | (15:102) | 39 | (9,1:69) | 39 | (7,9:69) |
| Caucase et Asie centrale | 8,1 | (7,6:8,7) | 20 | (19:22) | 8,9 | (8,2:9,6) |
| Régions développées | 3 | (3:3) | 4,7 | (4,7:4,8) | 3,2 | (3,2:3,2) |
| Pays les moins avancés | 58 | (43:72) | 45 | (34:55) | 32 | (25:39) |
| Pays en développement sans littoral | 32 | (26:39) | 29 | (24:34) | 18 | (15:21) |
| Petits États insulaires en développement | 17 | (9,3:24) | 17 | (10:23) | 15 | (8,7:20) |

^aLes limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

Indicateur 6.10

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

a) Nouveaux cas décelés dans le cadre de la stratégie de traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)^a

| | | 1990 | | 2000 | | 2011 |
|------------------------------------------|----|---------|----|---------|----|----------|
| Monde | 48 | (45:52) | 41 | (39:44) | 67 | (64:69) |
| Régions en développement | 47 | (43:51) | 40 | (37:42) | 66 | (63:69) |
| Afrique du Nord | 57 | (50:67) | 75 | (68:84) | 74 | (66:84) |
| Afrique subsaharienne | 32 | (26:40) | 39 | (33:47) | 60 | (56:65) |
| Amérique latine et Caraïbes | 51 | (44:61) | 69 | (64:75) | 81 | (76:87) |
| Caraïbes | 11 | (9:16) | 51 | (45:59) | 65 | (57:75) |
| Amérique latine | 55 | (47:66) | 71 | (66:78) | 83 | (78:90) |
| Asie de l'Est | 23 | (20:29) | 34 | (30:40) | 90 | (81:100) |
| Asie du Sud | 71 | (62:82) | 42 | (39:45) | 58 | (54:63) |
| Asie du Sud-Est | 48 | (42:56) | 32 | (29:35) | 70 | (65:77) |
| Asie occidentale | 80 | (72:92) | 77 | (71:83) | 76 | (72:82) |
| Océanie | 25 | (20:36) | 56 | (42:82) | 62 | (47:94) |
| Caucase et Asie centrale | 37 | (34:40) | 29 | (27:31) | 63 | (58:68) |
| Régions développées | 78 | (75:82) | 77 | (72:83) | 84 | (78:90) |
| Pays les moins avancés | 24 | (21:27) | 33 | (31:36) | 57 | (54:61) |
| Pays en développement sans littoral | 34 | (29:39) | 37 | (33:42) | 63 | (59:69) |
| Petits États insulaires en développement | 21 | (18:26) | 53 | (47:62) | 65 | (57:76) |

b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

| | | 1994 | | 2000 | | 2010 |
|-----------------------------|--|------|--|------|--|------|
| Monde | | 75 | | 69 | | 87 |
| Régions en développement | | 75 | | 69 | | 87 |
| Afrique du Nord | | 80 | | 88 | | 86 |
| Afrique subsaharienne | | 60 | | 71 | | 82 |
| Amérique latine et Caraïbes | | 65 | | 76 | | 76 |
| Caraïbes | | 74 | | 72 | | 82 |
| Amérique latine | | 65 | | 77 | | 75 |
| Asie de l'Est | | 88 | | 92 | | 95 |
| Asie du Sud | | 74 | | 42 | | 89 |
| Asie du Sud-Est | | 82 | | 86 | | 90 |
| Asie occidentale | | 72 | | 77 | | 85 |
| Océanie | | 61 | | 76 | | 63 |

| | 1994 | 2000 | 2010 |
|------------------------------------------|-----------------|------|------|
| Caucase et Asie centrale | 73 ^b | 79 | 74 |
| Régions développées | 68 | 66 | 63 |
| Pays les moins avancés | 66 | 77 | 85 |
| Pays en développement sans littoral | 57 | 75 | 82 |
| Petits États insulaires en développement | 67 | 73 | 78 |

^aLes limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

^b Chiffre de 1996.

Objectif 7

Préserver l'environnement

Cible 7.A

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1

Proportion de zones forestières

(En pourcentage)

| | 1990 | 2000 | 2010 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Monde | 32,0 | 31,4 | 31,0 |
| Régions en développement | 29,4 | 28,2 | 27,6 |
| Afrique du Nord | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| Afrique subsaharienne | 31,2 | 29,5 | 28,1 |
| Amérique latine et Caraïbes | 52,0 | 49,6 | 47,4 |
| Caraïbes | 25,8 | 28,1 | 30,3 |
| Amérique latine | 52,3 | 49,9 | 47,6 |
| Asie de l'Est | 16,4 | 18,0 | 20,5 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 15,2 | 14,0 | 12,8 |
| Asie du Sud | 14,1 | 14,1 | 14,5 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 7,8 | 7,3 | 7,1 |
| Asie du Sud-Est | 56,9 | 51,3 | 49,3 |
| Asie occidentale | 2,8 | 2,9 | 3,3 |
| Océanie | 67,5 | 65,1 | 62,5 |
| Caucase et Asie centrale | 3,9 | 3,9 | 3,9 |
| Régions développées | 36,3 | 36,6 | 36,7 |
| Pays les moins avancés | 32,7 | 31,0 | 29,6 |
| Pays en développement sans littoral | 19,3 | 18,2 | 17,1 |
| Petits États insulaires en développement | 64,6 | 63,7 | 62,7 |

Indicateur 7.2

Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat)

a) Total^a

(En millions de tonnes)

| | 1990 | 2000 | 2005 | 2010 |
|--------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Monde | 21 550 | 23 841 | 27 852 | 31 387 |
| Régions en développement | 6 727 | 9 936 | 13 525 | 17 791 |
| Afrique du Nord | 229 | 330 | 395 | 464 |
| Afrique subsaharienne | 462 | 554 | 635 | 711 |
| Amérique latine et Caraïbes | 1 006 | 1 330 | 1 491 | 1 701 |
| Caraïbes | 84 | 99 | 105 | 137 |
| Amérique latine | 922 | 1 231 | 1 386 | 1 564 |
| Asie de l'Est | 2 991 | 3 979 | 6 387 | 8 975 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 531 | 574 | 597 | 688 |
| Asie du Sud | 993 | 1 709 | 2 072 | 2 824 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 303 | 522 | 661 | 815 |
| Asie du Sud-Est | 423 | 774 | 1 000 | 1 216 |
| Asie occidentale | 615 | 926 | 1 149 | 1 418 |
| Océanie | 6 | 7 | 11 | 11 |
| Caucase et Asie centrale ^b | 0 | 327 | 386 | 472 |
| Régions développées | 14 824 | 13 904 | 14 327 | 13 596 |
| Pays les moins avancés | 61 | 111 | 157 | 213 |
| Pays en développement sans littoral | 50 | 398 | 458 | 563 |
| Petits États insulaires en développement | 139 | 160 | 151 | 168 |
| Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e} | 14 986 | 14 436 | 14 917 | 14 158 |

b) Par habitant

(En tonnes)

| | 1990 | 2000 | 2005 | 2010 |
|-----------------------------|------|------|------|------|
| Monde | 4,08 | 3,91 | 4,30 | 4,57 |
| Régions en développement | 1,66 | 2,03 | 2,57 | 3,16 |
| Afrique du Nord | 1,91 | 2,33 | 2,57 | 2,80 |
| Afrique subsaharienne | 0,91 | 0,83 | 0,84 | 0,83 |
| Amérique latine et Caraïbes | 2,29 | 2,57 | 2,70 | 2,90 |
| Caraïbes | 2,76 | 2,87 | 2,88 | 3,63 |
| Amérique latine | 2,26 | 2,55 | 2,68 | 2,85 |
| Asie de l'Est | 2,46 | 2,95 | 4,60 | 6,30 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 7,42 | 7,31 | 7,40 | 8,30 |
| Asie du Sud | 0,83 | 1,17 | 1,31 | 1,66 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 0,94 | 1,28 | 1,49 | 1,70 |
| Asie du Sud-Est | 0,95 | 1,48 | 1,79 | 2,05 |

| | 1990 | 2000 | 2005 | 2010 |
|--------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Asie occidentale | 4,85 | 5,73 | 6,32 | 6,85 |
| Océanie | 1,00 | 0,96 | 1,25 | 1,09 |
| Caucase et Asie centrale ^b | 7,33 | 4,59 | 5,25 | 6,10 |
| Régions développées | 12,37 | 11,67 | 11,79 | 10,90 |
| Pays les moins avancés | 0,12 | 0,17 | 0,21 | 0,26 |
| Pays en développement sans littoral | 0,26 | 1,21 | 1,25 | 1,37 |
| Petits États insulaires en développement | 3,20 | 3,15 | 2,74 | 2,85 |
| Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e} | 12,76 | 11,75 | 11,88 | 11,02 |

**c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)
(En kilogrammes)**

| | 1990 | 2000 | 2005 | 2010 |
|--------------------------------------------|------|------|------|------|
| Monde | 0,60 | 0,50 | 0,49 | 0,47 |
| Régions en développement | 0,63 | 0,59 | 0,61 | 0,58 |
| Afrique du Nord | 0,43 | 0,49 | 0,48 | 0,43 |
| Afrique subsaharienne | 0,55 | 0,53 | 0,47 | 0,41 |
| Amérique latine et Caraïbes | 0,31 | 0,31 | 0,30 | 0,28 |
| Caraïbes | 0,54 | 0,52 | 0,48 | 0,55 |
| Amérique latine | 0,31 | 0,30 | 0,30 | 0,27 |
| Asie de l'Est | 1,45 | 0,87 | 0,94 | 0,83 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 0,45 | 0,45 | 0,38 | 0,37 |
| Asie du Sud | 0,58 | 0,61 | 0,55 | 0,49 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 0,46 | 0,54 | 0,52 | 0,30 |
| Asie du Sud-Est | 0,41 | 0,46 | 0,46 | 0,44 |
| Asie occidentale | 0,49 | 0,55 | 0,56 | 0,57 |
| Océanie | 0,29 | 0,26 | 0,37 | 0,24 |
| Caucase et Asie centrale ^b | 2,31 | 1,72 | 1,32 | 1,09 |
| Régions développées | 0,58 | 0,45 | 0,41 | 0,37 |
| Pays les moins avancés | 0,14 | 0,19 | 0,20 | 0,20 |
| Pays en développement sans littoral | 0,20 | 0,91 | 0,74 | 0,64 |
| Petits États insulaires en développement | 0,54 | 0,39 | 0,30 | 0,23 |
| Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e} | 0,59 | 0,46 | 0,43 | 0,38 |

^aTotal des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles (en millions de tonnes), englobant la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (*Source* : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center).

^bLa valeur figurant dans la colonne 1990 date de 1992.

^cIl s'agit de tous les pays visés à l'annexe I qui font rapport à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les autres ne sont pas tenus de présenter de rapport annuel.

^dLes rapports nationaux présentés à la Convention-cadre conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent recenser toutes les émissions de dioxyde de carbone anthropiques du pays. Il s'agit de la somme des émissions produites par le secteur de l'énergie, les activités industrielles, l'agriculture et les déchets.

^eÀ l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Indicateur 7.3

Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

[En tonnes PACO (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)]

| | 1986 | 1990 ^a | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|-----------|-------------------|---------|--------|
| Monde | 1 667 551 | 1 121 310 | 210 735 | 31 837 |
| Régions en développement | 280 530 | 236 892 | 208 013 | 39 037 |
| Afrique du Nord | 14 214 | 6 203 | 8 129 | 860 |
| Afrique subsaharienne | 36 347 | 23 449 | 9 597 | 1 640 |
| Amérique latine et Caraïbes | 78 663 | 76 048 | 31 104 | 4 834 |
| Caraïbes | 2 216 | 2 177 | 1 669 | 117 |
| Amérique latine | 76 448 | 73 871 | 29 435 | 4 717 |
| Asie de l'Est | 103 445 | 103 217 | 105 762 | 23 510 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 25 436 | 12 904 | 14 885 | 2 211 |
| Asie du Sud | 13 473 | 3 338 | 28 161 | 2 320 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 6 159 | 3 338 | 9 466 | 836 |
| Asie du Sud-Est | 17 926 | 21 108 | 16 831 | 2 255 |
| Asie occidentale | 16 349 | 3 481 | 8 299 | 3 598 |
| Océanie | 113 | 47 | 129 | 19 |
| Caucase et Asie centrale | 11 607 | 2 738 | 928 | 132 |
| Régions développées | 1 228 998 | 828 590 | 25 364 | -1 458 |
| Pays les moins avancés | 3 494 | 1 457 | 4 813 | 767 |
| Pays en développement sans littoral | 14 616 | 3 354 | 2 395 | 350 |
| Petits États insulaires en développement | 9 419 | 7 162 | 2 147 | 274 |

^aPour les années antérieures à l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les valeurs de l'année de référence sont utilisées en cas d'absence de données. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E du Protocole de Montréal, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994, respectivement.

Indicateur 7.4

Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques

(En pourcentage)

| | 1990 | 2000 | 2009 |
|-------------------------|------|------|------|
| Partiellement exploités | 31,3 | 25,4 | 12,7 |
| Pleinement exploités | 50,0 | 47,2 | 57,4 |
| Surexploités | 18,6 | 27,4 | 29,9 |

Indicateur 7.5

Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau^a
(En pourcentage)

Vers 2006

| | |
|------------------------------------------|------|
| Monde | 9,2 |
| Régions en développement | 7,4 |
| Afrique du Nord | 89,0 |
| Afrique subsaharienne | 3,2 |
| Amérique latine et Caraïbes | 2,0 |
| Caraïbes | 15,2 |
| Amérique latine | 1,9 |
| Asie de l'Est | 19,8 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 20,8 |
| Asie du Sud | 52,9 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 53,3 |
| Asie du Sud-Est | 7,8 |
| Asie occidentale | 54,9 |
| Océanie | 0,06 |
| Caucase et Asie centrale | 55,1 |
| Régions développées | 10,0 |
| Pays les moins avancés | 4,5 |
| Pays en développement sans littoral | 12,9 |
| Petits États insulaires en développement | 1,5 |

^aTaux de prélèvement d'eaux superficielles et souterraines en pourcentage du total des ressources renouvelables en eau.

Cible 7.B

Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

Indicateur 7.6

Proportion de zones terrestres et marines protégées

a) Zones terrestres et zones marines^{a, b}

(Pourcentage de la superficie totale du territoire)

| | 1990 | 2000 | 2012 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Monde ^c | 8,3 | 11,3 | 14,0 |
| Régions en développement | 7,8 | 10,5 | 13,8 |
| Afrique du Nord | 2,9 | 3,7 | 6,9 |
| Afrique subsaharienne | 10,7 | 11,5 | 15,2 |
| Amérique latine et Caraïbes | 8,7 | 13,9 | 20,3 |
| Caraïbes | 3,2 | 4,0 | 5,9 |
| Amérique latine | 8,9 | 14,3 | 20,9 |
| Asie de l'Est | 11,5 | 14,4 | 15,4 |

| | 1990 | 2000 | 2012 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Asie de l'Est (hors Chine) | 3,9 | 11,5 | 11,9 |
| Asie du Sud | 5,1 | 5,7 | 6,1 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 5,5 | 6,4 | 7,1 |
| Asie du Sud-Est | 4,4 | 6,9 | 9,4 |
| Asie occidentale | 3,7 | 14,4 | 14,7 |
| Océanie | 0,6 | 1,3 | 4,0 |
| Caucase et Asie centrale | 2,8 | 3,0 | 3,6 |
| Régions développées | 9,1 | 12,3 | 14,0 |
| Pays les moins avancés | 9,0 | 9,7 | 12,4 |
| Pays en développement sans littoral | 9,0 | 11,3 | 13,6 |
| Petits États insulaires en développement | 1,3 | 2,8 | 5,1 |

b) Zones terrestres^{a, b}
(Pourcentage de la superficie totale)

| | 1990 | 2000 | 2012 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Monde ^c | 8,9 | 11,9 | 14,6 |
| Régions en développement | 8,6 | 11,6 | 14,9 |
| Afrique du Nord | 3,0 | 3,7 | 6,9 |
| Afrique subsaharienne | 11,0 | 11,8 | 15,4 |
| Amérique latine et Caraïbes | 9,0 | 14,4 | 21,2 |
| Caraïbes | 9,2 | 10,0 | 13,5 |
| Amérique latine | 9,0 | 14,5 | 21,3 |
| Asie de l'Est | 12,0 | 14,9 | 16,0 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 4,0 | 12,2 | 12,6 |
| Asie du Sud | 5,4 | 6,0 | 6,5 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 5,9 | 6,9 | 7,5 |
| Asie du Sud-Est | 8,4 | 12,6 | 14,1 |
| Asie occidentale | 4,0 | 15,5 | 15,7 |
| Océanie | 2,0 | 3,1 | 5,2 |
| Caucase et Asie centrale | 2,8 | 3,0 | 3,6 |
| Régions développées | 9,2 | 12,4 | 14,0 |
| Pays les moins avancés | 9,5 | 10,2 | 12,9 |
| Pays en développement sans littoral | 9,0 | 11,3 | 13,6 |
| Petits États insulaires en développement | 3,7 | 6,5 | 8,7 |

c) Zones marines^{a, b}
(Pourcentage de l'ensemble des eaux territoriales)

| | 1990 | 2000 | 2012 |
|--------------------------|------|------|------|
| Monde ^c | 4,6 | 6,8 | 9,7 |
| Régions en développement | 1,6 | 3,0 | 5,9 |

| | 1990 | 2000 | 2012 |
|--------------------------------------------------|------|------|------|
| Afrique du Nord | 2,3 | 3,7 | 6,2 |
| Afrique subsaharienne | 1,5 | 3,3 | 7,5 |
| Amérique latine et Caraïbes | 5,8 | 9,3 | 11,9 |
| Caraïbes | 0,9 | 1,8 | 3,0 |
| Amérique latine | 7,7 | 12,3 | 15,4 |
| Asie de l'Est | 0,8 | 1,4 | 1,8 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 2,1 | 2,1 | 2,4 |
| Asie du Sud | 1,0 | 1,4 | 1,6 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 0,6 | 1,1 | 1,7 |
| Asie du Sud-Est | 0,5 | 1,2 | 4,8 |
| Asie occidentale | 0,7 | 2,1 | 3,3 |
| Océanie | 0,2 | 0,8 | 3,7 |
| Caucase et Asie centrale | 0,2 | 0,9 | 0,9 |
| Régions développées | 8,3 | 11,8 | 13,9 |
| Pays les moins avancés | 0,9 | 2,1 | 4,8 |
| Pays en développement sans littoral ^d | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Petits États insulaires en développement | 0,4 | 1,3 | 3,6 |

^aLes écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique des précédents rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement s'expliquent par l'existence de nouvelles données, la révision des méthodes utilisées et le redécoupage des régions.

^bLes zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^cY compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et en développement.

^dÀ l'exclusion des eaux des mers fermées faisant l'objet de revendications territoriales de la part de certains pays en développement sans littoral.

Indicateur 7.7

Proportion d'espèces menacées d'extinction^a

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

| | 1988 | 1990 | 2000 | 2012 |
|-----------------------------|------|------|------|------|
| Monde | 92,1 | 92,1 | 91,7 | 91,3 |
| Régions en développement | 92,4 | 92,4 | 92,1 | 91,7 |
| Afrique du Nord | 98,0 | 98,0 | 97,5 | 96,9 |
| Afrique subsaharienne | 93,6 | 93,6 | 93,4 | 93,3 |
| Amérique latine et Caraïbes | 93,0 | 93,0 | 92,9 | 92,1 |
| Asie de l'Est | 96,1 | 96,1 | 95,9 | 95,6 |
| Asie du Sud | 95,8 | 95,8 | 95,5 | 95,2 |
| Asie du Sud-Est | 93,2 | 93,2 | 92,4 | 92,4 |
| Asie occidentale | 97,8 | 97,7 | 97,3 | 96,8 |

| | 1988 | 1990 | 2000 | 2012 |
|--------------------------|------|------|------|------|
| Océanie | 91,6 | 91,6 | 91,3 | 91,2 |
| Caucase et Asie centrale | 98,1 | 98,1 | 97,7 | 97,1 |
| Régions développées | 93,9 | 93,9 | 93,6 | 93,1 |

“D’après l’indice de la Liste rouge, qui détermine les chances de survie des espèces vertébrées (mammifères, oiseaux et amphibiens). Cet indice de l’Union internationale pour la conservation de la nature mesure la proportion des espèces qui ne risquent pas de disparaître dans un futur proche même si elles ne font pas l’objet de mesures de conservation particulières : ses valeurs sont comprises entre 1,0 (toutes les espèces sont hors de danger) et zéro (toutes les espèces se sont éteintes).

Cible 7.C

Réduire de moitié, d’ici à 2015, le pourcentage de la population qui n’a pas d’accès durable à l’eau potable et à ses services d’assainissement de base

Indicateur 7.8

Proportion de la population utilisant une source d’eau de boisson améliorée
(En pourcentage)

| | 1990 | | | 2011 | | |
|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|-----------|----------------|---------------|
| | Total | Zones urbaines | Zones rurales | Total | Zones urbaines | Zones rurales |
| Monde | 76 | 95 | 62 | 89 | 96 | 81 |
| Régions en développement | 70 | 93 | 59 | 87 | 95 | 79 |
| Afrique du Nord | 87 | 94 | 80 | 92 | 95 | 89 |
| Afrique subsaharienne | 49 | 83 | 36 | 63 | 84 | 51 |
| Amérique latine et Caraïbes | 85 | 94 | 64 | 94 | 97 | 82 |
| Asie de l’Est | 68 | 97 | 56 | 92 | 98 | 85 |
| Asie de l’Est (hors Chine) | 96 | 97 | 93 | 98 | 100 | 91 |
| Asie du Sud | 72 | 90 | 66 | 90 | 95 | 88 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 78 | 94 | 72 | 87 | 93 | 84 |
| Asie du Sud-Est | 71 | 90 | 62 | 89 | 94 | 84 |
| Asie occidentale | 85 | 95 | 69 | 90 | 96 | 78 |
| Océanie | 50 | 92 | 37 | 56 | 95 | 45 |
| Caucase et Asie centrale | 89 | 97 | 81 | 86 | 96 | 79 |
| Régions développées | 98 | 99 | 94 | 99 | 100 | 97 |

Indicateur 7.9

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées
(En pourcentage)

| | 1990 | | | 2011 | | |
|-----------------------------|-------|----------------|---------------|-------|----------------|---------------|
| | Total | Zones urbaines | Zones rurales | Total | Zones urbaines | Zones rurales |
| Monde | 49 | 77 | 29 | 64 | 80 | 47 |
| Régions en développement | 36 | 65 | 21 | 57 | 74 | 43 |
| Afrique du Nord | 72 | 92 | 54 | 90 | 94 | 84 |
| Afrique subsaharienne | 26 | 43 | 19 | 30 | 42 | 24 |
| Amérique latine et Caraïbes | 68 | 80 | 38 | 82 | 87 | 63 |
| Asie de l'Est | 27 | 53 | 16 | 67 | 76 | 57 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | – | – | – | – | – | – |
| Asie du Sud | 24 | 56 | 12 | 41 | 64 | 30 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 41 | 72 | 28 | 58 | 75 | 48 |
| Asie du Sud-Est | 47 | 69 | 37 | 71 | 81 | 62 |
| Asie occidentale | 80 | 94 | 59 | 88 | 96 | 71 |
| Océanie | 36 | 77 | 23 | 36 | 78 | 24 |
| Caucase et Asie centrale | 91 | 96 | 86 | 96 | 96 | 95 |
| Régions développées | 95 | 97 | 90 | 96 | 97 | 92 |

Cible 7.D

Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

Proportion de citoyens vivant dans des taudis^a
(En pourcentage)

| | 1990 | 2000 | 2012 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Régions en développement | 46,2 | 39,3 | 32,7 |
| Afrique du Nord | 34,4 | 20,3 | 13,3 |
| Afrique subsaharienne | 70,0 | 65,0 | 61,7 |
| Amérique latine et Caraïbes | 33,7 | 29,2 | 23,5 |
| Asie de l'Est | 43,7 | 37,4 | 28,2 |
| Asie du Sud | 57,2 | 45,8 | 35,0 |
| Asie du Sud-Est | 49,5 | 39,6 | 31,0 |
| Asie occidentale | 22,5 | 20,6 | 24,6 |
| Océanie ^b | 24,1 | 24,1 | 24,1 |

^aCitadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (3 personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables. La moitié des habitants de taudis urbains utilisant des fosses d'aisance sont considérés comme bénéficiant d'infrastructures d'assainissement améliorées.

^bOn ne dispose pas de données permettant d'évaluer la tendance pour l'Océanie.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8.A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 8.B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui montrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8.C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 8.D

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

Aide publique au développement (APD)

Indicateur 8.1

Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

a) **Montant total de l'aide annuelle^a** (En milliards de dollars des États-Unis)

| | 1990 | 2000 | 2005 | 2007 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 ^b |
|------------------------------------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|
| Ensemble des pays en développement | 52,8 | 54,0 | 107,9 | 104,3 | 119,8 | 128,3 | 133,7 | 125,7 |
| Pays les moins avancés | 15,1 | 13,8 | 25,9 | 32,3 | 37,4 | 43,8 | 44,6 | – |

^aY compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

^bDonnées préliminaires.

b) **Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD de l'OCDE** (En pourcentage)

| | 1990 | 2002 | 2005 | 2007 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 ^a |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|-------------------|
| Ensemble des pays en développement | 0,32 | 0,22 | 0,32 | 0,27 | 0,31 | 0,32 | 0,31 | 0,29 |
| Pays les moins avancés | 0,09 | 0,06 | 0,08 | 0,08 | 0,10 | 0,11 | 0,10 | – |

^aDonnées préliminaires.

Indicateur 8.2

Part de l'APD sectorielle des pays du CAD de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

| | 1999 | 2001 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 | 2011 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| En pourcentage | 10,1 | 14,0 | 15,7 | 16,0 | 19,9 | 21,2 | 18,7 |
| En milliards de dollars | 2,9 | 3,5 | 5,8 | 8,2 | 12,4 | 17,0 | 14,7 |

Indicateur 8.3

Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD de l'OCDE qui n'est pas liée^a

| | 1990 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 | 2010 | 2012 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| En pourcentage | 67,6 | 91,1 | 91,4 | 83,9 | 84,5 | 83,7 | 84,6 |
| En milliards de dollars | 16,3 | 30,1 | 49,0 | 60,3 | 71,3 | 74,6 | 65,1 |

^aNe tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD dont on ignore si elle est liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale liée, hors coopération technique et dépenses administratives, s'élevait à 99,6 % en 2008.

Indicateur 8.4

APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut

| | 1990 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 | 2010 | 2012 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| En pourcentage | 10,2 | 8,2 | 7,0 | 5,9 | 6,0 | 5,1 | 3,4 |
| En milliards de dollars | 7,0 | 12,2 | 15,1 | 19,9 | 25,0 | 25,1 | 25,7 |

Indicateur 8.5

APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut

| | 1990 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| En pourcentage | 1,9 | 1,5 | 1,8 | 1,8 | 3,2 | 4,9 | 4,1 |
| En milliards de dollars | 2,1 | 1,8 | 2,5 | 3,3 | 4,2 | 6,8 | 5,3 |

Accès aux marchés

Indicateur 8.6

Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

| | 1996 | 2000 | 2005 | 2007 | 2011 |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|
| À l'exclusion des armes | | | | | |
| Pays en développement ^a | 53 | 63 | 75 | 81 | 83 |

| | 1996 | 2000 | 2005 | 2007 | 2011 |
|----------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Dont régime préférentiel ^b | 17 | 15 | 18 | 17 | 17 |
| Afrique du Nord | 52 | 57 | 97 | 97 | 97 |
| Afrique subsaharienne | 78 | 80 | 93 | 96 | 99 |
| Amérique latine et Caraïbes | 66 | 75 | 94 | 94 | 95 |
| Asie de l'Est | 35 | 52 | 62 | 67 | 69 |
| Asie du Sud | 47 | 48 | 58 | 72 | 74 |
| Asie du Sud-Est | 59 | 75 | 77 | 80 | 82 |
| Asie occidentale | 34 | 39 | 66 | 96 | 97 |
| Océanie | 85 | 83 | 89 | 91 | 97 |
| Caucase et Asie centrale | 91 | 84 | 94 | 94 | 99 |
| Pays les moins avancés | 68 | 76 | 83 | 89 | 91 |
| Dont régime préférentiel ^b | 29 | 42 | 28 | 27 | 30 |
| À l'exclusion des armes et du pétrole | | | | | |
| Pays en développement ^a | 54 | 65 | 75 | 77 | 80 |
| Dont régime préférentiel ^b | 20 | 17 | 22 | 20 | 20 |
| Afrique du Nord | 20 | 26 | 95 | 95 | 95 |
| Afrique subsaharienne | 88 | 83 | 91 | 93 | 97 |
| Amérique latine et Caraïbes | 73 | 81 | 93 | 93 | 95 |
| Asie de l'Est | 35 | 52 | 62 | 67 | 69 |
| Asie du Sud | 41 | 46 | 58 | 63 | 67 |
| Asie du Sud-Est | 60 | 76 | 77 | 79 | 81 |
| Asie occidentale | 35 | 44 | 87 | 93 | 94 |
| Océanie | 82 | 79 | 87 | 89 | 97 |
| Caucase et Asie centrale | 90 | 69 | 84 | 82 | 91 |
| Pays les moins avancés | 78 | 70 | 80 | 80 | 83 |
| Dont régime préférentiel ^b | 35 | 35 | 49 | 52 | 53 |

^aY compris les pays les moins avancés.

^bLa véritable marge de préférence est calculée en excluant de l'admission en franchise de droits tous les produits qui bénéficient déjà d'une franchise de droits au titre du régime de la nation la plus favorisée. Les indicateurs correspondent aux conditions les meilleures, notamment dans le cadre d'accords régionaux ou préférentiels.

Indicateur 8.7

Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement (En pourcentage)

| | 1996 | 2000 | 2005 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|------|
| Produits agricoles | | | | |
| Pays en développement | 10,4 | 9,2 | 8,8 | 7,2 |
| Afrique du Nord | 6,6 | 7,3 | 7,2 | 6,0 |
| Afrique subsaharienne | 7,4 | 6,2 | 6,2 | 3,2 |
| Amérique latine et Caraïbes | 12,0 | 10,3 | 9,7 | 7,5 |

| | 1996 | 2000 | 2005 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|------|
| Asie de l'Est | 9,3 | 9,5 | 10,7 | 10,0 |
| Asie du Sud | 5,4 | 5,3 | 4,5 | 5,5 |
| Asie du Sud-Est | 11,3 | 10,1 | 9,1 | 8,9 |
| Asie occidentale | 8,2 | 7,5 | 5,0 | 5,3 |
| Océanie | 11,5 | 9,4 | 8,7 | 2,9 |
| Caucase et Asie centrale | 4,7 | 3,8 | 3,4 | 3,0 |
| Pays les moins avancés | 3,8 | 3,6 | 3,0 | 1,0 |
| Textiles | | | | |
| Pays en développement | 7,3 | 6,6 | 5,3 | 4,9 |
| Afrique du Nord | 8,0 | 7,2 | 4,4 | 3,7 |
| Afrique subsaharienne | 3,9 | 3,4 | 2,9 | 2,9 |
| Amérique latine et Caraïbes | 4,7 | 3,5 | 1,5 | 1,2 |
| Asie de l'Est | 7,3 | 6,6 | 5,8 | 5,5 |
| Asie du Sud | 7,1 | 6,5 | 6,1 | 5,5 |
| Asie du Sud-Est | 9,1 | 8,4 | 6,0 | 5,3 |
| Asie occidentale | 9,1 | 8,2 | 4,6 | 4,4 |
| Océanie | 5,9 | 5,4 | 4,9 | 4,9 |
| Caucase et Asie centrale | 7,3 | 6,3 | 5,8 | 5,6 |
| Pays les moins avancés | 4,6 | 4,1 | 3,2 | 3,2 |
| Vêtements | | | | |
| Pays en développement | 11,5 | 10,8 | 8,4 | 7,9 |
| Afrique du Nord | 11,9 | 11,1 | 8,0 | 5,3 |
| Afrique subsaharienne | 8,5 | 7,9 | 1,6 | 2,6 |
| Amérique latine et Caraïbes | 8,8 | 7,8 | 1,3 | 1,2 |
| Asie de l'Est | 12,0 | 11,5 | 11,0 | 10,7 |
| Asie du Sud | 10,2 | 9,6 | 8,6 | 8,5 |
| Asie du Sud-Est | 14,2 | 13,5 | 10,5 | 9,2 |
| Asie occidentale | 12,6 | 11,8 | 8,5 | 8,2 |
| Océanie | 8,8 | 8,3 | 8,4 | 8,8 |
| Caucase et Asie centrale | 12,9 | 11,8 | 11,5 | 10,7 |
| Pays les moins avancés | 8,2 | 7,8 | 6,4 | 6,7 |

Indicateur 8.8

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

| | 1990 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| En pourcentage | 2,38 | 1,07 | 1,04 | 0,89 | 0,96 | 0,93 | 0,95 |
| En milliards de dollars | 325 | 338 | 368 | 351 | 377 | 384 | 407 |

Indicateur 8.9

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^a

| | 2001 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 | 2011 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial ^b | 1,0 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,9 | 0,9 |
| Infrastructure économique | 21,5 | 14,8 | 17,2 | 13,6 | 15,1 | 16,2 |
| Renforcement des capacités de production | 16,0 | 13,4 | 12,8 | 13,3 | 12,8 | 14,2 |
| Montant total de l'aide au commerce | 38,5 | 29,0 | 30,7 | 27,7 | 28,8 | 31,4 |

^aIndicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle (monde).

^bLes données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.

Soutenabilité de la dette

Indicateur 8.10

Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)

| | 2000 ^a | 2012 ^b |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Pays parvenus au point d'achèvement | 1 | 35 |
| Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement | 21 | 1 |
| Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision | 12 | 3 |
| Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative | 34 | 39 |

^aPour l'année 2000, les données correspondent à la situation du pays à la fin de l'année.

^bTous les pays comptabilisés bénéficiaient encore de l'Initiative 2012. Les données de 2012 sont celles disponibles en mars 2013.

Indicateur 8.11

Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale^a

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

| | 2000 | 2012 |
|--------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement | 32 | 94 |

^aEn valeur actualisée nette à la fin de 2011; état des engagements en décembre 2012.

Indicateur 8.12

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services^a

| | 1990 | 2000 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|
| Régions en développement | 19,7 | 11,9 | 3,7 | 3,0 | 3,1 |
| Afrique du Nord | 39,8 | 15,3 | 4,8 | 3,8 | 3,9 |

| | 1990 | 2000 | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Afrique subsaharienne | 17,6 | 9,5 | 3,3 | 2,4 | 2,2 |
| Amérique latine et Caraïbes | 20,7 | 19,9 | 7,7 | 6,3 | 6,2 |
| Caraïbes | 17,2 | 8,0 | 15,0 | 11,5 | 12,8 |
| Amérique latine | 20,8 | 20,3 | 7,5 | 6,1 | 6,0 |
| Asie de l'Est | 10,6 | 4,9 | 0,6 | 0,7 | 0,8 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | – | 6,5 | 4,1 | 4,3 | 1,5 |
| Asie du Sud | 17,6 | 13,9 | 3,6 | 2,8 | 7,0 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 9,3 | 11,6 | 9,9 | 8,9 | 7,0 |
| Asie du Sud-Est | 16,7 | 6,5 | 4,2 | 3,3 | 3,7 |
| Asie occidentale | 27,8 | 16,1 | 8,8 | 8,1 | 7,9 |
| Océanie | 14,0 | 6,0 | 2,0 | 1,5 | 2,8 |
| Caucase et Asie centrale | – | 8,6 | 1,1 | 1,1 | 1,1 |
| Pays les moins avancés | 16,8 | 11,5 | 5,1 | 3,8 | 3,6 |
| Pays en développement sans littoral | 14,3 | 8,7 | 2,0 | 1,8 | 1,3 |
| Petits États insulaires en développement | 13,9 | 8,8 | 9,3 | 6,2 | 8,1 |

“Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n’ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l’extérieur.

Cible 8.E.

En coopération avec l’industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateur 8.13

Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions durables

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

Cible 8.F

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l’information et des communications, profitent au plus grand nombre

Indicateur 8.14

Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes

| | 1995 | 2000 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Monde | 12,1 | 16,0 | 17,3 |
| Régions en développement | 4,1 | 7,9 | 11,5 |
| Afrique du Nord | 4,5 | 7,2 | 10,5 |
| Afrique subsaharienne | 1,1 | 1,4 | 1,4 |
| Amérique latine et Caraïbes | 9,1 | 14,7 | 18,3 |
| Caraïbes | 9,0 | 11,3 | 10,7 |
| Amérique latine | 9,1 | 14,9 | 18,8 |
| Asie de l'Est | 5,5 | 13,7 | 23,2 |

| | 1995 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|------|------|------|
| Asie de l'Est (hors Chine) | 33,0 | 43,0 | 49,0 |
| Asie du Sud | 1,5 | 3,2 | 4,2 |
| Asie du Sud (hors Inde) | 2,2 | 3,5 | 8,1 |
| Asie du Sud-Est | 2,9 | 4,8 | 11,1 |
| Asie occidentale | 13,1 | 17,1 | 15,2 |
| Océanie | 4,7 | 5,2 | 6,0 |
| Caucase et Asie centrale | 9,0 | 8,8 | 14,4 |
| Régions développées | 43,0 | 49,4 | 43,8 |
| Pays les moins avancés | 0,3 | 0,5 | 1,0 |
| Pays en développement sans littoral | 2,7 | 2,8 | 3,9 |
| Petits États insulaires en développement | 10,3 | 13,0 | 12,2 |

Indicateur 8.15

Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile

| | 1995 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|-------------------|------|-------|
| Monde | 1,6 | 12,1 | 85,5 |
| Régions en développement | 0,4 | 5,4 | 78,2 |
| Afrique du Nord | <0,1 | 2,8 | 106,1 |
| Afrique subsaharienne | 0,1 | 1,7 | 53,3 |
| Amérique latine et Caraïbes | 0,8 | 12,3 | 107,1 |
| Caraïbes | 1,2 | 7,5 | 59,0 |
| Amérique latine | 0,8 | 12,6 | 110,6 |
| Asie de l'Est | 0,5 | 9,9 | 74,8 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 3,4 | 50,2 | 95,7 |
| Asie du Sud | <0,1 | 0,4 | 69,0 |
| Asie du Sud (hors Inde) | <0,1 | 0,5 | 61,5 |
| Asie du Sud-Est | 0,7 | 4,2 | 102,5 |
| Asie occidentale | 0,6 | 13,1 | 98,2 |
| Océanie | 0,2 | 2,4 | 43,9 |
| Caucase et Asie centrale | <0,1 | 1,3 | 108,2 |
| Régions développées | 6,4 | 40,0 | 119,2 |
| Pays les moins avancés | <0,1 ^a | 0,3 | 42,5 |
| Pays en développement sans littoral | <0,1 | 1,1 | 55,5 |
| Petits États insulaires en développement | 1,5 | 11,0 | 66,4 |

^a Chiffre de 1996.

Indicateur 8.16

Pourcentage de la population utilisant l'Internet

| | 1995 | 2000 | 2011 |
|------------------------------------------|-------------------|------|------|
| Monde | 0,8 | 6,5 | 32,5 |
| Régions en développement | <0,1 | 2,1 | 24,3 |
| Afrique du Nord | <0,1 | 0,7 | 35,0 |
| Afrique subsaharienne | 0,1 | 0,5 | 12,6 |
| Amérique latine et Caraïbes | 0,1 | 3,9 | 38,8 |
| Caraïbes | <0,1 | 2,9 | 27,8 |
| Amérique latine | 0,1 | 4,0 | 39,7 |
| Asie de l'Est | <0,1 | 3,7 | 39,9 |
| Asie de l'Est (hors Chine) | 1,1 | 28,6 | 59,7 |
| Asie du Sud | <0,1 | 0,5 | 10,0 |
| Asie du Sud (hors Inde) | <0,1 ^a | 0,3 | 9,6 |
| Asie du Sud-Est | <0,1 | 2,4 | 23,6 |
| Asie occidentale | <0,1 | 3,2 | 34,4 |
| Océanie | <0,1 | 1,8 | 8,8 |
| Caucase et Asie centrale | <0,1 | 0,5 | 32,2 |
| Régions développées | 3,2 | 25,0 | 70,2 |
| Pays les moins avancés | <0,1 ^b | <0,1 | 6,0 |
| Pays en développement sans littoral | <0,1 ^a | 0,3 | 11,6 |
| Petits États insulaires en développement | 0,4 | 5,2 | 27,2 |

^a Chiffre de 1996.

^b Chiffre de 1998.

Sources : Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes : Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport de 2010 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>.

La Communauté d'États indépendants se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La rubrique « Régions développées » comprend l'Europe (sauf les pays de la Communauté d'États indépendants), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les pays d'Europe en transition y sont systématiquement inclus.

En ce qui concerne l'Afrique, certains indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement sont présentés par sous-régions suivant la classification adoptée par la Commission économique pour l'Afrique.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre I (p. 33–83)

Paix et sécurité internationales

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 35 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 35 ; Prévention des conflits, 39 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 43; Questions relatives à la protection, 45 ; Missions politiques spéciales, 49. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 52 : Terrorisme international, 52. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 60: Examen approfondi du maintien de la paix, 65 ; Opérations menées en 2013, 65 ; Registre des opérations menées en 2013, 66 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 68

En 2013, les Nations Unies ont été confrontées à des défis majeurs, notamment le maintien de la paix, la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit ainsi que les stratégies visant à lutter contre le terrorisme. En cours d'année, le Conseil de sécurité a émis des déclarations relatives à la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la protection des populations civiles dans les conflits armés et sur les menaces envers la paix et la sécurité internationales que représentent les actes de terrorisme.

Par une résolution sur les diamants de la guerre dans le financement des conflits armés, l'Assemblée générale a réaffirmé son soutien au système de certification du Processus de Kimberley et au Processus de Kimberley dans sa globalité. L'Assemblée a également adopté des résolutions portant sur l'examen approfondi des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et des missions politiques spéciales ; le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ; les taux de remboursement aux pays fournisseurs de troupes ; le financement de la base logistique des Nations Unies à Brindisi, en Italie ; et la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts des Nations Unies en mission.

Le 26 septembre, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion de haut-niveau sur le thème de l'autonomisation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix. La déclaration adoptée à cette occasion et intitulée "L'autonomisation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix" a affirmé l'importance du rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix.

Les actes de terrorisme international ont causé la mort de nombreux civils innocents et blessé beaucoup d'autres en Afghanistan, Iraq, au Kenya, en Libye, au Liban, au Mali, au Niger, dans la Fédération de Russie, en Somalie, en République arabe syrienne, en Turquie et au Yémen. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont condamné ces attentats et autres actes de terreur.

Les Nations Unies ont continué à œuvrer pour la prévention et la lutte contre toutes les formes de terrorisme. Au mois de décembre, l'Assemblée a une nouvelle fois condamné fermement les actes de terrorisme et appelé les états membres à mettre en œuvre sans tarder la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies sous tous ses aspects et à renforcer les mesures visant à empêcher les terroristes de s'approprier des armes de destruction massive.

Fin 2013, 116 755 membres du personnel militaire et civil, y compris des volontaires des Nations Unies, conduisaient 15 opérations de maintien de la paix. Au mois d'avril, le Conseil de sécurité a pris la décision de créer la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali afin d'apporter son soutien au dialogue politique national et au processus électoral. Cette mission a débuté son mandat en juillet pour une période initiale de 12 mois.

À la fin de l'année, 13 missions politiques ou de maintien de la paix étaient conduites par les Nations Unies. La Mission d'Assistance des Nations Unies en Somalie était mise en place en juin, remplaçant ainsi le Bureau Politique des Nations Unies pour la Somalie

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa session de fond de 2013 en février, mars et septembre. Le montant des dépenses liées aux opérations de maintien de la paix a diminué de 3,6% passant ainsi de 7 544,2 millions de dollars américains pour l'exercice fiscal précédent à 7 273,1 millions. Le niveau global des contributions non-acquittées a reculé de 1,3%, passant de 1 385,1 million de dollars américains à 1 366,9 million.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre II (p. 84–286)

Afrique

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 85. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 100 : République démocratique du Congo, 106 ; Burundi, 124 ; République centrafricaine, 128 ; République centrafricaine et Tchad 144 ; Rwanda, 145. AFRIQUE DE L'OUEST, 146 : Question régionales, 146 ; Côte d'Ivoire, 157 ; Liberia, 170 ; Sierra Leone, 180 ; Guinée-Bissau, 184 ; Mali, 192 ; Cameroun–Nigeria, 205 ; Guinée, 206 ; Mauritanie, 207. Corne de l'Afrique, 207 : Soudan–Soudan du Sud, 207 ; Soudan du Sud, 236 ; Tchad, 246 ; Somalie, 247 ; Érythrée, 269. AFRIQUE DU NORD, 273 : Libye, 273 ; Sahara occidental, 280. AUTRES QUESTIONS, 286 : Maurice–Le Royaume-Uni, 286.

En 2013, les Nations Unies ont continué à soutenir les pays d'Afrique dans leurs efforts vers la stabilité et la sécurité et également dans le processus de reconstruction engagé après un conflit. Huit opérations de consolidation de la paix et huit missions politiques et de maintien de la paix ont été maintenues sur le continent et se sont employées à soutenir l'engagement international.

Le Conseil de sécurité a conduit avec l'Union Africaine (UA) une mission en République démocratique du Congo (RDC), au Rwanda, en Ouganda et en Éthiopie, et a encouragé à produire davantage d'efforts en faveur de la paix et de la stabilité. La septième réunion consultative entre le Conseil de sécurité et le Conseil pour la paix et la sécurité de l'UA s'est tenue en octobre.

Le Secrétaire-Général a proposé de nouvelles mesures afin de renforcer l'action de l'équipe spéciale interdépartements-interorganisations chargée des questions relatives à l'Afrique. Ces mesures ont indiqué les orientations à suivre au Bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique et ont défini plus clairement son rôle de conseil auprès du Secrétaire-général sur les questions relatives aux liens existants entre la paix en Afrique, les besoins de développement et de respect des droits de l'homme.

Le bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale a poursuivi ses efforts pour contrer l'impact et la menace que constitue L'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Outre sa coopération avec la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) sur les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, le Bureau a continué à travailler étroitement avec le CEEAC pour soutenir les efforts régionaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans les dix états membres du CEEAC.

En République démocratique du Congo le gouvernement a vaincu militairement le groupe rebelle du Mouvement du 23 mars (M23) avec l'aide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de sa brigade d'intervention. En décembre, le dialogue de Kampala a mené à un accord entre le gouvernement et le M23 pour cesser les hostilités. Le groupe d'experts sur la RDC notait cependant que des dirigeants sanctionnés du M23 se déplaçaient librement en Ouganda et que le mouvement continuait à recruter au Rwanda.

Le Burundi a continué ses progrès sur la question de la consolidation de la paix. En dépit des défis politiques auxquels il a fait face, le pays a bénéficié d'une sécurité et une stabilité relatives.

En République centrafricaine, la situation de la sécurité s'est nettement dégradée vers la fin de l'année avec des incidents de violence religieuse à Bangui et dans ses environs. Néanmoins, le processus de transition a globalement continué à progresser.

Au Sahel, des mesures significatives ont été prises au Mali afin de restaurer l'ordre constitutionnel et l'intégrité territoriale. L'élection présidentielle à deux tours qui s'est tenue en juillet et août a conduit à l'élection de Boubacar Keita. En avril, le Conseil de sécurité a mis en place la MINUSMA – la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Le Conseil a transféré l'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine vers la MINUSMA en juillet.

Au Nigeria, les activités menées par des éléments terroristes suspectés d'appartenir au groupe Boko Haram dans la partie nord-est du pays ainsi que l'opération militaire lancée par le gouvernement contre Boko Haram ont conduit à une augmentation significative du niveau de violence et à des signalements de violations importantes des droits de l'homme, dont des pertes en vies humaines. Le Niger a continué à faire face à de grands défis socio-économiques et de sécurité. Les retombées des crises en Libye, au Mali et au nord du Nigeria continuent à peser sur la sécurité et la stabilité au Niger. En Guinée-Bissau, les avancées vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel ont été limitées. Dans les quatre états membres de l'Union du fleuve Mano – la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia, la Sierra Leone – des passages illégaux de groupes armés par des frontières poreuses ainsi que l'extrémisme ethno-politique naissant ont continué à avoir un impact sur les conditions de sécurité.

En Côte d'Ivoire, le Président Alassane Ouattara et son gouvernement ont continué à stabiliser la situation dans le pays en prenant des mesures visant à réduire les tensions politiques, l'insécurité et accélérer la reprise économique et la réconciliation nationale.

Le processus de révision constitutionnelle enclenché au Liberia a fourni l'opportunité de jeter les fondations d'un système politique plus stable, démocratique et juste. En Sierra Leone, le président Ernest Bai Koroma a engagé la révision de la constitution de 1991 et a lancé la troisième stratégie de réduction de la pauvreté du pays, connue sous le terme de "Programme pour la prospérité", qui comprenait des projets de préparation des jeunes à l'emploi dans le secteur privé. La Commission mixte Cameroun-Nigeria a réalisé des progrès dans la démarcation de la frontière entre ces deux pays.

Des visites réciproques entre les présidents du Soudan et du Sud Soudan ont permis un réchauffement des relations entre les deux pays, de dépit de divergences persistantes sur la zone de l'Abyé. Dans la région du Darfour au Soudan, le gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la Libération et la Justice ont concentré leurs efforts sur la mise en œuvre de la stratégie de développement du Darfour énoncée par l'Autorité régionale du Darfour, le gouvernement et les agences de développement.

Le Sud Soudan a célébré le deuxième anniversaire de son indépendance le 9 juillet, mais avant la fin de l'année, une querelle politique avait conduit à la reprise de la violence. Le 15 décembre, les combats ont éclaté dans un quartier de la Garde Présidentielle à Juba et se sont rapidement étendus à des zones résidentielles de la capitale et à d'autres zones du pays, provoquant des massacres de grande ampleur et des violations des droits de l'homme. En réponse à la crise, le 24 décembre, le Conseil de sécurité a adopté les recommandations du Secrétaire Général d'augmenter temporairement le volume global des effectifs de la Mission de Nations Unies au Sud Soudan pour soutenir la protection des populations civiles et l'assistance humanitaire à court terme.

En Somalie, la préparation des élections programmées en 2016 est restée l'objectif même si la situation à Mogadiscio est restée instable en raison d'attaques menées par Al-Shabaab. Le Conseil de sécurité a encouragé le Groupe de contact sur la Piraterie au large des côtes de Somalie à continuer ses discussions sur l'établissement de cours spécialisés contre la piraterie en Somalie et dans d'autres états de la région.

L'Érythrée a renforcé ses relations avec la Somalie mais a maintenu des relations étroites avec un réseau de seigneurs de guerre et d'autres individus en Somalie, qui comprenaient au moins deux chefs d'Al-Shabaab.

Au Sahara occidental, la reprise de la médiation par l'envoyé personnel du Secrétaire-général a conduit à un cycle de pourparlers directs entre le Maroc et le Front Populaire pour la Libération de la Sagui al-Hamra et du Rio de oro (Le Front POLISARIO)

La Libye a adopté une loi sur la justice transitionnelle qui pourrait permettre de traiter la question de l'héritage des violations passées. Toutefois la situation politique reste instable. Au mois d'octobre, le Premier Ministre Ali Zeidan a été enlevé à Tripoli pendant plusieurs heures. La détention continue de milliers de personnes par des groupes armés non contrôlés par l'état reste un grave sujet d'inquiétude en termes de respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Les juges, les procureurs et les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire libyens continuent à se heurter à des obstacles majeurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre III (p. 287–297)

Amériques

AMERIQUE CENTRALE, 287 : Guatemala, 287 ; Golfe de Fonseca zone de paix, 288. HAÏTI, 288 : Évolutions des questions politiques et de sécurité, 288 ; MINUSTAH, 294. AUTRES QUESTIONS, 296 : Cuba–États-Unis, 296.

Au cours de l'année 2013, les Nations Unies ont continué à faire progresser la cause d'une paix durable, du respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'état de droit dans les Amériques.

En Haïti, les retards considérables dans la tenue des élections et les relations tendues entre les pouvoirs exécutif et législatif du gouvernement ont failli mettre en péril le processus de stabilisation. L'adoption par le parlement de la loi électorale et sa promulgation en décembre par le pouvoir exécutif ont permis d'apaiser grandement les tensions politiques. À fin décembre 2013, 90 pour cent de la population déplacée en raison du tremblement de terre de 2010 avaient quitté les camps, dans une large mesure grâce aux programmes de retour et de réinstallation mis en œuvre par le gouvernement, les Nations Unies et les partenaires non-gouvernementaux. L'incidence globale du choléra avait été divisée par deux depuis l'épidémie de 2010.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a continué à regrouper les renforts disponibles après le tremblement de terre et a recentré ses efforts sur les missions essentielles de son mandat, telles que soutenir le processus politique, le développement de la police, assurer la responsabilité de l'état de droit et faire respecter les droits de l'homme. Le Secrétaire général a nommé un coordinateur principal pour la lutte contre le choléra en Haïti et établi au sein de MINUSTAH un groupe d'appui aux solutions intégrées pour contribuer à la coordination des activités liées au choléra dans le système des Nations Unies tout entier.

Au Guatemala, la Commission Internationale contre l'impunité a continué à mettre en œuvre son mandat. Le Secrétaire-général a fourni à l'Assemblée Générale une mise à jour des activités de la commission et du rôle des Nations Unies dans la mise en œuvre de son mandat.

Au mois d'octobre, l'Assemblée générale a exhorté une fois de plus les États de s'abstenir de promulguer des lois et des mesures telles que l'embargo permanent imposé par des États-Unis à l'encontre de Cuba.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre IV (p. 298–354)

Asie et Pacifique

AFGHANISTAN, 298 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 299 ; MANUA, 320 ; Force internationale d'assistance à la sécurité, 320 ; Sanctions, 325. IRAQ, 327 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 327 ; MANUI, 331 ; Mécanisme successeur du Fond de développement, 331 ; Compte-séquestre Iraq des Nations Unies, 332. IRAQ-KOWEIT, 332 : Médiation des Nations Unies sur les questions bilatérales, 332 ; Commission de compensation et Fond des Nations Unies, 336. TIMOR-LESTE, 336 : Financement des opérations des Nations Unies, 336. République populaire démocratique de Corée 338 : Non-prolifération, 338. IRAN, 346 : Non-prolifération, 346. YEMEN, 349 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 349 ; Les enfants et le conflit armé, 351. Autres questions, 352 : Cambodge, 352 ; Myanmar, 353 ; Les Philippines, 354 ; Émirats Arabes Unis-Iran, 354.

En 2013, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour faire face aux défis en matière de politique et de sécurité dans la région Asie et Pacifique, afin d'y restaurer la paix et la stabilité, en particulier en Afghanistan, en Iraq et au Yémen. Les Nations Unies ont continué à traiter la question de la non-prolifération en République populaire démocratique de Corée et celle du programme nucléaire iranien.

En Afghanistan, le transfert graduel de la responsabilité principale du maintien de la sécurité par la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), force multinationale dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, est entré dans sa phase finale et les préparatifs pour la tenue des élections présidentielles et des conseils provinciaux de 2014 se sont intensifiés. Cependant, des défis ont continué à persister dans le pays dans les domaines de la sécurité et des narcotiques, et d'autres efforts ont dû être faits pour honorer les engagements figurant dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Le 26 avril, la troisième Conférence ministérielle "Cœur de l'Asie" s'est tenu à Almaty, au Kazakhstan et les participants y ont adopté les plans de mise en œuvre de six mesures prioritaires de restauration de la confiance. La dernière phase du transfert des questions de sécurité de la FIAS vers les Forces Afghanes était annoncée le 18 juin et, lors des opérations conduites majoritairement par les forces de sécurité afghanes, le nombre des pertes subies a augmenté de manière considérable. En 2013, les Nations Unies ont enregistré 20 093 incidents liés à la sécurité en Afghanistan, soit la deuxième année la plus violente - juste après 2011- depuis la chute du régime des talibans. Des retards dans l'adoption de deux lois essentielles ont été source d'inquiétude ; toutefois la préparation technique des élections présidentielles et des conseils provinciaux a suivi son cours. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a soutenu les aspects civils des transitions politiques et liées à la sécurité et a contribué aux efforts de stabilité et de développement d'un processus national dirigé par les Afghans pour la période de l'après-2014. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la MANUA jusqu'au 19 mars 2014. Le régime de sanctions à l'encontre de certains individus et d'entités liés à des activités rebelles, notamment les Taliban et Al-Qaïda, est resté en vigueur.

En Iraq, les tensions politiques se sont intensifiées et le nombre d'incidents relatifs à la sécurité a augmenté, rendant les conditions de sécurité instables et imprévisibles. En dépit des efforts des dirigeants politiques pour renforcer l'unité nationale, des tensions interconfessionnelles sont apparues et des manifestations généralisées ont continué tout au long de l'année. En janvier, un comité bipartite réunissant le gouvernement d'Iraq et le gouvernement régional du Kurdistan a fait les premiers pas vers un retrait mutuel des troupes et la mise en œuvre d'un accord de sécurité commun dans les territoires contestés. Pendant l'année, les élections pour les conseils provinciaux se sont tenues dans 14 gouvernorats du pays et des élections

parlementaires se sont tenues dans la région du Kurdistan. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) jusqu'au 31 juillet 2014.

Pour ce qui est de la normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït, de grands progrès ont été réalisés. L'Iraq et le Koweït ont mené à bien leur projet d'entretien des frontières en vertu de la résolution 833(1993) du Conseil de sécurité. Le Conseil a mis fin d'une part, et en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, aux obligations de l'Iraq sur la question des prisonniers koweïti, des personnes disparues et des propriétés, et d'autre part, au mandat du coordonnateur de haut niveau en vertu de la résolution 1284(1999). Le Conseil a transféré la responsabilité vers MANUI.

Le Comité du Conseil de sécurité mis en place pour surveiller la mise en œuvre des mesures de sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée a poursuivi ses activités, soutenu en cela par un groupe d'experts. Le mandat du comité a été renforcé pendant l'année en réponse au test nucléaire de la République populaire démocratique de Corée de février 2013. En mars, le Conseil a prolongé le mandat du groupe d'experts jusqu'au 7 avril 2014.

Les Nations Unies ont également continué à traiter la question du programme nucléaire de l'Iran au travers du travail fourni pour le comité mis en place pour superviser, avec l'assistance de son groupe d'experts, la mise en œuvre des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. En juin, le Conseil a prolongé le mandat du groupe d'experts jusqu'au 9 juillet 2014. Le 11 novembre, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a signé avec l'Iran une "Déclaration commune sur un cadre de coopération" dans laquelle les deux parties se sont mises d'accord sur une plus grande coopération concernant les activités de vérification devant être entreprises par l'AIEA.

Au Yémen, une mission du Conseil de sécurité a réaffirmé son soutien continu pour la transition politique selon l'Initiative du Conseil de Coopération du Golfe et le Mécanisme de mise en œuvre. La seconde phase de la transition a porté essentiellement sur la restructuration de l'armée, les efforts de reprise du contrôle du terrain perdu au profit d'Al-Qaida et des autres militants islamiques, et sur la finalisation des préparatifs pour la Conférence du dialogue national qui a été ouverte le 18 mars 2013.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre V (p. 355–376)

Europe et Méditerranée

BOSNIE-HERZEGOVINE, 355 : Mise en œuvre de l'Accord de paix, 356. KOSOVO, 361 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 361 ; EULEX, 362 ; MINUK, 362 ; KFOR, 364. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 364. GEORGIE, 365 : MONUG, 366. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 367. CHYPRE, 368 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 368 ; UNFICYP, 369. AUTRES QUESTIONS, 375 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 375. Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM, 376.

Le rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays en situation post-confliktuelle de la région Europe et Méditerranée a progressé en 2013 avec la poursuite des efforts entrepris pour le rétablissement de leurs institutions et infrastructures socio-économiques. Toutefois, un certain nombre de problèmes dans la région n'ont pas trouvé de solution.

En Bosnie-Herzégovine, il n'y a eu aucune avancée concrète sur l'intégration à l'Union Européenne (EU) et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et peu d'actions ont été menées pour mettre en œuvre les dernières dispositions nécessaires à la fermeture du Bureau du Haut Représentant. La situation politique est restée figée au cours de l'année et les dirigeants de la République Serbe de Bosnie ont intensifié la politique de contestation directe des fondamentaux de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et l'indépendance de la République Serbe de Bosnie. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Force de l'Union Européenne (EUFOR) de 12 mois supplémentaires.

Au Kosovo, Belgrade et Pristina ont signé un accord sur les principes régissant la normalisation des relations. Dans le même temps, l'instabilité et le doute ont subsisté à la suite de la publication de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 2010 sur la déclaration d'indépendance du Kosovo. Des incidents graves se sont produits tout au long de l'année, particulièrement dans le nord du Kosovo où les conditions de sécurité sont restées fragiles.

Malgré les efforts des Nations Unies pour soutenir les négociations dans la résolution du différend entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine portant sur le nom de cette dernière, aucune solution n'avait été trouvée à la fin de l'année.

Le processus de paix abkhazo-géorgien a continué à être perturbé par le conflit en Ossétie du Sud survenu en août 2008 et ses conséquences, et également par les relations russo-géorgiennes. Des débats internationaux menés sous l'égide de l'UE, des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour discuter de sécurité, de stabilité et des questions humanitaires en Géorgie se sont tenus tout au long de l'année. En juin, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur le statut des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP), sur celui des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali en Ossétie du Sud (Géorgie), dans laquelle elle a demandé à tous les participants aux débats internationaux de prendre des mesures pour créer des conditions de sécurité propices au retour volontaire, sûr, digne et sans entrave de toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de tous les réfugiés vers leurs pays d'origine.

Aucun progrès n'a été accompli dans la résolution du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan concernant la région occupée du Nagorny Karabakh en Azerbaïdjan.

À Chypre, le Secrétaire général a continué à user de ses bons offices. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a continué sa coopération avec les communautés chypriote grecque et chypriote turque en rendant possible des projets profitant aux deux communautés dans la zone tampon, dans le but de restaurer des conditions normales et des fonctions humanitaires sur l'île. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre jusqu'au 31 janvier 2014.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VI (p. 377–461)

Moyen-Orient

PROCESSUS DE PAIX, 378 : Actions diplomatiques, 378 ; Territoire palestinien occupé, 379. Questions relatives à la PALESTINE, 403 : Aspects généraux, 403 ; Assistance aux Palestiniens, 407. LIBAN, 421 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 421 ; Mise en œuvre de la résolution 1559(2004), 422 ; Mise en œuvre de la résolution 1701(2006) et activités de la FINUL, 423 ; Tribunal spécial pour le Liban, 431. REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, 431 : Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, 432 ; Utilisation d'armes chimiques, 441 ; Le Golan syrien, 451 ; ONUST, 461.

L'année 2013 a vu la reprise de pourparlers directs entre Israël et la Palestine, soutenue par les États-Unis. Le 29 juillet, des négociations israélo-palestiniennes directes ont repris, après s'être interrompues en septembre 2010. Le Quatuor – mécanisme de coordination des efforts de paix internationaux qui réunit la Fédération de Russie, Les États-Unis, l'Union Européenne et les Nations Unies – a salué à la fois le président de l'état palestinien, Mahmoud Abbas, et le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu pour cette reprise des négociations directes et a appelé les différentes parties en présence à prendre toutes les mesures possibles permettant de réunir les conditions propices au succès du processus de paix et à s'abstenir de toute action qui pourrait fragiliser le climat de confiance. Des réunions préliminaires ont été suivies par un premier cycle formel de négociations à Jérusalem le 14 août, après la libération de 26 prisonniers pré-Oslo de Gaza et de Cisjordanie. Un second cycle a eu lieu le 20 août à Jéricho. Les négociateurs se sont engagés dans plusieurs cycles de négociations tandis que les envoyés du Quatuor se consultaient et dialoguaient avec les parties en présence et les partenaires arabes. Une composante essentielle du processus politique était le programme de création de l'État Palestinien. En dépit d'un consensus international fort sur la capacité de l'autorité palestinienne à diriger un état, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens était réservé sur la viabilité budgétaire d'un tel processus en raison des difficultés budgétaires de l'Autorité palestinienne.

Le 26 novembre, l'assemblée générale a adopté la résolution 68/15 par laquelle elle réaffirmait son soutien au processus de paix au Moyen-Orient.

Cependant, la situation sur le terrain a constitué une source d'inquiétude quant à la viabilité de la solution à 2 états. Les négociations ont été compliquées par l'augmentation du nombre de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est qui a conduit à des violences quotidiennes entre les colons et les Palestiniens. L'absence de poursuites pour les crimes commis par les colons a perduré. Israël a également continué à occuper le Golan syrien et à encourager le développement des colonies par des incitations socio-économiques.

La situation à Gaza est restée précaire, avec des pénuries de fuel et de matériaux de construction, causées à la fois par la fermeture des tunnels égyptiens vers Gaza par les autorités égyptiennes, et par le blocus maritime, aérien et terrestre imposé par Israël depuis 2007. Seul un point de passage pour les marchandises d'Israël vers Gaza a été ouvert, ce qui a accentué la détérioration de la situation humanitaire. Pendant ce temps, Israël a continué à faire face à la menace de tirs de rocket en provenance de Gaza.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a continué à fournir services et assistance aux réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans le Territoire palestiniens occupé. L'Agence a été confrontée à une crise financière grave et récurrente qui a mis en péril sa capacité à maintenir ses services et secours d'urgence et également à mener à leur terme les projets essentiels. En février, l'UNRWA a lancé un appel d'aide financière d'urgence de 300

millions de dollars dont 81 pour cent allaient couvrir les activités dans la bande de Gaza et 19 pour cent les activités en Cisjordanie. Compte tenu du déficit financier relatif à l'appel d'urgence de 2012 (seulement 48 pour cent avaient été financés) et en perspective du déficit attendu pour l'appel de 2013, l'UNRWA a été contrainte d'établir des priorités et d'augmenter son efficacité dans la mise en œuvre de ses activités d'urgence. La population réfugiée palestinienne enregistrée à Gaza était de 1 240 000 au 31 décembre. Fin 2013, la population réfugiée enregistrée en Cisjordanie était de 754 411.

Pendant l'année, le Liban a continué à subir les effets de la crise syrienne, créant des inquiétudes sur sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique, y compris sur les difficultés pour le gouvernement à maintenir sa politique de dissociation de la crise syrienne. À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a exhorté tous les libanais à préserver l'unité nationale face aux tentatives de déstabilisation du pays et a souligné l'importance pour les différentes parties libanaises en présence de s'abstenir de toute implication dans le conflit syrien, conformément à leur engagement dans la Déclaration de Baabda de 2012. Afin de mobiliser le soutien pour la stabilité du Liban contre les répercussions du conflit syrien, le Secrétaire général a établi en septembre le Groupe international d'appui au Liban. Au cours de l'année, le pays a été le témoin d'incidents terroristes dévastateurs. La situation le long de la Ligne bleue et dans le périmètre d'action de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée globalement calme en dépit de l'augmentation des violations de l'espace aérien libanais par Israël et du tir sur un soldat israélien le 15 décembre. En août, le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la FINUL jusqu'au 31 août 2014 sans changement opérationnel majeur. L'arrivée de réfugiés syriens au Liban a atteint un niveau inquiétant. Au 29 octobre, plus de 805 741 syriens avaient pris contact avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont 80 pour cent étaient des femmes et des enfants. Le cinquième plan de réponse régional, qui demandait plus de 1,6 milliard de dollars pour faire face aux besoins au Liban jusqu'à la fin de l'année était financé à hauteur de 44 pour cent à fin novembre.

En 2013, la situation générale en République arabe syrienne a continué de se détériorer. Les forces armées du gouvernement, aux côtés des milices pro-gouvernementales et l'opposition armée ont continué à engager des confrontations violentes. La menace d'une déstabilisation régionale causée par le conflit a continué à grandir. L'implication directe de combattants du Hezbollah en Syrie aux côtés des forces gouvernementales et au mépris de la politique de dissociation du gouvernement du Liban, a donné un élan à l'approche militaire du gouvernement syrien, créant ainsi un environnement dangereusement instable. Au cours de l'année, le représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Lakhdar Brahimi, ont présidé plusieurs réunions tripartites avec des hauts représentants de la Fédération de Russie, des États-Unis et des Nations Unies afin de préparer la Conférence de Genève sur la Syrie.

Le 21 mars, le Secrétaire général a mis en place la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. La Mission a commencé ses enquêtes en Syrie le 19 août et a soumis deux rapports, l'un en septembre et l'autre en décembre, sur les allégations d'emploi d'armes chimiques sur sept sites. Les conclusions ont confirmé que des armes chimiques avaient été utilisées sur cinq de ces sites. De plus, le 11 octobre, le Conseil de sécurité a autorisé une mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et des Nations Unies pour le démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Le mandat de la mission devait être achevé pour le 30 juin 2014.

La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), mise en place pour surveiller le respect du cessez-le-feu entre Israël et la Syrie dans le Golan syrien, et pour s'assurer de la séparation de leurs forces, a vu son mandat renouvelé à deux reprises en 2013, en juin et décembre, pour une période de six mois. La poursuite d'activités militaires dans le périmètre d'activité de la FNUOD au cours de l'année risquait de causer une escalade des tensions entre Israël et la Syrie, mettant ainsi en danger le cessez-le-feu

entre les deux pays ; ce qui empêchait la FNUOD de s'acquitter efficacement de son mandat. Les conditions au sol ont également eu des répercussions sur le personnel et la mission de soutien de la FNUOD avec une hausse du nombre d'incidents sérieux, dont des enlèvements, impliquant du personnel de l'ONU.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VII (p. 462–539)

Désarmement

MECANISME DES NATIONS-UNIES, 462. ROLE DE DES NATIONS-UNIES DANS LE DESARMEMENT, 466. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 468 : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 477 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 479 ; Interdiction du recours aux armes nucléaires, 480 ; Approche humanitaire de la question du désarmement nucléaire, 481. NON-PROLIFERATION, 481 : Traité sur la non-prolifération, 481 ; Missiles, 488 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 488 ; Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 491 ; Garanties de l'IAEA, 494 ; Déchets radioactifs, 496 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 498. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 502 : Armes bactériologiques (biologiques), 502 ; Armes chimiques, 504. ARMES CONVENTIONNELLES, 507 : Traité sur le commerce des armes, 507 ; Armes légères, 509 ; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 517 ; Armes à sous-munitions, 519 ; Mines antipersonnel, 519 ; Désarmement concret, 521 ; Transparence, 521. AUTRES QUESTIONS LIEES AU DESARMEMENT, 525 : Prévention d'une course à l'armement dans l'espace extra-atmosphérique, 525 ; Prévention d'une course à l'armement sur les fonds marins et le plancher océanique, 528 ; Respect des normes environnementales, 528 ; Science, technologie et désarmement, 529. ÉTUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 529. DESARMEMENT REGIONAL, 529 : Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 535.

Le bilan des efforts produits par les Nations Unies dans le but de faire progresser le programme du désarmement international et de la non-prolifération par son mécanisme pour le désarmement (composé de la Commission du désarmement, de la Conférence du désarmement et du Premier Comité de l'Assemblée générale) a été mitigé. La convocation par l'Assemblée générale d'une réunion de haut niveau d'une journée, le 26 septembre, avec pour but de contribuer à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire, a constitué une avancée marquante de l'année. Les participants à cette réunion se sont mis d'accord sur la tenue, en 2018 au plus tard, d'une conférence internationale de haut niveau des Nations-Unies sur le désarmement afin de passer en revue les progrès faits dans ce domaine et ont déclaré le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination complète des armes nucléaires. L'élan en faveur de l'entrée en vigueur et de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été maintenu en 2013 avec la ratification du Traité par quatre états supplémentaires. Cependant, le 12 février, la République populaire démocratique de Corée a procédé à sa troisième explosion nucléaire expérimentale. En mars, le Conseil de sécurité a condamné cet essai nucléaire ainsi que les activités nucléaires en cours de la RPDC. Par ailleurs, des avancées significatives ont été réalisées concernant le programme nucléaire de l'Iran qui a trouvé un accord avec l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA) sur un plan d'action commun. En novembre, ils se sont aussi mis d'accord dans une déclaration commune sur un cadre de coopération comprenant des mesures pour résoudre les questions en suspens. La mise en œuvre des engagements pris à la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 est restée une préoccupation centrale. Tout en reconnaissant certains progrès dans la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence de 2010 chargée d'examiner le Traité, les États Parties ont admis que de plus grands efforts de mise en œuvre étaient nécessaires. Dans le même temps, la question de l'approche humanitaire du désarmement a continué de prendre de l'importance, avec l'idée de permettre une meilleure compréhension, par l'opinion publique, des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes chimiques. En mars, la Norvège a accueilli une conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (Oslo, 4-5 mars) qui a reconnu comme improbable le fait qu'un état ou une instance internationale puisse gérer de

façon adéquate l'urgence humanitaire immédiate qui découlerait de leur utilisation, ou soit capable de porter suffisamment assistance aux personnes touchées.

Les progrès significatifs accomplis en matière de désarmement et de non-prolifération ont cependant continué à être entravés, en particulier, par l'incapacité de la Conférence sur le désarmement à surmonter ses divergences et à se mettre d'accord sur un programme de travail qui permette la reprise des travaux de fond. L'adoption par l'Assemblée le 02 avril du Traité sur le commerce des armes a constitué une évolution importante de 2013. À la fin de l'année, 115 pays avaient signé le Traité et neuf d'entre eux étaient devenus des États parties. Dans le même temps, le Conseil de sécurité a adopté la première résolution sur les armes légères et de petit calibre, reconnaissant l'impact négatif des flux illicites de telles armes, qui sapent souvent les efforts du Conseil pour la restauration de la paix et de la stabilité dans les situations de conflits ou de post-conflits.

La troisième Conférence d'examen des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention (La Haye, 8-19 avril) a adopté un texte final substantiel et prospectif qui a réaffirmé l'engagement des États parties dans le processus d'interdiction globale des armes chimiques et fourni les orientations générales. À la suite de la décision du Secrétaire général de mettre en place une mission d'enquête des Nations Unies sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne, le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a élaboré un programme accéléré pour retirer ces armes de Syrie qui a été approuvé par le Conseil de sécurité. Ceci constituait une démarche sans précédent dans une zone de guerre active. L'OIAC a reçu le prix Nobel de la paix 2014.

Les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ont continué à apporter leur aide par des mesures de renforcement des capacités pour empêcher le commerce illicite des armes légères et de petit calibre tout en soutenant les États membres et les principales parties prenantes dans la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité 1540 (2004) sur la prolifération des armes de destruction massive et leurs acquisitions par les acteurs non étatiques.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VIII (p. 540–588)

Autres questions politiques et de sécurité

ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 540 : Appui aux démocraties, 540. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES 540 : Atlantique Sud, 540 ; Océan Indien, DECOLONISATION, 542 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 542 ; Porto Rico, 549 ; Territoires en cours d'examen, 549 ; Autres questions, 562. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 567 : Sous-comité scientifique et technique, 567 ; Coordination du système des Nations Unies, 572. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 574. SECURITE DE L'INFORMATION, 576. INFORMATION PUBLIQUE, 578 : Comité de l'information, 578.

En 2013, les Nations Unies ont continué de traiter des questions politiques et de sécurité liée à son soutien à la paix et à la coopération régionales, à la promotion de la décolonisation, aux utilisations pacifiques de l'espace extra-stratosphérique et aux activités d'information publique de l'Organisation.

Le Comité spécial, chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a examiné les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration de 1960, notamment l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par les territoires non autonomes restants. Dans ce contexte, l'Assemblée générale a adopté la résolution 67/265, reconnaissant la Polynésie française comme territoire non autonome et a demandé au comité d'examiner le sujet lors de la session suivante. En mai, le comité a organisé un séminaire régional des Caraïbes en Équateur afin de faire le point sur les questions en cours et les conséquences futures de la mise en œuvre de la troisième décennie internationale pour l'élimination du colonialisme (2011-2020).

En juin, au cours de sa cinquante-sixième session, le Comité chargé de la question des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a débattu de méthodes et de moyens d'utiliser l'espace à des fins pacifiques et de s'assurer que la technologie spatiale continuera à profiter à des domaines cruciaux pour l'humanité. Le comité a pris note des conclusions des rapports de ses deux sous-comités, l'un portant sur des questions scientifiques et techniques, et l'autre sur les questions juridiques. Au regard du travail du sous-comité scientifique et technique, le programme des Nations Unies pour les applications spatiales a continué de promouvoir l'utilisation de technologies et de données relatives à l'utilisation de l'espace en faveur d'une économie durable et d'un développement social dans les pays en voie de développement. Dans une résolution de décembre, l'assemblée générale a reconnu le travail effectué par le sous-comité en charge des questions juridiques sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et a attiré l'attention sur la question de la législation nationale s'appliquant à l'exploration pacifique et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

Lors de sa soixantième session en Mai, le comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a débattu, entre autres sujets, des conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi survenu au Japon en 2011, et des conclusions d'un groupe international d'experts sur les effets persistants de l'exposition aux radiations.

Concernant les évolutions en matière d'information et de télécommunication dans le contexte de la sécurité internationale, l'assemblée a demandé en décembre aux états membres de promouvoir la prise en compte des menaces existantes et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information ainsi que les stratégies possibles pour y faire face.

Lors de sa session d'avril et mai, le comité chargé de l'information a examiné les politiques de l'information et les travaux des Nations Unies, ainsi que la gestion et les opérations du Département de l'information publique.

Deuxième partie : Droits de l'homme

Chapitre I (p. 589–626)

Promotion des droits de l'homme

MECANISME des Nations Unies, 591 : Conseil des droits de l'homme, 591 ; Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 595 ; Autres aspects, 596. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 597 : Convention contre la discrimination raciale, 599 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocoles facultatifs, 599 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 600 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et protocole facultatif, 601 ; Convention contre la torture, 601 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 602 ; Convention sur les travailleurs migrants, 611 ; Convention sur les droits des personnes handicapées, 612 ; Convention pour la protection contre les disparitions forcées, 612 ; Convention sur le génocide, 613 ; Aspects généraux, 613. AUTRES ACTIVITES, 615 : Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'homme, 613 ; Éducation aux droits de l'homme, 623 ; Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, 625 ; Commémoration du soixante-cinquième anniversaire de la Déclaration Universelle, 626 ; Suivi de la Conférence Mondiale de 1993, 626.

En 2013, plusieurs évolutions ont fait progresser les efforts des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme. Le protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits économiques, sociaux et culturels, qui a établi une procédure de communications individuelles pour les cas allégués de violations des droits économiques, sociaux et culturels, est entré en vigueur le 5 mai. Le comité chargé de la question des disparitions forcées a enregistré sa première communication et nommé un rapporteur spécial chargé des nouvelles communications et des mesures provisoires. Le comité aux droits économiques, sociaux et culturels a enregistré sa première communication en vertu du protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits économiques, sociaux et culturels et a mis en place un groupe de travail chargé des nouvelles communications et demandes de mesures provisoires.

Le conseil des droits de l'homme a examiné les statistiques de 42 états membres en matière de droits de l'homme grâce au mécanisme de révision périodique universel conçu pour évaluer tous les quatre ans les statistiques de tous les pays en matière de droits de l'homme. Au cours de l'année, le conseil a tenu trois sessions ordinaires (vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième). Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, apportant son expertise au Conseil, a tenu ses dixième et onzième sessions et a soumis cinq recommandations. Dans le même temps, la procédure de plainte du Conseil, constitué des Groupes de travail des communications d'une part et des situations d'autre part, a traité la question de la tendance constante de graves violations des droits de l'homme dans le monde entier attestées par des éléments dignes de foi.

Le Haut-commissariat aux droits de l'homme a célébré le vingtième anniversaire de la mise en place de son mandat et a continué à soutenir le travail effectué par le Conseil et ses mécanismes, y compris les organes créés par le traité et les procédures spéciales. Le bureau a renforcé son engagement national et élargi sa présence aux niveaux nationaux et régionaux.

Le 10 décembre, l'Assemblée générale a tenu une réunion commémorative à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pendant laquelle une cérémonie a permis de décerner le prix des droits de l'homme des Nations Unies. Le 23 décembre l'Assemblée a proclamé la Décennie pour les personnes d'ascendance africaine, de 2015 à 2024.

Deuxième partie : Droits de l'homme

Chapitre II (p. 627-731)

Protection des droits de l'homme

PROCEDURES SPECIALES, 627. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 628 : Racisme et discrimination raciale, 628 ; Défenseurs des droits de l'homme, 635 ; Représailles pour coopération avec des organes de défense des droits de l'homme, 640 ; Protection des migrants, 640 ; Discrimination à l'encontre des minorités, 645 ; Liberté de religion ou de croyance, 649 ; Droit à l'autodétermination, 655 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 659 ; Autres questions, 670. DROITS ÉCONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS, 682 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 682; Droit au développement, 683 ; Forum spécial, 698 ; Extrême pauvreté, 699 ; Droits à l'alimentation, 699 ; Droit à un logement convenable, 704 ; Droit à la santé, 704 ; Droits culturels, 707 ; Droit à l'éducation, 711 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 711 ; Esclavage et sujets connexes, 712 ; Femmes, 714 ; Enfants, 717 ; Personnes âgées, 722 ; Personnes déplacées dans leur propre pays, 723; Personnes porteuses de handicap, 727; Peuples autochtones, 727.

En 2013, les Nations Unies ont maintenu leur engagement dans la protection des droits de l'homme au travers de ses organes principaux - l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – et le Conseil des droits de l'homme qui a mené son action en tant qu'organe intergouvernemental central des Nations Unies responsable de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales à travers le monde. Le Conseil a dirigé ses travaux dans la lutte contre les violations, la prévention des abus, a donné les directives en matière de politique générale, contrôlé le respect des droits de l'homme dans le monde entier et collaboré avec les États afin que ceux-ci s'acquittent de leurs obligations en matière des droits de l'homme.

Les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale (rapporteurs spéciaux, experts indépendants, groupes de travail et représentants du Secrétaire général) ont contrôlé, examiné, conseillé et rapporté publiquement des situations relatives aux droits de l'homme dans des pays spécifiques ou des violations majeures des droits de l'homme dans le monde entier. En fin d'année 2013, on comptait 51 procédures spéciales (37 mandats thématiques et 14 mandats relatifs à des pays ou territoires) auprès de 73 titulaires de mandat.

En 2013, les procédures spéciales ont soumis 168 rapports au Conseil des droits de l'homme, 69 rapports sur des visites de pays, et 36 rapports à l'Assemblée générale. 528 communications ont été adressées à 117 pays ; 84 pour cent de l'ensemble des communications ont été adressées conjointement par plus d'un mandat. Ces communications ont concerné près de 1520 personnes, dont 18% de femmes. Les gouvernements ont répondu à 45% des communications, 23% des communications ont fait l'objet d'un suivi par des titulaires de mandat. Les procédures spéciales ont publié 379 communiqués de presse et déclarations publiques concernant des situations jugées préoccupantes, dont 50 déclarations publiées conjointement par deux titulaires de mandat ou plus.

Les procédures spéciales ont effectué 79 visites de pays dans 66 États. Au 31 décembre, le nombre de pays ayant prolongé une invitation permanente aux procédures spéciales s'élevait à 108.

Le réseau des défenseurs des droits de l'homme de plusieurs pays, qui intervient dans le cadre de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme de 1998, a également participé à la protection des droits de l'homme. Dans le cadre de la promotion de la déclaration, l'Assemblée a adopté une résolution relative à la protection des défenseurs des droits humains des femmes.

En 2013, le Conseil a créé un mandat thématique : L'expert indépendant sur la question de la pleine jouissance de leurs droits humains par les personnes âgées.

Les droits économiques, sociaux et culturels ont continué à être un axe d'activité majeur. L'Assemblée générale a souligné le droit au développement, et des rapporteurs spéciaux ont plaidé pour les droits à la nourriture, à une eau saine et des installations sanitaires, à la santé, au logement convenable, à l'éducation et à une vie à l'abri de la pauvreté.

En décembre, l'Assemblée générale a désigné le 1er novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes.

Deuxième partie : Droits de l'homme

Chapitre III (p. 732–766)

Situation des pays en matière de droits de l'homme

ASPECTS GÉNÉRAUX, 732. AFRIQUE, 733 : République centrafricaine, 733 ; Côte d'Ivoire, 734 ; République démocratique du Congo, 735 ; Érythrée, 736 ; Guinée, 737 ; Libye, 738 ; Mali, 738 ; Somalie, 739 ; Soudan, 741 ; Soudan du Sud, 741. AMÉRIQUES, 742 : Bolivie, 742 ; Colombie, 742 ; Guatemala, 742 ; Haïti, 743. ASIE, 743 : Afghanistan, 743 ; Cambodge, 744 ; République populaire démocratique de Corée, 745 ; Iran, 748 ; Myanmar, 752 ; Sri Lanka, 755 ; Yémen, 756. EUROPE ET LA MÉDITERRANÉE, 756 : Belarus, 756 ; Chypre, 757. MOYEN-ORIENT, 757 : République arabe syrienne, 757 ; Territoires occupés par Israël, 763.

En 2013, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Secrétaire général, les rapporteurs spéciaux et les experts indépendants ont examiné la situation en matière de droits de l'homme dans les États Membres.

En Afrique, une commission d'enquête dépêchée en République centrafricaine a constaté que le groupe armé non étatique, la coalition Séléka, avait continué à commettre d'importantes violations de la loi internationale sur les droits de l'homme après avoir pris le pouvoir le 24 mars. Le Conseil des droits de l'homme a nommé un expert indépendant afin de contrôler la situation dans le pays. En Côte d'Ivoire, en dépit de la mise en place du cadre permanent pour le dialogue, celui-ci était toujours dans une impasse d'un point de vue politique. La situation en République démocratique du Congo s'était détériorée depuis 2011, particulièrement dans la partie orientale du pays où les conflits armés avaient causé une augmentation des violations en matière de droits de l'homme. En Érythrée, la situation est restée grave avec des violations des droits humains systématiques et généralisées. En Guinée, des élections législatives se sont tenues et les efforts de réforme du secteur de la sécurité ont perduré alors que la Libye a exprimé le souhait de poursuivre sa coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Le Conseil a condamné les abus commis au Mali et a mandaté pour un an un expert indépendant afin de soutenir les efforts du gouvernement pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Après plus de vingt ans d'hostilités armées en Somalie, l'amélioration des conditions de sécurité, particulièrement à Mogadiscio, s'est traduite par le retour d'un certain nombre de membres de la diaspora. Le mandat de l'expert indépendant a été renouvelé pour deux ans afin de soutenir le pays dans ses efforts. Le gouvernement du Soudan a soumis un rapport à mi-mandat sur la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel et le Soudan du sud a poursuivi ses efforts pour poser les fondements d'un nouveau pays.

Dans les Amériques, des progrès ont été accomplis en Bolivie, en Colombie et au Guatemala, bien que certains problèmes aient persisté. L'expert indépendant sur la situation relative aux droits de l'homme en Haïti a identifié cinq problèmes cruciaux dans le pays : les inégalités sociales, les détenus, l'État de droit, les violations passées en matière de droits de l'homme ainsi que l'impact des catastrophes naturelles sur les droits de l'homme.

En Asie, le programme de défense des droits humains en Afghanistan s'est trouvé à la croisée des chemins avec la tenue des élections générales, le transfert aux forces afghanes de la responsabilité en matière de sécurité et le retrait attendu en 2014 d'une grande partie de la présence des donateurs internationaux. Globalement, le Cambodge avance sur le chemin de la démocratie même si le pays doit encore progresser dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Le Conseil a mis en place une commission d'enquête afin de faire des recherches sur les questions de violations des droits humains en République populaire démocratique de Corée. En Iran, le secrétaire -général a pris note de la réduction, pour les mineurs, du nombre d'offenses passibles de la peine de mort. Il a toutefois exprimé son inquiétude sur l'impact des

sanctions sur les droits humains. Le Myanmar a été témoin de grands changements alors que les réformes se sont poursuivies par la mise en place de nouvelles institutions et la promulgation de nouvelles lois. Au Yémen, en dépit du commencement de la Conférence du dialogue national en mars, le gouvernement n'est pas parvenu à un consensus sur la nomination des membres de la mission d'enquête nationale.

En Europe, la situation relative aux droits humains en Bélarus est restée systématiquement et systématiquement bloquée, et à Chypre, des inquiétudes ont été exprimées sur les facteurs qui empêchent la mise en place de standards internationaux des droits de l'homme compte tenu du conflit prolongé.

Au Moyen Orient, la commission d'enquête internationale et indépendante sur la République arabe syrienne a constaté que la situation relative aux droits de l'homme avait continué à se détériorer, avec d'une part les forces gouvernementales et les milices affiliées, et d'autre part les groupes armés anti-gouvernementaux qui commettent des violations des droits. La mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne dans la zone de la Ghouta à Damas le 21 août 2013 a déterminé en septembre que des armes chimiques avaient été utilisées causant de nombreuses victimes, en particulier parmi les civils, notamment de nombreux enfants. L'Assemblée a condamné l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et exigé que toutes les parties stoppent toutes les violations et abus des droits humains et du droit humanitaire. Dans les territoires occupés par Israël, l'activité de colonisation, ainsi que les violences accrues de la part des colons, s'est poursuivie.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre I (p. 767–835)

Politiques de développement et coopération économique internationale

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 770 : Tendances économiques et sociales, 770 ; Développement et coopération économique internationale, 771 ; Développement durable, 779 ; Éradication de la pauvreté, 794 ; Science, technologie et innovation au service du développement, 800 ; Technologies de l'information et de la communication, 806. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 816 : Comité des politiques de développement, 816 ; Administration publique, 818. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 820 : Pays les moins avancés, 820 ; Petits États insulaires en développement, 828 ; Pays en développement sans littoral, 832.

En 2013, l'économie mondiale a continué sa croissance à un rythme plus mesuré. Plusieurs nouvelles initiatives politiques prises dans certains des principaux pays développés avaient permis de réduire les risques systémiques et de stabiliser la confiance des consommateurs, des entreprises et des investisseurs, mais avec un impact très limité sur la croissance. Les pays en voie de développement et les économies en transition ont continué à afficher une croissance bien plus forte que celle des économies développées, d'autant plus que plusieurs de celles-ci ont adopté des politiques monétaires — et dans une certaine mesure, des politiques budgétaires — expansionnistes afin de soutenir la demande nationale. Dans le même temps, plus d'un milliard de personnes vivaient dans une pauvreté extrême ; l'inégalité des revenus au sein et entre de nombreux pays se creusait ; les modes de consommation et de production non durables avaient entraîné des coûts économiques et sociaux importants. Aux Nations Unies, l'accélération des progrès en vue de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ainsi que les étapes nécessaires à l'avancement du le Programme de développement pour l'après-2015, ont constitué des domaines prioritaires dans les politiques de développement et la coopération économique internationale. Lors d'une manifestation spéciale tenue en septembre, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par l'inégalité et les lacunes dans la réalisation des OMD ; elle a demandé aux pays développés d'honorer d'urgence leurs engagements en matière d'aide publique au développement ; et elle a souligné la nécessité d'adopter une approche cohérente qui intègre les trois dimensions du développement durable. En ce qui concerne la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012, intitulé "L'avenir que nous voulons", le Conseil économique et social a aboli la Commission du développement durable, qui a achevé ses travaux le 20 septembre. Elle a été remplacée par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable. L'Assemblée a défini les modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau, qui a tenu sa première réunion (le 24 septembre, à New York) sur le thème " Construire l'avenir que nous voulons : de Rio+20 à l'Agenda de développement de l'après-2015 ". L'Assemblée a également créé le Comité intergouvernemental d'Experts sur le financement du développement durable, chargé de proposer des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable afin de faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation optimisée dans la réalisation des objectifs du développement durable. Le 25 septembre, l'Assemblée a organisé une manifestation spéciale pour suivre les efforts déployés en vue de la réalisation des OMD. Dans son document final, l'Assemblée a décidé de lancer des négociations intergouvernementales afin d'aboutir à l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015.

Lors du débat de haut niveau qu'il a tenu en juillet, le Conseil économique et social a examiné la thématique de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que sur le potentiel de la culture, pour promouvoir le développement durable et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. En décembre, l'Assemblée s'est déclarée préoccupée par le fait que de nombreux pays en développement ne disposaient pas d'un accès abordable aux technologies de l'information et de la communication, et a insisté sur la nécessité

d'exploiter efficacement les technologies pour combler le fossé numérique. D'autres activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine du développement durable ont porté sur les technologies agricoles au service du développement, le tourisme durable et le développement durable en Amérique centrale.

L'Assemblée a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) et a instamment appelé les États membres à répondre au défi mondial que représente le chômage des jeunes en élaborant et en appliquant une stratégie mondiale fondée sur le Pacte mondial pour l'emploi et l'appel à l'action de l'Organisation internationale du travail.

Au mois de juin, la Commission chargée de la science et de la technique au service du développement a examiné les progrès réalisés dans la mise en place et le suivi des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle a également examiné ses deux thèmes prioritaires, à savoir : " La science, la technologie et l'innovation au service des villes durables ", et " Les communautés périurbaines et l'internet haut débit pour une société numérique inclusive ".

Concernant les politiques de développement et l'administration publique, le Comité chargé des politiques de développement s'est penché sur quatre thèmes au cours de sa session du mois de mars : "Le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la réalisation du développement durable" ; "Les vulnérabilités et les besoins en termes de développement des petits États insulaires en développement (PEID)"; "Les enjeux émergents du développement international dans l'ère de l'après-2015"; et "Les problèmes propres aux pays les moins avancés (PMA)".

Au cours de sa session d'avril, le Comité d'experts de l'administration publique a examiné le rôle d'une gouvernance publique réactive et responsable dans la réalisation des OMD et du Programme de développement pour l'après-2015, avec une gouvernance publique opérationnelle pour le Programme de développement pour l'après-2015 ; la responsabilité des parties prenantes dans la gouvernance publique pour le développement ; et enfin la création d'un environnement favorable pour le Programme de développement pour l'après-2015.

Les Nations Unies ont continué d'examiner les problèmes de développement que rencontrent les groupes de pays en situation particulière, notamment le suivi de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés ; le dispositif de soutien des Nations Unies aux Petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que les progrès de la mise en place du Programme d'action 1994 de la Barbade pour le développement durable des Petits États insulaires en développement ; le suivi de la Stratégie de Maurice 2005 ; et le Programme d'action d'Almaty 2003 pour répondre aux besoins des Pays en développement sans littoral.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre II (p. 836–861)

Activités opérationnelles de développement

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME, 836. COOPERATION TECHNIQUE, 842 : Conseil exécutif du PNUD/FNUAP/UNOPS, 842 ; PNUD, 842 ; FNUAP, 852 ; UNOPS, 853 ; Questions communes, 855. AUTRES ACTIVITES DE COOPERATION, 858 : Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 858 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 859.

En 2013, le système des Nations Unies a axé ses activités de développement sur l'analyse des obstacles institutionnels et structurels à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que sur la croissance inclusive en faveur des pauvres par le biais d'interventions ciblées, telles que la promotion de moyens de subsistance durables et la priorisation de la protection sociale des groupes vulnérables.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a adopté son nouveau plan stratégique pour 2014-2017 et le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources dans le contexte de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement. Le plan stratégique se concentrerait sur sept résultats dans trois domaines de travail de fond : voies de développement durable ; renforcement de la gouvernance démocratique inclusive et efficace, et celui de la capacité de résilience. En 2013, les contributions au titre des ressources ordinaires et des autres ressources se sont élevées à 4,7 milliards de dollars, en deçà de l'estimation de 4,8 milliards de dollars. Les promesses de contributions de la part des donateurs bilatéraux sont passées de 1,33 milliard de dollars en 2012 à 1,26 milliard de dollars en 2013. De même, les promesses de contributions de la part des partenaires multilatéraux et de la Commission européenne ont également diminué, passant de 1,53 milliard de dollars en 2012 à 1,4 milliard de dollars en 2013. Les ressources locales fournies par les pays de programme sont toutefois passées de 0,92 milliard de dollars en 2012 à 1,14 milliard de dollars en 2013. Les dépenses prévisionnelles totales au titre d'activités de développement en 2013 se sont élevées à 4,49 milliards de dollars, dont 0,57 milliard financé sur les ressources ordinaires, 3 milliards sur les autres ressources des donateurs et 0,92 milliard sur les ressources locales. Les dépenses totales imputées sur les lignes budgétaires « coordination des activités de développement, gestion et objectif spécifique » des Nations Unies ont atteint respectivement 0,12 milliard, 0,45 milliard et 0,05 milliard de dollars.

Le programme des Volontaires des Nations Unies, administré par le PNUD et mobilisant 6 351 volontaires issus de 152 pays, a contribué, ressources ordinaires du PNUD comprises, à hauteur de 210 millions de dollars en termes de valeur financière totale.

Au cours de l'année, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a fourni des services de mise en œuvre, consultatifs et transactionnels au profit des personnes démunies. Quatre objectifs de contribution de haut niveau ont défini les activités de l'UNOPS au cours de la période 2010-2013 : rétablir la paix et la stabilité après un conflit ; assurer le relèvement rapide des collectivités touchées par des catastrophes naturelles ; aider les populations à développer leur économie locale et à obtenir des services sociaux ; assurer la durabilité environnementale et l'adaptabilité aux changements climatiques. En 2013, l'UNOPS a appuyé 1 230 projets actifs pour le compte de ses partenaires. Soixante pour cent des services fournis par l'UNOPS l'ont été pour le compte du système des Nations Unies, un chiffre en baisse par rapport à 65 % en 2012, mais plus près des chiffres des années précédentes. Quarante-trois pour cent des prestations concernaient la gestion de projets, 30 % les infrastructures, 18 % les achats et 9 % d'autres services de gestion requis par les partenaires.

En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, les États membres ont renommé le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud en Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, affirmant par là son rôle de coordination à l'échelle du système. Le Groupe des 77 a proposé que le Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud soit renommé Commission de la coopération Sud-Sud.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre III (p. 862–907)

Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique

ASSISTANCE HUMANITAIRE, 862 : Coordination, 862 ; Mobilisation des ressources, 867 ; Action humanitaire, 874. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, 880 : Coopération internationale, 880 ; Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 885 ; Déminage, 892. PROGRAMMES SPECIAUX d'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 895 : Redressement économique et développement de l'Afrique, 895 ; Autres activités d'assistance économique, 906 ; Haïti, 906.

En 2013, l'ONU et ses partenaires ont continué à faire face à des défis majeurs dans le cadre de leur mission de réponse aux besoins humanitaires suscités par les conflits et les catastrophes naturelles à travers le monde. Au cours de l'année, le Bureau des Nations Unies en charge de la Coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), dont le budget de fonctionnement s'élevait à 277,3 millions de dollars, a coordonné l'aide humanitaire à destination de 81,21 millions de personnes dans les pays dotés d'un plan d'intervention stratégique. Trois situations d'urgence de niveau trois — niveau de crise le plus élevé pour les Nations Unies et les agences partenaires — ont été déclarées au cours de l'année en République centrafricaine (RCA), aux Philippines et en République arabe syrienne. En outre, les crises qui sévissent au Mali et au Soudan du Sud ont été désignées comme des situations d'urgence institutionnelles, lorsque tous les bureaux, services et sections du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont apporté leur plein appui aux activités d'intervention, tant au siège que sur le terrain.

Au cours de l'année, des appels globaux interinstitutions et éclairs étaient lancés en faveur de l'Afghanistan, du Burkina Faso, de la République centrafricaine, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de Djibouti, de Haïti, du Kenya, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, des Territoires palestiniens occupés, des Philippines, de la Somalie, du Soudan du Sud, du Soudan, de la Syrie, du Yémen et du Zimbabwe. L'appel humanitaire mondial initial pour 2013 était de 8,5 milliards de dollars pour permettre de porter assistance à au moins 51 millions de personnes dans 16 pays. Cependant, mi-2013, la crise humanitaire en Syrie s'aggravant, l'appel avait été majoré de plus de 50 % pour atteindre 12,9 milliards de dollars dans un contexte où 73 millions de personnes avaient besoin d'assistance. À la fin de l'année, 677 millions de dollars supplémentaires étaient nécessaires pour venir en aide aux 14 millions de personnes touchées par le typhon Haiyan aux Philippines. Environ 8,3 milliards de dollars ont été mis à disposition, couvrant ainsi 64,9 % des besoins. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a poursuivi ses efforts afin de faciliter l'acheminement rapide de l'aide aux populations affectées par des catastrophes soudaines et des situations d'urgence insuffisamment financées. En 2013, le Fonds central a alloué plus de 482 millions de dollars au titre d'actions humanitaires dans 45 pays à travers le monde.

En cours d'année, le Conseil économique et social a envisagé des moyens pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire fournie par les Nations Unies ; elle a également analysé la nécessité de réduire la vulnérabilité et de gérer les risques, ainsi que la nécessité de promouvoir l'innovation humanitaire. L'Assemblée générale a adopté des résolutions relatives à la coopération internationale en matière d'assistance humanitaire dans le domaine des catastrophes naturelles, des secours d'urgence jusqu'aux activités de développement ; la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ; le renforcement de la coopération internationale et de la coordination des efforts aux fins d'étudier, d'atténuer et de minimiser les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ; le soutien à la lutte anti mines ; et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès dans la mise en œuvre et appui international.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IV (p. 908–944)

Commerce international, finance et transports

COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 908 : Système commercial multilatéral, 908 ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 911 ; Produits de base, 915 ; Mesures économiques coercitives, 919. SYSTEME FINANCIER INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 920 : État de la dette des pays en voie de développement, 923 ; Financement du développement, 928 ; Autres questions, 937. Transport, 940 : Transport maritime, 940 ; Transport de marchandises dangereuses, 941.

En 2013, les activités des Nations Unies dans les domaines du commerce, de la finance et des transports internationaux sont restées axées sur les efforts multilatéraux visant à soutenir la reprise de l'économie mondiale après la crise économique et financière de 2008. Les efforts entrepris afin de mettre en place un modèle de croissance et de développement inclusifs et durables sont demeurés un objectif central de la communauté internationale au moment où elle se préparait à négocier le programme de développement post-2015.

Cinq années après la crise financière et économique mondiale, l'économie mondiale faisait toujours face aux difficultés. Les pays développés connaissaient une croissance modérée, la crise mondiale de l'emploi se poursuivant. La reprise des échanges s'était essoufflée au niveau mondial dans la foulée de la crise financière ; les échanges ralentissaient dans les économies en développement et en transition, la croissance des exportations avait continué de baisser pour se situer à 3,4 % en raison de la faiblesse de la demande, en particulier celle des pays développés. En outre, beaucoup de pays en développement s'étant intégrés dans les réseaux mondiaux de production et de commerce, ils ont ressenti de plus en plus fortement les effets du ralentissement mondial. Dans le même temps, les accords de libre-échange bilatéraux, régionaux et interrégionaux ont continué à se multiplier, tandis que les négociations pour un système commercial multilatéral étaient au point mort. Par ailleurs, les prix des produits de base ont continué de baisser par rapport au pic atteint en 2011.

En avril, les questions de cohérence, de coordination et de coopération dans le cadre du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 ont été étudiées lors d'une réunion extraordinaire de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods — le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international — l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Une réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale s'est tenue au mois de mai.

En septembre, lors de sa session annuelle, le Conseil du commerce et du développement – organe directeur de la CNUCED – est intervenu dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, du développement économique en Afrique et des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.

En octobre, l'Assemblée générale a tenu son sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, consacré à l'état d'avancement de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et sur les actions restant à mener. Les participants ont réaffirmé que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement constituaient une base conceptuelle solide pour les discussions sur la stratégie de financement du programme de développement pour l'après-2015.

En décembre, la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC a adopté la Déclaration ministérielle de Bali et les décisions ministérielles connexes connues sous le terme "Paquet de Bali", qui comprend la facilitation du commerce, l'agriculture et le développement. Le Paquet de Bali a été le premier accord majeur entre les membres de l'OMC depuis sa création en 1995.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre V (p. 945–978)

Activités économiques et sociales au niveau régional

COOPERATION REGIONALE, 945. AFRIQUE, 945 : Tendances économiques, 946 ; Activités, 946 ; Programme et questions organisationnelles 951. ASIE ET PACIFIQUE, 954 : Tendances économiques, 954 ; Activités, 955 ; Programme et questions organisationnelles, 959. EUROPE, 963 : Tendances économiques, 963 ; Activités, 963 ; Programme et questions organisationnelles, 964. AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES, 973 : Tendances économiques, 973 ; Activités, 973. ASIE OCCIDENTALE, 977 : Tendances économiques, 977 ; Activités, 977.

En 2013, les cinq commissions régionales des Nations Unies ont continué de fournir une assistance technique, y compris des services à titre consultatif, à leurs États membres, et de promouvoir des programmes et des projets, d'assurer des formations visant à améliorer le renforcement des capacités au niveau national. Trois d'entre elles ont tenu des réunions ordinaires tout au long de l'année : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et la Commission économique pour l'Europe (CEE). La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CEAO) ne se sont pas réunies en 2013. Les Secrétaires exécutifs des Commissions ont tenu des réunions périodiques en vue d'échanger leurs points de vue et de coordonner leurs activités et leurs positions sur les principales questions de développement.

La CEA a tenu sa quarante-sixième session en mars sur le thème "L'Industrialisation pour une Afrique émergente" et a adopté une déclaration ministérielle sur un large éventail de questions. La CESAP a tenu sa soixante-neuvième session en avril et mai sur le thème "Opportunités de renforcement de la capacité de résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures". À sa soixante-cinquième session, en avril, la CEE a examiné le suivi de Rio+20 et le programme de développement pour l'après-2015.

En juillet, le Conseil économique et social a approuvé les résultats de l'examen par la CEE de la réforme de 2005, le statut actualisé de l'Institut Africain de développement économique et de planification de la CEA, le centre de conférences de la CESAP et le statut du Centre pour la mécanisation agricole durable révisé par la CESAP. Il a également adopté une résolution relative au projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le Détroit de Gibraltar.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VI (p. 979-985)

Énergie, ressources naturelles et cartographie

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES 979 : Énergie, 979 ; Ressources naturelles, 983. CARTOGRAPHIE, 984.

La conservation, le développement et l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles ont continué de faire l'objet de toutes les attentions de la part de plusieurs organismes des Nations Unies en 2013. L'Agence internationale de l'énergie atomique a continué d'aider les États membres à appliquer la technologie nucléaire dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé, des ressources en eau et de l'environnement ; et s'est préoccupée des questions relatives à la sûreté et à la sécurité nucléaires, à la vérification nucléaire et à la coopération technique. Au cours de l'année, l'Assemblée générale a adopté des résolutions relatives au rôle de la communauté internationale dans la prévention du péril radioactif en Asie centrale ; sur le transport fiable et stable de l'énergie ainsi que le rôle qu'elle a à jouer pour garantir le développement durable et la coopération internationale.

En ce qui concerne les ressources naturelles, les domaines prioritaires d'ONU-Eau durant l'année ont été l'eau potable et l'assainissement de base, les eaux transfrontalières, l'eau et les changements climatiques et la qualité de l'eau. Parmi les événements organisés dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau — année 2013 — ont figuré un dialogue interactif de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau, qui a eu lieu à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (22 mars), ainsi qu'une conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau, tenue en août.

Le Conseil économique et social a pris acte des rapports du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale lors de sa troisième session, et également de la dix-neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. Il a décidé que la vingt-huitième session du Groupe d'experts sur les noms géographiques se tiendrait à New York en 2014. La dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour la zone des Amériques s'est tenue à New-York en août 2013.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VII (p. 986–1019)

Environnement et établissements humains

ENVIRONNEMENT, 986 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 986 ; Fonds pour l'environnement mondial, 994 ; Conventions et mécanismes internationaux, 994 ; Sujets relatifs à l'environnement, 1004 ; Autres questions, 1009. ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, 1013 : ONU-Habitat, 1013 ; Suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 1016.

En 2013, les Nations Unies et la communauté internationale ont poursuivi leur action afin de protéger l'environnement naturel et améliorer les conditions de vie des citoyens, et ce, au travers d'instruments juridiquement contraignants ainsi que d'autres engagements et activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

La vingt-septième session, qui était aussi la première session universelle du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, s'est tenue en février et a axé ses travaux sur les questions politiques émergentes dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio + 20) et sur le rôle du PNUE dans le développement durable. En outre, la première session de la séance plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s'est réunie à Bonn (Allemagne) en janvier.

La dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, réunie en avril, s'est concentrée sur les thèmes des forêts et du développement économique, des interconnexions avec l'arrangement international sur les forêts, des retombées de RIO+20, et du Programme de développement pour l'après-2015.

Au mois de mars, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification a tenu une réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse. La onzième session de la Conférence des Parties à la Convention qui s'est tenue en septembre a adopté 40 décisions et une résolution, dont la Déclaration de Namib, en faveur de la consolidation de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour un monde neutre en matière de dégradation des terres.

Réunie dans le cadre de sa onzième session, la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination, a pris 26 décisions.

Lors de sa dix-neuvième session, tenue en novembre, la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a abouti à un accord pour faire progresser la Conférence de Durban pour une action renforcée, en vue d'un accord mondial en 2015. Elle a invité toutes les parties à engager ou à intensifier les préparatifs nationaux en vue de leurs contributions déterminées au niveau national, et a décidé de rehausser le niveau d'ambition pour la période précédant 2020, en exhortant les pays développés parties à accroître leur appui en matière de technologie, de financement et de renforcement des capacités pour permettre aux pays en développement parties de rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation.

L'Assemblée générale, par une résolution de décembre, a décidé de désigner le 3 mars, jour d'adoption de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, comme Journée mondiale de la Vie sauvage.

L'ONU-Habitat a continué d'appuyer la mise en œuvre du programme pour l'Habitat de 1996 et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, tenue en avril, a adopté 15 résolutions traitant de questions liées au logement et au développement urbain et pris une décision. En vertu d'une résolution de décembre, l'Assemblée générale a proclamé le 31 octobre comme Journée mondiale des villes à compter de 2014.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VIII (p. 1020–1034)

Population

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT, 1020. Suivi de la Conférence de 1994 sur la population et le développement, 1020 ; Commission de la population et du développement, 1022. MIGRATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT, 1024. FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1027. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1032.

En 2013, la population mondiale approchait les 7,2 milliards de personnes et avait augmenté de plus de 1,5 milliard de personnes depuis l'adoption du Programme d'Action de la Conférence internationale sur la Population et le développement (CIPD) en 1994 [YUN, 1994, p. 955]. Le paysage démographique et le climat politique avaient également substantiellement changé. Les pays africains et certains pays asiatiques ont connu leur cohorte de population jeune la plus importante de tous les temps. En raison de la mobilité interne et la migration, plus de la moitié de la population mondiale vivait désormais en milieu urbain. On a estimé à 1,3 million de personnes par semaine le taux d'accroissement démographique urbain. Le taux de mortalité maternelle est resté particulièrement élevé dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

La dynamique démographique a donné lieu à une diversité démographique sans précédent.

Le fonds des Nations unies pour la Population (FNUAP) a réagi à l'évolution du contexte mondial en réaffirmant son orientation stratégique dans son plan stratégique pour 2014-2017, dans le but de s'attaquer aux aspects inachevés du programme de la CIPD. Tout au long de l'année, le Fonds a collaboré avec 159 pays et territoires, en mettant l'accent sur les sujets suivants : l'amélioration de la santé maternelle et néonatale, l'accès à la planification familiale volontaire, la possibilité pour les femmes enceintes, les personnes vivant avec le VIH, les jeunes et les populations stratégiques d'accéder aux services de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles, la promotion de l'égalité des sexes et des droits en matière de procréation, le renforcement de l'accès des jeunes aux services et à l'information en matière de santé sexuelle et génésique, l'établissement de liens entre la dynamique démographique, l'élaboration des politiques et des plans de développement ; et l'exploitation de la puissance des données.

Les activités du FNUAP ont continué de s'inspirer du Programme d'action de la CIPD et des actions clés relatives à sa mise en œuvre ultérieure adoptés à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1999. En octobre, l'Assemblée générale a adopté la déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement lorsque les États membres ont, d'une part, décidé d'œuvrer en faveur d'un programme efficace et inclusif sur la question des migrations internationales, qui intégrerait le développement et respecterait les droits humains, et ont, d'autre part, condamné fermement les actes de racisme et d'intolérance et réaffirmé leur engagement à empêcher et combattre la traite des êtres humains. Au cours de l'année, la Commission de la Population et du développement a examiné le thème spécial "Nouvelles tendances migratoires : aspects démographiques". La Division de la Population a analysé et exposé les tendances et les politiques démographiques mondiales, et rendu ses conclusions disponibles dans des publications et en ligne.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IX (p. 1035–1086)

Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines

POLITIQUE SOCIALE, 1035 ; DEVELOPPEMENT SOCIAL, 1035 ; PERSONNES AGEES, 1047 ; PERSONNES HANDICAPEES, 1053 ; JEUNES, 1058 ; FAMILLE, 1061. DEVELOPPEMENT CULTUREL, 1065 : Culture de la paix, 1065 ; Sport au service du développement et de la paix, 1072 ; Culture et développement, 1075. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1078 : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1082 ; Éducation, 1084.

En 2013, les Nations Unies ont continué de promouvoir le développement des ressources sociales, culturelles et humaines, et de mettre en œuvre leurs programmes d'action relatifs à la situation des personnes du troisième âge, des personnes handicapées, des jeunes, et de la famille.

En février, la Commission du développement social a retenu comme thème phare « Promouvoir l'autonomisation des personnes pour parvenir à l'éradication de la pauvreté, à l'intégration sociale, au plein emploi et à un travail décent pour tous ». L'Assemblée générale a examiné la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et les initiatives complémentaires adoptées lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée en l'an 2000. L'Assemblée a continué à évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en place et du suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Elle a également convoqué la toute première réunion de haut niveau sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement mais également d'autres objectifs de développement convenus au niveau international pour les personnes handicapées et a adopté le document pragmatique qui en a résulté. S'agissant de la jeunesse, dans le prolongement du programme d'action quinquennal du Secrétaire général, les organismes des Nations Unies ont contribué à l'élaboration du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, conforme au Programme d'action mondial des Nations Unies pour la jeunesse. L'Organisation des Nations Unies a créé un fonds d'affectation spéciale pour renforcer le volontariat des jeunes et le Jordanien Ahmad Alhendawi a été nommé premier envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse. Par ailleurs, les préparatifs en vue de la célébration du douzième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 se sont poursuivis.

Dans le domaine du développement culturel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et l'Alliance des civilisations a continué de jouer un rôle de premier plan dans la promotion du dialogue entre les cultures et les civilisations. L'Unesco continue de mettre en œuvre son programme d'action pour une culture de paix et de non-violence. Lors du cinquième Forum mondial de l'Alliance des civilisations, les ministres du Groupe des amis de l'Alliance ont adopté une déclaration réaffirmant l'engagement de plusieurs gouvernements et organisations internationales à faire progresser le dialogue interculturel. L'Assemblée générale a convoqué un Forum de haut-niveau sur la culture de la paix. Ce fut l'occasion de mettre l'accent sur l'éducation qui constitue un levier de premier plan dans la consolidation d'une telle culture. L'Assemblée a adopté des résolutions dans le cadre du suivi de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, du dialogue interreligieux et interculturel, pour un monde contre la violence et l'extrémisme et avec le sport comme moyen de construire un monde pacifique. Elle a également proclamé le 6 avril Journée internationale du sport au service du développement et de la paix.

Dans le domaine du développement des ressources humaines, après la clôture de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), le Directeur général de l'UNESCO a déclaré que globalement, la

décennie aura été marquée par des progrès constants avec notamment l'alphabétisation d'un plus grand nombre de jeunes et d'adultes. Il y a toutefois eu des disparités selon les régions, les pays et selon les périodes. L'Assemblée générale a adopté une résolution sur l'alphabétisation comme enjeu vital : définissant les futurs programmes et comprenant une résolution qui modifie la Charte de l'Université des Nations Unies (UNU), qui réduisait de 24 à 12 le nombre des membres du Conseil.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre X (p. 1087–1136)

Les Femmes

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1087 : Principaux domaines de préoccupation, 1091. MECANISMES DES NATIONS UNIES, 1125 : Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1125 ; Commission de la condition de la femme, 1127 ; ONU-Women, 1130.

En 2013, les Nations Unies ont continué de promouvoir le statut des femmes à travers le monde, guidées par la Déclaration et le programme d'action de Beijing adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995 et par les conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000 (Beijing+5), laquelle a examiné la progression de leur mise en œuvre.

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a fixé des orientations et apporté un appui technique aux États Membres en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'intégration de la dimension du genre. Au cours de sa troisième année d'activité, l'ONU-Femmes a continué de consolider son mandat et ses fonctions. En juin, le Secrétaire général a indiqué que les mandats ces quatre entités constituantes avaient pu être intégrés et que le renforcement de son architecture régionale en était à un stade avancé. Le Conseil d'administration d'ONU-Femmes a adopté sept décisions relatives aux activités opérationnelles, au budget, aux plans stratégiques, à la fonction d'évaluation, ainsi qu'aux activités d'audit interne et d'enquête. En septembre, le Conseil d'administration a approuvé le budget biennal intégré 2014–2015 qui s'élève à 176,9 millions de dollars.

Lors de sa cinquante-septième session, la Commission de la condition de la femme a organisé au haut-niveau une table ronde et des débats sur le thème principal « Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles » et a décidé de transmettre les conclusions concertées y afférant au Conseil économique et social au titre de contribution à l'examen ministériel annuel du Conseil. La Commission a également recommandé au Conseil d'adopter un projet de résolution sur la situation des femmes palestiniennes et une aide à leur endroit, projet qui a été adopté en juillet, au même titre qu'une résolution sur l'organisation future de la Commission ainsi que ses méthodes de travail. Le Conseil a également adopté une résolution sur l'intégration d'une démarche antisexiste dans le système des Nations Unies.

Parmi les questions centrales pour la vie des femmes, sur lesquelles l'Assemblée générale a adopté des résolutions, figuraient : le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la mise en œuvre complète de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et les conclusions de sa vingt-troisième session extraordinaire, les femmes dans le développement, l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales, la violence à l'égard des femmes et des travailleurs migrants, les mesures à prendre contre le meurtre sexiste de femmes et de filles, les femmes, le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armes et enfin la jeune fille.

Le Conseil de sécurité a organisé deux débats sur les femmes, la paix et la sécurité, au cours desquels des déclarations ont été faites par le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et l'Envoyée spéciale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNCHR), Angelina Jolie. Dans l'une de ses résolutions adoptées en juin, le Conseil a souligné qu'il importait de s'attaquer à la violence sexuelle lors des conflits armés, notamment dans le cadre des efforts de médiation, des cessez-le-feu et des accords

de paix. Il a encouragé les États membres à intégrer tout le spectre des crimes de violence sexuelle dans leur législation pénale nationale afin de permettre la poursuite en justice de tels actes.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XI (p. 1137–1148)

Les enfants

SUIVI DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2002 CONSACREE AUX ENFANTS, 1137. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT, 1138. FOND DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, 1139.

En 2013, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi ses activités consacrées à la protection des droits et à l'amélioration du bien-être de tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, partout dans le monde. Les efforts de l'UNICEF visant à venir en aide aux enfants les plus vulnérables et à leurs familles ont été déployés en synergie avec les partenaires dans plus de 190 pays dans une conjoncture mondiale fragile marquée par une pauvreté extrême fortement endémique parmi les jeunes. Le Fonds a continué de se concentrer sur cinq domaines d'activité prioritaires : la survie et le développement du jeune enfant, l'éducation de base et l'égalité des sexes, le VIH/Sida et les enfants, la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les abus, et enfin le plaidoyer politique et les partenariats pour les droits de l'enfant.

L'UNICEF a collaboré avec des partenaires à tous les niveaux, dans toutes les régions et tous les pays, afin de promouvoir les droits de l'enfant et plaider pour que les législateurs, les stratégies et les cadres budgétaires nationaux tiennent compte des questions propres aux enfants. Pour l'année 2013, le total des dépenses relatives au programme d'aide de l'UNICEF s'élevaient à 3 587,5 millions de dollars US.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XII (p. 1149–1170)

Réfugiés et personnes déplacées

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1149 : Politique du Programme, 1149 ; Protection et assistance aux réfugiés, 1154 ; Activités régionales, 1158 ; Élaboration de la politique générale et coopération, 1166 ; Questions financières, 1168.

En 2013, le nombre de personnes déplacées en raison des conflits et des persécutions s'élevait à 51,2 millions, dont 16,7 millions de réfugiés. Plus de la moitié de tous ces réfugiés venaient d'Afghanistan, de République arabe syrienne et de Somalie. Le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays en raison d'un conflit était estimé à 33,3 millions – un record historique -- dont 23,9 millions ont bénéficié de la protection et de l'aide du HCR. Le nombre d'apatrides identifiables s'élevait à 3,5 millions. Environ 1,1 million de demandes d'asile ou de statut de réfugié ont été soumises aux gouvernements ou aux bureaux du HCR au cours de l'année. On estime à 414 600 le nombre de réfugiés qui ont pu rentrer volontairement dans leur pays, soit le niveau le plus bas enregistré au cours des dix dernières années.

L'année 2013 a été l'une des plus délicates jamais connue par le HCR. Le nombre de personnes déplacées suite aux conflits et aux persécutions a atteint son niveau le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Avec plus de 2,5 millions de personnes contraintes à abandonner leur foyer, le HCR a enregistré le plus grand nombre de nouveaux réfugiés en un an depuis le génocide rwandais en 1994. La guerre en Syrie a été le principal facteur de flux de réfugiés : 2,4 millions de personnes avaient fui le pays fin 2013, faisant désormais de la Syrie, naguère l'un des premiers pays d'accueil de réfugiés, l'un des plus grands pays producteurs de réfugiés en l'espace de cinq ans. Les voisins de la Syrie portent la plus grande part de la charge que cela constitue, ce qui a conduit à la convocation d'une réunion sectorielle de haut niveau du Comité Exécutif du HCR sur la solidarité et le partage de la charge avec les pays d'accueil de réfugiés syriens. Le HCR a collaboré avec les gouvernements et plus de 150 autres partenaires en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie afin de fournir une protection et une assistance aux réfugiés syriens aussi bien dans les camps que dans les zones urbaines.

D'autres crises humanitaires, comme celles en cours aux Philippines, au Soudan du Sud et en République Centrafricaine, conjuguées à la poursuite des conflits en République démocratique du Congo (RDC), en Irak, au Mali et en Somalie, ont exigé énormément du HCR et ses partenaires et ont alourdi la charge pesant sur les pays et les communautés d'accueil, poussant le Bureau à déployer 464 membres de son personnel dans le cadre de missions d'urgence en appui à 43 opérations pays. En réponse au typhon Haiyan, qui a frappé les Philippines en novembre, le HCR a travaillé en collaboration avec le gouvernement afin de fournir des abris d'urgence et des secours à plus d'un demi-million de personnes. Dans la région des Amériques, l'essentiel des opérations du HCR a porté sur la Colombie. En Europe, le HCR a contribué au renforcement du droit d'asile en favorisant la cohérence des procédures d'asile, en œuvrant pour des conditions d'accueil améliorées, pour la protection dans les contextes de migration mixte et pour les alternatives à la détention.

Le HCR avait encore d'autres sources d'inquiétude. Ainsi, les milliers d'enfants non accompagnés arrivant dans les camps de réfugiés et qui représentaient plus de 50 % de la population mondiale des réfugiés ; la violence sexuelle et sexiste généralisée, le recrutement forcé, les attaques armées, les enlèvements, la détention arbitraire et la traite des personnes qui constituent une menace pour les réfugiés ; les centaines de personnes noyées dans la mer Méditerranée, alors que réfugiés, demandeurs d'asile et migrants avaient pris

la mer dans le seul but de se mettre à l'abri. Au début du mois d'octobre, plus de 360 personnes ont perdu la vie au large des côtes de l'île italienne de Lampedusa.

Au cours de l'année, le HCR a aidé 206 000 des 414 600 réfugiés qui ont eu la possibilité de rentrer chez eux volontairement. Parmi les pays comptant le plus grand nombre de rapatriés figurent la RDC, l'Irak, l'Afghanistan, la Somalie, la Côte d'Ivoire, le Soudan et le Mali. Compte tenu de l'évolution de la situation au Myanmar, le HCR a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements et les partenaires de la région afin de jeter les bases du rapatriement volontaire des réfugiés. Le sixième Dialogue du Haut-Commissariat sur les défis liés à la protection était axé sur le thème « Protéger les personnes déplacées sur leur propre territoire : Défis persistants et idées nouvelles ».

En août, le HCR a présenté à l'Assemblée générale son premier examen décennal, dans lequel il a recensé et décrit les progrès accomplis en matière de réforme institutionnelle et de renforcement des capacités de protection et d'intervention d'urgence du Haut-Commissariat au cours de la décennie écoulée.

Lors de sa soixante-quatrième session, le Comité exécutif du HCR a adopté une conclusion sur l'état civil, reconnaissant que l'inscription à l'état civil et l'introduction de papiers d'identité ont contribué au renforcement de la protection et à la mise en œuvre de solutions durables. En décembre, l'Assemblée générale a porté de 87 à 94 le nombre des membres du Conseil d'administration de l'UNHCR.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIII (p. 1171–1194)

Santé, alimentation et nutrition

SANTE, 1171 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1171 ; Maladies non-transmissibles, 1174 ; Tabac, 1175 ; Eau et assainissement, 1176 ; Paludisme, 1177 ; Santé publique mondiale, 1181 ; Sécurité routière, 1184. ALIMENTATION, AGRICULTURE ET NUTRITION, 1185 : Aide alimentaire, 1185 ; Sécurité alimentaire, 1186 ; Nutrition, 1193.

En 2013, les Nations Unies ont continué de promouvoir la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale. Le sida demeure la principale cause de décès chez les femmes âgées de 15 à 49 ans à l'échelle mondiale et la sixième, tous âges confondus, toujours à l'échelle mondiale.

Au cours de l'année, les progrès en matière de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) ont été insuffisants et très inégaux entre pays développés et pays en développement. En mai, l'Assemblée mondiale de la santé a approuvé le Plan d'action mondial 2013-2020 pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, et a adopté le Cadre de suivi mondial élargi pour la prévention et la lutte contre les MNT ainsi qu'un ensemble de neuf objectifs mondiaux volontaires à atteindre d'ici à 2025.

En juillet, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de créer l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles en élargissant le mandat de l'Équipe spéciale interagences de lutte contre le tabagisme. Toujours en juillet, l'Assemblée générale a proclamé le 19 novembre Journée Mondiale des Toilettes dans le cadre de la couverture sanitaire pour tous.

Les situations d'urgence complexe causées par des conflits et des déplacements massifs de population se sont poursuivies en 2013, ce qui a eu de graves répercussions sur la sécurité alimentaire. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a répondu à quatre crises de niveau 3 en République Centrafricaine, aux Philippines, au Soudan du Sud et en République Arabe Syrienne. Au total, le PAM a fourni une aide alimentaire à 80,9 millions de personnes dans 75 pays, dont la plupart étaient des femmes et des enfants. Au cours de l'année, le PAM a reçu 4,38 milliards de dollars de contributions confirmées, soit le deuxième montant en contributions le plus élevé de son histoire.

La Convention sur l'aide alimentaire est entrée en vigueur le 1er janvier. En février, l'Année internationale du Quinoa, 2013, a été lancée au siège de l'ONU à New York. En décembre, l'Assemblée générale a proclamé le 5 décembre Journée mondiale des sols, et a déclaré 2015 Année internationale des sols, et 2016, Année internationale des légumineuses.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIV (p. 1195–1259)

Système international de contrôle des drogues et de prévention du crime

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME, 1195. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES, 1197 : Commissions, 1197 ; Conventions, 1212. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1218 : Commission sur la prévention du crime et justice pénale, 1218 ; Suivi du douzième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, 1218 ; Tendances de la criminalité dans le monde et question émergentes, 1220; Intégration et coordination, 1230; Règles et normes des Nations Unies, 1255.

En 2013, les Nations Unies, à travers la Commission des stupéfiants (CND), l'Organe international des contrôles des stupéfiants (OICS), la Commission chargée de la prévention du crime et la justice pénale (CPCJ) et le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ont continué à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption, la drogue et le terrorisme international. L'ONUDC a fourni une aide technique, des conseils juridiques et de recherche aux principaux organes des Nations Unies chargés d'élaborer des politiques dans le domaine du contrôle de la drogue et de la prévention du crime. Il a aidé les États Membres à mettre en place une législation nationale et à mettre en œuvre les conventions internationales relatives au contrôle de la drogue et à la prévention du crime. Les actions de l'Office ont été guidées par le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et par l'approche-programme intégrée selon laquelle l'ONUDC a fonctionné aux niveaux national, régional, interrégional et mondial. Parmi les initiatives en matière de réduction de l'offre de drogue et de la lutte contre le trafic de drogue, on peut citer l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest ; l'Initiative triangulaire ; le programme régional de lutte contre le trafic de drogue pour le Sud-Est de l'Europe pour la période 2012-2015, pour lutter contre la traite des êtres humains, la corruption et le terrorisme ; l'initiative du pacte de Paris ; et le Programme de contrôle des conteneurs. Parmi les problèmes ayant requis l'attention de l'Office et celle de la communauté internationale, figuraient le trafic de biens culturels, la cybercriminalité et les effets des nouvelles technologies sur la maltraitance et l'exploitation des enfants.

La Commission des stupéfiants (principal organe des Nations Unies en matière de lutte contre la drogue) a tenu sa cinquante-cinquième session au cours de laquelle elle a recommandé l'adoption d'un projet de résolution au Conseil économique et social pour adoption par l'Assemblée générale, et l'adoption de deux décisions par le Conseil économique et social. 16 résolutions ont été adoptées sur des sujets tels que les opiacés illicites provenant d'Afghanistan ; les nouvelles substances psychoactives ; le profilage des drogues à des fins médico-légales ; le système international d'autorisation électronique des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes ; le retour des médicaments d'ordonnance en vue de leur destruction ; les précurseurs et leur utilisation comme substituts pour les substances classifiées comme rentrant dans la fabrication illicite de drogues ; ainsi que la fabrication et la distribution illicites de tramadol.

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a examiné les conséquences économiques de l'abus de drogues dans les domaines de la santé, de la sécurité publique, de la criminalité, de la productivité et de la gouvernance, et a étudié la manière dont les investissements dans la prévention, le traitement et la désintoxication pourraient avoir un impact extrêmement bénéfique en termes de coûts liés aux soins de santé et à la criminalité. L'OICS s'est également déclaré préoccupé par certaines initiatives visant à légaliser l'usage non médical et non scientifique du cannabis.

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPJ), principal organe de régulation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, a tenu sa vingt-deuxième session en avril au cours de laquelle elle a recommandé au Conseil économique et social sept résolutions pour adoption par l'Assemblée générale, ainsi que cinq résolutions et deux décisions à adopter par le Conseil. En plus d'un débat thématique sur le défi posé par les formes de criminalité émergentes ayant un impact sur l'environnement, la Commission a adopté huit résolutions et deux décisions sur des sujets tels que la gouvernance et la situation financière de l'UNODC ; les menaces criminelles sur le secteur du tourisme ; les tendances de la criminalité transnationale organisée ; le crime organisé transnational commis en mer ; et la cybercriminalité.

Une réunion de haut-niveau de l'Assemblée générale, tenue en mai, a permis d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action mondial de lutte contre la traite des êtres humains, démontrant ainsi sa volonté politique forte d'intensifier les efforts de lutte contre la traite des personnes. L'Assemblée a également proclamé le 30 juillet Journée mondiale contre la traite des personnes, afin d'attirer l'attention sur la situation des victimes de la traite des êtres humains, et également de promouvoir et protéger leurs droits.

En décembre, l'Assemblée générale a demandé à l'Office de convoquer une réunion de groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée chargée d'élaborer un ensemble de stratégies types et de mesures pratiques visant à éliminer la violence à l'égard des enfants dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Elle a également adopté les principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et encouragé les États membres, les organisations internationales, les institutions financières internationales et les autres parties prenantes à tenir compte de ces principes lors de la conception et la mise en œuvre de programmes de développement alternatif visant à éliminer les cultures de plantes destinées à la production de drogues illicites.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XV (p. 1260 –1268)

Statistiques

COMMISSION CHARGÉE DES STATISTIQUES, 1260 : Statistiques démographiques et sociales, 1260 ; Statistiques économiques, 1263 ; Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement, 1265 ; Autres activités, 1265.

En 2013, les Nations Unies ont poursuivi leurs travaux sur divers aspects des statistiques, principalement par l'intermédiaire de la Commission statistique et de la Division statistique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. En mars, la Commission a adopté le préambule révisé des Principes fondamentaux des statistiques officielles. En juillet, le Conseil économique et social a approuvé ces Principes et les a recommandés à l'Assemblée générale pour approbation.

Consciente de la nécessité de mettre en place un cadre général de mesure du commerce international et de la mondialisation économique, la Commission a convenu de la création d'un groupe des Amis de la Présidence chargé d'élaborer un document de réflexion sur la portée et le contenu du cadre ainsi que sur le mécanisme approprié pour coordonner les travaux dans ce domaine. La Commission a également demandé à la Division statistique de créer un groupe d'experts chargés d'élaborer un cadre statistique et spatial servant de norme mondiale pour l'intégration des informations statistiques et géospatiales.

La Commission a adopté la stratégie de mise en œuvre du Cadre central du système de comptabilité environnementale et économique ; a approuvé le cadre révisé visant à renforcer le programme et le plan d'action relatifs à la statistique environnementale ; a atteint un consensus sur l'utilisation de la liste minimale des indicateurs de l'égalité des sexes mise au point par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe comme indication pour la production nationale et la compilation internationale de statistiques sexospécifiques. La commission a soutenu la décision de l'Union africaine de créer l'Institut africain des statistiques à Tunis, en Tunisie.

Quatrième partie : Questions d'ordre juridique
Chapitre I (p. 1269–1280)
Cour internationale de Justice

TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1271 : Procédures contentieuses, 1271. Autres QUESTIONS, 1280 : Fond d'affectation spéciale destiné à aider les États dans le règlement de leurs différends, 1280.

En 2013, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a rendu deux arrêts, onze ordonnances, et avait 14 affaires contentieuses en instance. Dans une allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale en octobre, le Président de la CIJ, le juge Peter Tomka, a noté que la Cour n'avait ménagé aucun effort pour satisfaire dans les plus brefs délais les attentes des parties qui comparaissaient devant elle. Il a souligné que, la Cour ayant pu résorber son retard, les États pouvaient être certains que, dès qu'ils auraient terminé leurs échanges écrits, la Cour passerait sans délai au stade des audiences et ferait tout son possible pour faire progresser la justice internationale et le règlement pacifique des différends entre États.

Quatrième partie : Questions d'ordre juridique

Chapitre II (p. 1281–1303)

Tribunaux et Cours à caractère international

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1281 : Chambres, 1282 ; Bureau du procureur, 1284 ; Greffe, 1285 ; Financement, 1285. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1287 : Chambres, 1287 ; Bureau du procureur, 1288 ; Greffe, 1288 Financement, 1289. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1291 : Mise en œuvre de stratégie de fin de mandat, 1291 ; Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles, 1292. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1297 : Chambres, 1299.

En 2013, le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (TPIY) a continué d'accélérer le déroulement de ses procédures, conformément à sa stratégie de fin de mandat. Au cours de l'année, le TPIY a rendu quatre arrêts de la Chambre de première instance, tandis que la Chambre d'appel a prononcé un jugement définitif, un arrêt pour outrage au tribunal et un arrêt en appel d'un acquittement partiel. Il n'y avait pas de mise en accusation en cours pour violations ou crimes fondamentaux. Alors que le Tribunal s'est acheminé vers l'achèvement de son mandat, ses activités se sont concentrées sur les appels.

Le Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves de droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) a poursuivi ses travaux de mise en œuvre de sa stratégie de fin de mandat. En 2013, le Tribunal a achevé les travaux substantiels de la Chambre de première instance et a rendu deux arrêts de la Chambre d'appel. La transition vers le Mécanisme international appelé à poursuivre les procédures pénales (le Mécanisme) et les projets de fermeture du Tribunal étaient en voie d'achèvement.

À la suite de l'ouverture de son service à La Haye le 1er juillet, le Mécanisme a fonctionné dans deux services et s'est acquitté des fonctions héritées à la fois du TPIY et du TPIR. Ces fonctions consistaient entre autres à s'occuper des affaires judiciaires, à assurer la protection des témoins, à superviser l'exécution des peines et à gérer les archives. Des progrès considérables ont été réalisés dans la planification de la construction d'un nouveau bâtiment devant accueillir le Mécanisme à Arusha, en Tanzanie.

La Cour pénale internationale a poursuivi ses procédures judiciaires concernant les situations préoccupantes. Sa charge de travail a augmenté au cours de l'année, huit situations faisant l'objet d'une enquête et huit autres faisant l'objet d'un examen préliminaire. La Cour a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre de 12 personnes.

Quatrième partie : Questions d'ordre juridique

Chapitre III (p. 1304–1358)

Questions juridiques internationales

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1304 : Commission du droit international, 1304 ; Relations politiques internationales et droit international, 1311 ; Terrorisme international, 1331 ; Relations diplomatiques, 1335 ; Traités et accords, 1336. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1337 : Commission pour le droit commercial international, 1337. AUTRES QUESTIONS, 1348: États de droits au niveau national et international, 1348 ; Renforcement du rôle des Nations Unies, 1350 ; Relations avec le pays hôte, 1356.

En 2013, la Commission du droit international (CDI) a poursuivi l'examen des questions relatives à l'élaboration et à la codification progressives du droit international. Elle a provisoirement adopté cinq projets de conclusions sur la thématique des accords et pratiques ultérieurs en matière d'interprétation des traités, les projets de trois articles sur l'immunité pénale des haut-fonctionnaires d'État et les projets de sept articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe. La Commission a reconstitué son groupe de travail sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*) et son groupe d'étude sur la clause de la nation la plus favorisée, et a inscrit au menu de son programme de travail les thèmes de la protection de l'environnement en relation avec les conflits armés et le thème de la protection de l'atmosphère, avec nomination de rapporteurs spéciaux. Elle a également décidé de reformuler le thème "Formation et preuve du droit international coutumier" pour l'appeler "Identification du droit international coutumier" et d'inscrire au menu de son programme de travail à long terme la question des crimes contre l'humanité. En décembre, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'adoption par la Commission en 2011 [YUN 2011, p. 1268] du Guide de la pratique sur les réserves aux traités, y compris les directives et un commentaire détaillé, et en a encouragé la plus large diffusion possible.

Le Comité spécial créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/210 a poursuivi l'élaboration d'un projet de convention générale sur le terrorisme international. En juillet, le Secrétaire général a rendu compte des mesures prises par les États, par les agences du système des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales afin de mettre en œuvre la Déclaration de 1994 de l'Assemblée générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. En décembre, l'Assemblée a condamné tous les actes, méthodes et pratiques terroristes en les qualifiant de criminels et d'injustifiables, et a appelé les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies sous tous ses aspects. Toujours en décembre, l'Assemblée a exhorté les États à devenir parties aux conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme et a appelé à la poursuite de l'assistance aux États membres concernant la ratification et la mise en œuvre ces instruments.

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (la CNUDCI) a adopté le Règlement sur la transparence de l'arbitrage entre investisseurs et États, fondé sur des traités et le Règlement d'arbitrage non officiel (avec un nouvel article 4, tel qu'adopté en 2013), le Guide de la CNUDCI sur la mise en œuvre d'un Registre général des sûretés, le Guide pour l'adoption et l'interprétation de la Loi type de la CNUDCI sur la faillite internationale et la quatrième partie du Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité. Elle a également adopté les lignes directrices sur les réglementations en matière de passation des marchés devant être promulguées conformément à l'article 4 de la Loi type sur les marchés publics et le glossaire des termes relatifs à la passation des marchés utilisés dans la Loi type sur les marchés publics. La Commission a également actualisé la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale : la Perspective judiciaire. Elle a poursuivi ses travaux sur l'arbitrage et la conciliation, les intérêts de la

sécurité, le droit de l'insolvabilité, les marchés publics, le règlement des litiges en ligne et le commerce électronique, et elle a examiné les travaux futurs dans les domaines des partenariats public-privé, du droit international des contrats et du droit commercial international visant à réduire les obstacles juridiques auxquels se heurtent les micro, petites et moyennes entreprises tout au long de leur cycle de vie.

Le Comité spécial en charge de la Charte des Nations Unies et du renforcement du rôle de l'Organisation a envisagé, entre autres, des propositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales afin de renforcer l'Organisation, et la mise en place des dispositions de la Charte pour l'aide aux États tiers touchés par l'application de sanctions.

Le Comité des relations avec le pays hôte a considéré un certain nombre de questions soulevées par les missions permanentes des Nations Unies, notamment les activités relatives à l'assistance aux membres de la communauté des Nations Unies, aux délais dans la délivrance des visas, à la sécurité des missions et de leur personnel, ainsi qu'aux moyens de transport et au stationnement.

En 2013, les Nations Unies ont continué à fournir leur assistance aux États membres en matière d'état de droit et ont continué à assurer la coordination et la cohérence à l'échelle du système en renforçant l'état de droit et ses liens avec la paix, la sécurité, les droits humains et le développement.

Quatrième partie : Questions d'ordre juridique

Chapitre IV (p. 1359–1400)

Drôit de la mer

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1359. INSTITUTIONS CREEES PAR LA CONVENTION, 1374 : Autorité internationale des fonds marins, 1374 ; Tribunal international du droit de la mer, 1375 ; Commission des limites du plateau continental, 1376. AUTRES EVOLUTION RELATIVES A LA CONVENTION, 1377: Évaluation de l'état du milieu marin mondial, 1377 ; Ressources biologiques marines, 1377 ; Processus consultatif des Nations unies informel et ouvert à tous, 1378 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1378.

En 2013, les Nations Unies ont continué à promouvoir l'acceptation universelle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et de ses deux accords d'application, l'un sur la mise en œuvre de la partie XI de la Convention et l'autre sur la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et celle des poissons grands migrants.

Les trois institutions créées par la Convention, l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental, se sont réunies plusieurs fois dans l'année.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre I (p. 1401–1432)

Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1403 : Programme des réformes, 1403. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1407 : Assemblée générale, 1407 ; Conseil de sécurité, 1411 ; Conseil économique et social, 1412. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPÉRATION, 1417 : Mécanismes institutionnels, 1417 ; Autres questions, 1418. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1419 : Coopération, 1419 ; Participation au travail des Nations Unies, 1429.

En 2013, l'Assemblée générale a poursuivi ses efforts de renforcement de l'architecture de redevabilité au sein du système des Nations Unies.

Le Secrétaire général a présenté des rapports sur le renforcement du système des Nations Unies en matière de gouvernance économique mondiale et sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Le Groupe de travail ad-hoc chargé de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale s'est appesanti sur les méthodes de travail et sur l'autorité de l'Assemblée, ainsi que sur ses relations avec les autres principaux organes et groupes des Nations Unies extérieurs à l'ONU. Un séminaire de haut-niveau sur le thème « Vers une Assemblée générale plus forte » a été organisé dans le but de contribuer à la revitalisation des travaux de l'Assemblée.

L'Assemblée a repris sa soixante-septième session en janvier et ouvert sa soixante-huitième le 18 septembre. Elle a tenu des réunions de haut niveau sur le Plan d'action mondial des Nations Unies de lutte contre : la traite des personnes le handicap et le développement ; le désarmement nucléaire ; la migration internationale et le développement et le financement du développement. Ceci en plus d'une réunion inaugurale du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. L'Assemblée a accordé le statut d'observateur à un certain nombre d'organisations internationales et régionales afin que celles-ci participent à ses travaux.

Le Conseil de sécurité a tenu 193 réunions ordinaires et a examiné 46 questions concernant les conflits régionaux, les opérations de maintien de la paix et autres questions relatives au maintien de la paix et à la sécurité dans le monde. En novembre, le Conseil a tenu un débat ouvert sur ses méthodes de travail.

Outre ses sessions d'organisation et de fonds, le Conseil économique et social a tenu une réunion de haut-niveau avec les institutions de Bretton Woods (Groupe de la Banque mondiale et Fonds monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), principal instrument de soutien et de renforcement du rôle de coordination des organes intergouvernementaux des Nations Unies pour les questions sociales, économiques et connexes, s'est réuni au cours de deux sessions ordinaires afin de promouvoir les échanges avec les États membres et renforcer ses actions visant à renforcer l'efficacité du système des Nations Unies en favorisant la cohérence et la coordination.

Le Comité du programme et de la coordination a considéré l'exécution du programme des Nations Unies pour l'exercice 2012 et le projet de budget programme pour l'exercice 2014-2015, ainsi que des questions relatives à l'évaluation et à la coordination. Le Secrétaire général a également examiné le renforcement du secrétariat du CCS à New York.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre II (p. 1433–1469)

Financement et programmation des actions des Nations Unies

SITUATION FINANCIERE, 1433. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1434 : BUDGET POUR 2012–2013, 1434 ; BUDGET-PROGRAMME 2014–2015, 1445. CONTRIBUTIONS, 1462 : QUOTES-PARTS, 1462. COMPTABILITE ET AUDIT, 1464 : PRATIQUES DE GESTION FINANCIERE, 1466 ; EXAMEN DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES NATIONS UNIES, 1467. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1467 :

La situation financière de l'Organisation fin 2013 était globalement saine, la trésorerie globale constituant une base financière solide en raison d'une augmentation notable du nombre d'États membres s'acquittant pleinement de leurs contributions. La situation de trésorerie / la trésorerie /le niveau de trésorerie /le solde des liquidités s'est avéré positif été positive dans toutes les catégories sauf le budget ordinaire, où pour lequel il a de nouveau été nécessaire de faire appel aux réserves. L'encours total de 2,2 milliards de dollars à la fin de l'année reflétait une diminution considérable par rapport aux 3,4 milliards de dollars déclarés non-acquittés au 1er octobre. Fin 2013, 146 États membres au total s'étaient acquittés intégralement de leurs contributions au budget ordinaire et le montant des contributions impayées a considérablement diminué, passant à 461 millions de dollars.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté des crédits budgétaires définitifs pour l'exercice biennal 2012-2013, avec l'augmentation du montant de 5 399 364 500 dollars approuvé en 2012 et en juin 2013 de 165 703 300 dollars, soit un montant de 5 565 067 800 dollars, et les prévisions de recettes majorées de 31 109 900 dollars soit au total 543 037 800 dollars. Pour l'exercice biennal 2014-2015, l'Assemblée a approuvé des crédits d'un montant de 5 530 349 800 dollars et des prévisions de recettes d'un montant de 523 145 000 dollars.

Le Comité en charge des Contributions et des quotes-parts a poursuivi l'examen méthodologique dans l'optique de préparer le barème des quotes-parts des contributions des États membres au budget de l'ONU et d'encourager le paiement des arriérés à travers un processus de paiement étalé sur plusieurs années. L'Assemblée a accordé à cinq États membres des dérogations en vertu de l'article 19 de la Charte des Nations Unies afin qu'ils puissent disposer du droit de vote à l'Assemblée jusqu'à la fin de sa soixante-huitième session (2013). Le Comité a recommandé un taux de contribution pour L'État de Palestine et a examiné une demande de l'Iraq qui souhaitait une réduction de ses taux.

En juin, l'Assemblée générale a accepté le rapport financier et les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 et, en décembre, elle a accepté les rapports financiers et les états financiers vérifiés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2012 ainsi que les rapports et opinions d'audit du Comité des commissaires aux comptes concernant huit entités.

Des progrès ont été enregistrés au cours de l'année dans la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) aux Nations Unies et dans le système des Nations Unies. L'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies a été maintenu à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre III (p. 1470–1524)

Questions administratives et relatives au personnel

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1470 : REFORME ET CONTROLE DE LA GESTION, 1470 ; GESTION DES CONFERENCES, 1476 ; SYSTEMES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES, 1484 ; LOCAUX ET BIENS DES NATIONS UNIES, 1487. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1491 : CONDITIONS DE SERVICE, 1491 ; GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, 1498 ; SECURITE ET SURETE DU PERSONNEL, 1507 ; AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1512 ; PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS, 1519 ; ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, 1520 ; CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES, 1524.

En 2013, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts de renforcement du fonctionnement organisationnel et administratif de l'Institution. L'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, y compris le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) et le Corps commun d'inspection (CCI), ont examiné les questions relatives à la réforme de la gestion et de la supervision externe et interne. L'Assemblée a approuvé les recommandations de ces organismes en faveur de l'amélioration des contrôles internes, des mécanismes de redevabilité et de l'efficacité organisationnelle, pour favoriser également une gestion efficace des technologies de l'information et de la communication.

Au cours de l'année, le progiciel de gestion intégrée des Nations Unies (Umoja) est devenu pleinement opérationnel au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et de certains bureaux au siège de l'ONU. Toutefois, des difficultés subsistent, notamment en ce qui concerne l'achat de services pour le projet.

Des progrès ont également été réalisés dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, la remise en état du bâtiment du Secrétariat de l'ONU étant en grande partie achevée et la rénovation du bâtiment des conférences achevée en mai. Quant au bâtiment de l'Assemblée générale, les travaux ont été lancés en juin.

La Commission de la fonction publique internationale a examiné les conditions d'emploi s'appliquant aux catégories de personnel de niveau Professionnel et celui de niveau Services généraux, du personnel recruté sur le plan local et le personnel sur le terrain. Elle a entrepris un examen du régime de rémunération du système commun, a continué d'examiner la marge de rémunération nette pour les catégories "Professionnel" et au-delà. En avril, l'Assemblée a fait sienne la décision de la Commission d'appuyer la recommandation du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies tendant à relever l'âge de départ obligatoire à la retraite à 65 ans pour les nouveaux fonctionnaires des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, avec effet au 1er janvier 2014 au plus tard. À la suite de l'examen d'un rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, en décembre, de procéder à une enquête sur les régimes de soins de santé à l'intention des fonctionnaires actifs et retraités du système des Nations Unies, d'étudier toutes les possibilités permettant d'accroître l'efficacité et de contenir les coûts.

L'effectif global du Secrétariat de l'ONU s'élevait au 30 juin 2013 à 41 273 personnes recrutées à la fois internationalement et localement dans 188 États membres. Hors terrain, les opérations ont mobilisé 20 116 membres du personnel, tandis que 21 157 personnes ont été affectées aux opérations sur le terrain. Le personnel des Nations Unies et le personnel associé ont continué d'opérer dans des zones à risque de plus

en plus élevé, et les locaux des Nations Unies sont restés vulnérables aux attaques délibérées et violentes de la part d'éléments extrémistes. L'Assemblée générale s'est félicitée des progrès accomplis en vue de renforcer davantage le système de gestion de la sécurité et a soutenu le code de bonne pratique "demeurer et accomplir" qui consiste à gérer efficacement les risques auxquels le personnel est exposé afin de permettre au système des Nations Unies d'exécuter les programmes les plus cruciaux, même dans les environnements à haut risque.

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation mondiale, l'Organisation des Nations Unies est de plus en plus sollicitée, et les États membres ont envisagé de mettre en place un cadre de mobilité et d'évolution des carrières. Le Secrétaire général a présenté une version améliorée de sa proposition de mobilité qui favoriserait une culture de la mobilité du personnel et améliorerait la capacité de l'Organisation à s'acquitter de ses missions.

Le Secrétaire général a donné un aperçu général du mécanisme administratif en matière disciplinaire et un résumé des affaires pour lesquelles il a imposé des mesures disciplinaires. Le deuxième Conseil de justice interne a soumis son premier rapport en août, présentant, entre autres, des avis sur la mise en œuvre du système formel d'administration de la justice.

Une décennie après la publication de la circulaire sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, le Secrétaire général a décrit les mesures prises aux fins de renforcer la responsabilisation, la gestion, la supervision et la mise en application des textes dans ce domaine.